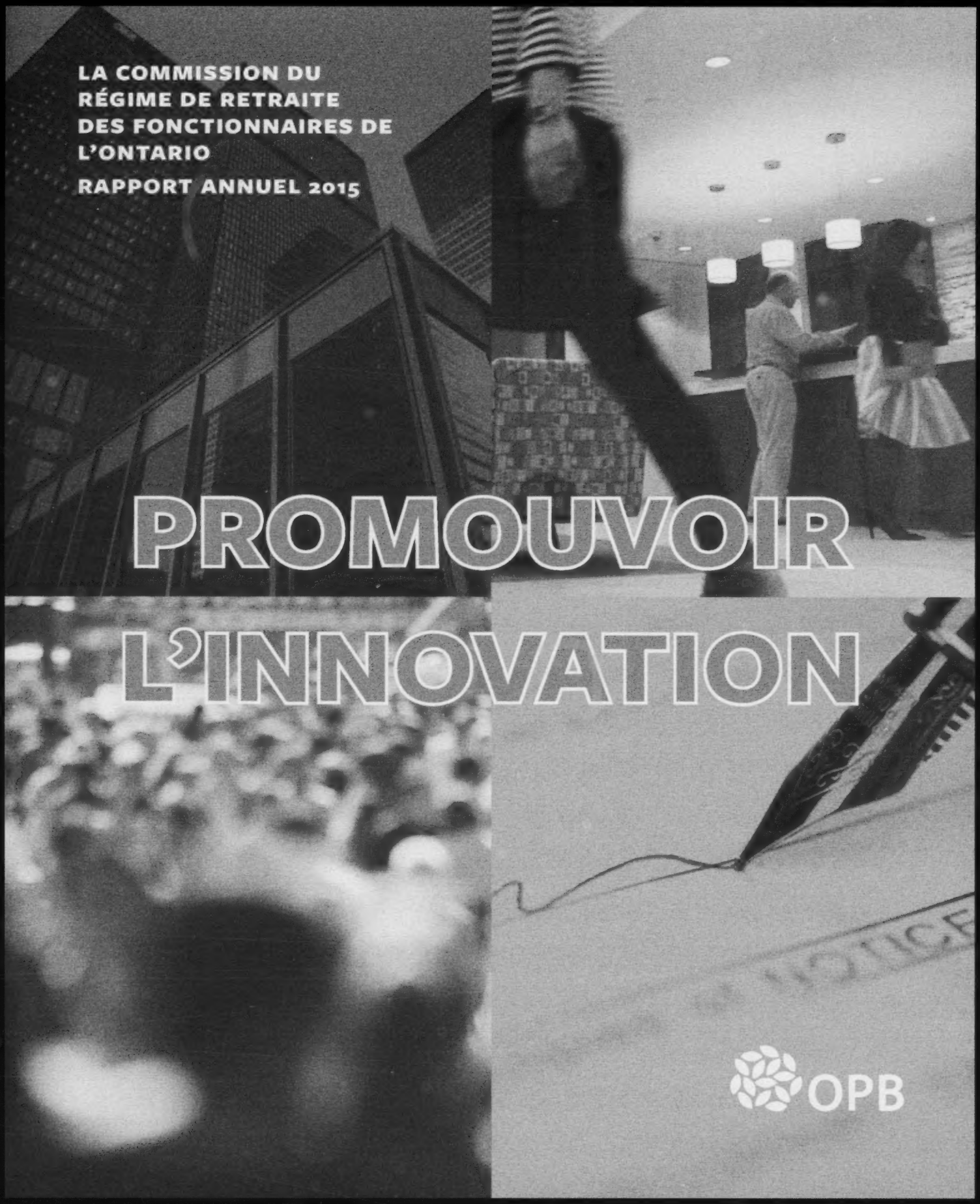

LA COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES DE L'ONTARIO

RAPPORT ANNUEL 2015

PROMOUVOIR L'INNOVATION

OPB

À la Commission, nous comprenons que l'innovation est une essence subtile, mais puissante, qui donne le ton à notre capacité de faire une différence notable dans la vie de nos clients et de nos intervenants. Nous nous efforçons sans cesse d'aller de l'avant et de repérer de nouvelles occasions de grandir et de protéger nos engagements au titre des rentes constituées.

Table of Contents

1 Qui nous sommes
3 Faits saillants des placements et de la capitalisation
6P oints saillants en matière de service à la clientèle
9 Message de la présidente du conseil
12 Message du président
15 Questions et réponses avec le chef des rentes
18 Franc-parler avec Jill Pepall, chef des placements
23 Points saillants du regroupement des actifs
25 Discussion et analyse de la direction
56 Opinion des actuaires à l'intention des administrateurs de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario
58 Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière
61 État de la situation financière
62 État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations
63 État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite
64 Notes afférentes aux états financiers
87 Informations supplémentaires
90 Gouvernance
92 Conseil d'administration
95 Répertoire du personnel clé
96 Glossaire

Qui nous sommes

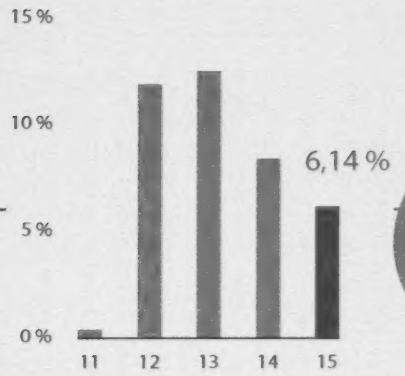

8,5 %

Depuis sa création en 1990, la Commission affiche un rendement à long terme de 8,5 %, démontrant sa capacité d'obtenir les résultats requis pour verser les prestations accumulées.

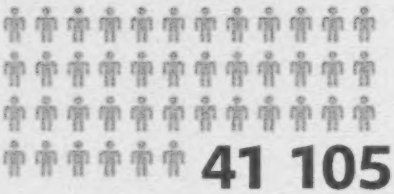

41 105

Comptant plus de 42 000 participants actifs, le RRF regroupe certains employés des ministères, organismes, conseils et commissions du gouvernement de l'Ontario.

23 milliards $

En 2015, l'actif sous gestion de la Commission a atteint 23 milliards $, ce qui lui a permis de devenir le dixième régime de retraite public en importance au Canada.

39 736

Au cours des cinq dernières années, la Commission a versé des rentes indexées au coût de la vie à 39 736 participants retraités du RRF.

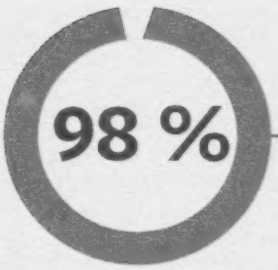

Grâce à son taux de rendement de 6,14 % en 2015, la Commission a pu conserver une situation de capitalisation de 98 %, ce qui positionne le Régime pour la viabilité à long terme.

Qui nous sommes

La Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la « Commission ») est l'administrateur du Régime de retraite des fonctionnaires (le « RRF » ou le « Régime ») – un important régime de retraite à prestations déterminées dont le gouvernement de l'Ontario est le promoteur. Nos participants se composent de certains employés du gouvernement provincial, ainsi que de ses agences, conseils et commissions. Notre engagement consiste à protéger la viabilité à long terme du Régime, à investir judicieusement et rigoureusement son actif, à maintenir la stabilité et l'abordabilité des niveaux de cotisations et à offrir un service exceptionnel à tous nos intervenants.

Gérant un actif de 23 milliards de dollars pour le compte de 42 105 participants actifs, 36 220 participants retraités et 6 037 anciens participants, le RRF est l'un des régimes de retraite les plus vastes au Canada. C'est aussi l'un des plus anciens, respectant ses engagements auprès des participants depuis le début des années 1920.

Qui nous desservons

La Commission dessert :

- les participants du RRF, les retraités et les employeurs (« clients »); et
- d'autres intervenants clés (le promoteur du Régime, les agents négociateurs et les citoyens de l'Ontario).

Au sujet du Régime

Le RRF est un régime de retraite à prestations déterminées qui est conçu pour veiller à la sécurité financière de ses participants. Les participants retraités reçoivent une rente calculée selon une formule préétablie (déterminée) qui tient compte de leurs antécédents de rémunération et de leurs années de service auprès du Régime. Pour capitaliser ces engagements, les participants et les employeurs versent tous deux des cotisations au Régime.

Notre garantie

Utilise des solutions et stratégies novatrices pour :

- protéger la viabilité à long terme du Régime;
- investir l'actif du Régime de façon à optimiser le rendement, tout en respectant des paramètres de risque acceptables;
- maintenir des niveaux de cotisation raisonnablement stables et abordables; et
- offrir un service de premier ordre aux clients et aux intervenants pour leur permettre de tirer pleinement parti de leur participation au Régime.

OPB

Faits saillants des placements et de la capitalisation

Notre équipe des placements a adroitement mené sa barque malgré la turbulence des marchés, permettant ainsi au Régime de dégager un rendement de 6,14 %. Ces résultats nous ont aidés à maintenir une situation de capitalisation de 98 % au 31 décembre 2015, et ce, malgré la volatilité des marchés boursiers publics du monde.

Les chiffres parlent

98 %
Situation de capitalisation

30 %
Droits de propriété dans le Centre TD, immeuble emblématique de Toronto

23 milliards $
Actif net sous gestion

Nous sommes engagés envers l'excellence en matière de placements et déterminés à saisir des occasions de premier ordre dans le but de dégager des rendements stables à long terme, tout en préservant le capital. Pour réussir dans la conjoncture actuelle, il faut se munir des ressources nécessaires pour réagir rapidement et efficacement à des conditions changeantes. C'est précisément Ce que nous avons fait en 2015.

Ce que nous avons fait

Réduit les coûts et amélioré le contrôle et la transparence grâce à l'accroissement de nos capacités de gestion de l'actif internes

Étendu nos partenariats avec des partenaires en placement de calibre mondial en réalisant des acquisitions de premier plan

Recueilli la somme de 500 millions $ à l'aide de deux émissions d'obligations

Ce que nous avons fait

Effectué le virage vers la gestion active des devises

Formulé des prévisions relatives au risque à l'aide de modèles internes conçus sur mesure

Surpassé chacune de nos **cibles** progressives de répartition stratégique de l'actif

Rendements totaux

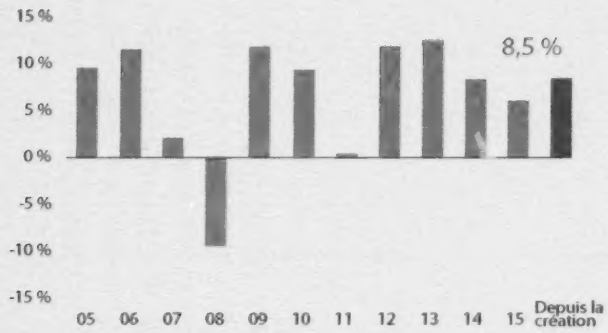

Composition de l'actif
Aux 31 décembre 2015

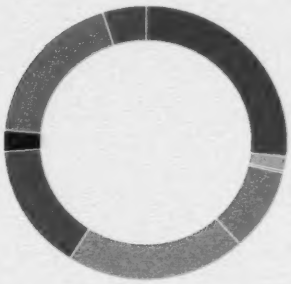

- **2,67 %** Titres à revenue fixe[1]
- **1,8 %** Obligations à long terme
- **0,3 %** Obligations à rendement réel
- **9,8 %** Actions canadiennes
- **20,5 %** Actions de pays étrangers développés
- **15,0 %** Actions de pays émergents
- **2,4 %** Actions de sociétés fermées
- **18,5 %** Immobilier
- **5,0 %** Infrastructure

[1] Le montant des titres à revenu fixe comprendre la valeur négative de -0,3 % des espèces et quasi-espèces.

Croissance de l'actif du régime

Croissance de 1 000 $ depuis la création

Croissance du nombre total de participants depuis 2002

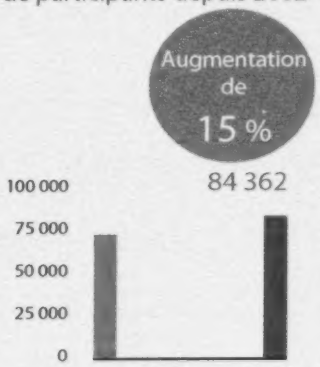

Actif net depuis la création

(en millions de dollars)

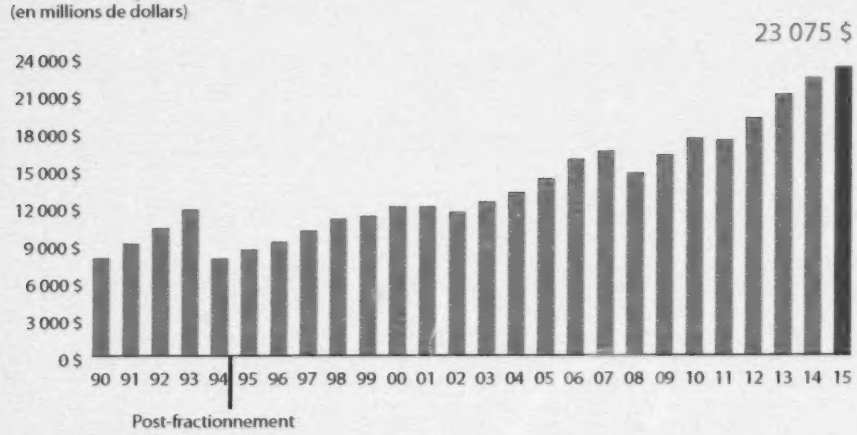

Situation de capitalisation

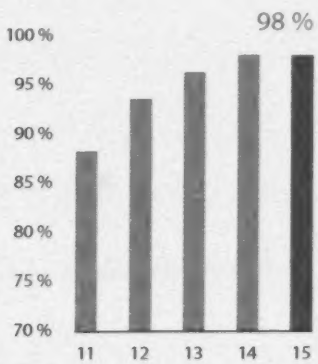

Points saillants en matière de service à la clientèle

À la Commission, nous sommes déterminés à offrir un service à la clientèle de premier ordre. Point. En fait, CEM, importante société d'analyses comparatives des régimes de retraite, nous a récemment classés parmi les deux meilleurs administrateurs de régimes de retraite au Canada (sur 13) – et l'un des cinq meilleurs au monde (sur 77).

Les chiffres parlent

8,6/10

Le meilleur taux de satisfaction des participants de notre histoire

72 %

Pourcentage des utilisateurs de nos services électroniques qui font appel à notre outil d'estimation des rentes.

8,4/10

Notre pointage relatif aux communications avec les participants

Toutes nos activités veillent à la sécurité des rentes, c'est-à-dire être à l'écoute de nos participants et nous assurer qu'ils aient tous les renseignements et les outils nécessaires pour prendre des décisions éclairées. Pour veiller à la sécurité financière de nos participants, nous avons investi dans des outils novateurs à valeur ajoutée conçus pour les aider à prendre des décisions judicieuses concernant leur rente. En 2015, nos pairs ont attesté de notre service à la clientèle supérieur à prix modique.

Ce que nous avons fait

Aidé près de

2 500

participants à prendre des décisions critiques concernant leur rente

Offert cinq ateliers dans nos bureaux pour aider les participants à se préparer en vue de la retraite

Rejoint

200 %

plus de participants qu'en 2014 au moyen de nos séances de rayonnement et d'éducation

Ce que nous avons fait

Engagé un stratège en matière de contenu numérique pour nous aider à améliorer l'expérience en ligne de nos participants

Annoncé le lancement des Services consultatifs – soutien personnalisé de la part d'une équipe de planificateurs financiers certifiés – pour aider les participants à comprendre le rôle que joue leur rente dans le cadre de leur situation financière et personnelle

Établi des paramètres clés de rendement pour tenir le suivi des tendances et déterminer comment méliorer **l'expérience des clients**

Lancé un portail sécurisé à l'intention des employeurs

Désigné des ressources pour améliorer la sécurité de l'information et protect protéger les renseignements confidentiels de nos participants

Accès aux services électroniques

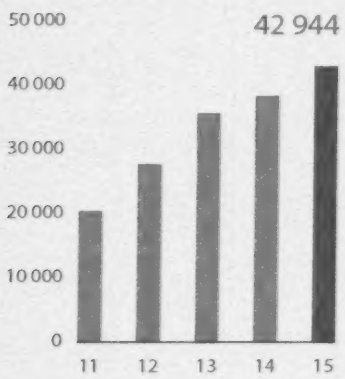

Profil des clients

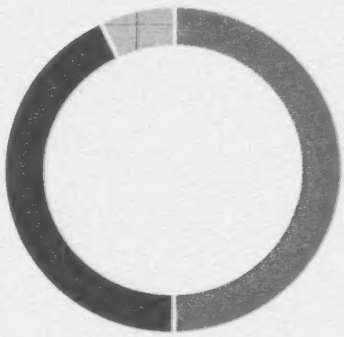

42 105 Participants actifs
36 220 Participants retraités
6 037 Anciens participants

Nombre de participants actifs

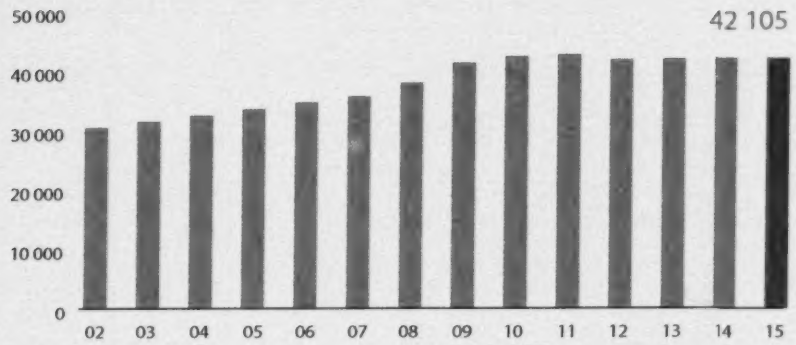

Accéder aux services électroniques

Interactions avec les clients

13 258 participants ont utilisé l'outil de planification de la retraite

Nous avons offert 158 présentations aux participants

Nous avons traité 2 624 demandes de **changement de bénéficiaire**

Près de 1 200 changements d'adresse ont été soumis en ligne

Nous avons traité 2 868 demandes d'estimation du prix de rachat de droits à pension

33 137 participants actifs et retraités se sont inscrits aux services électroniques

Message de la présidente du conseil

M. Vincenza Sera
Présidente du conseil

Dans le cadre de mon message de l'an dernier, je parlais de tous les accomplissements de la Commission pendant ses 25 premières années à titre d'administratrice du RRF. L'année 2015 a représenté une autre année marquante pour la Commission, qui a fait progresser de nombreuses initiatives novatrices qui ont renforcé notre réputation à titre de l'un des meilleurs administrateurs de régimes de retraite du monde.

Chef de file en matière d'innovation

Les deux initiatives qui auront le plus grand impact sur l'avenir de la Commission sont le regroupement des actifs et les services consultatifs.

Regroupement des actifs

Depuis le printemps de 2012, moment où le gouvernement de l'Ontario a annoncé son intérêt à l'égard du regroupement des actifs des régimes de retraite du secteur parapublic, nous travaillons en étroite collaboration avec le gouvernement de l'Ontario et la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT), cette dernière étant notre partenaire dans cette initiative, afin de jeter les assises de la réussite. En ce moment, nous croyons que le regroupement des actifs – par l'intermédiaire de la Société ontarienne de gestion des placements (SOGP) – sera mise en œuvre en 2017. Notre objectif principal auprès de la SOGP demeure le même : améliorer le rendement des placements. En regroupant l'actif de la Commission avec celui de la CSPAAT, la SOGP disposera d'un bassin de capitaux plus vaste pour attirer et conserver les employés les plus compétents en matière de placements et investir dans un vaste éventail d'occasions. Le conseil et moi nous sommes concentrés sur le respect de nos obligations fiduciaires pour veiller à ce que le regroupement des actifs soit la bonne stratégie pour la Commission. Nous croyons que si elle est mise en œuvre correctement, cette stratégie sera avantageuse pour la situation de capitalisation du Régime et sera dans le meilleur intérêt de ses bénéficiaires et intervenants. Nous continuerons de participer activement aux activités de la SOGP à mesure que celle-ci évoluera.

Services consultatifs

Pour veiller à la sécurité des rentes de nos participants, nous devons nous assurer que ceux-ci disposent de l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions judicieuses à leur sujet. En 2015, nous avons relevé d'un cran les services offerts en lançant officiellement nos Services consultatifs à l'intention des participants. Au cours de sa première année, nos conseillers ont aidé près de 2 500 participants à prendre des décisions importantes dans le contexte de leur situation financière globale.

Respecter des engagements au titre des rentes constituées

À titre de régime à retraite, nous visons un horizon à long terme – protéger la viabilité à long terme du Régime est notre principale priorité. Pour ce faire, nous veillons à ce que nos clients et intervenants comprennent les avantages du Régime et investissons prudemment l'actif du RRF. Notre taux de rendement à long terme depuis l'établissement de la Commission en 1990 s'élève à 8,5 %, ce qui nous a permis d'atteindre une situation de capitalisation de 98 %. Nous avons continué de respecter nos engagements au titre des rentes constituées pour nos participants actuels et futurs. Grâce à une gestion responsable et prudente, nous avons maintenu une situation de capitalisation solide, conservé des taux de cotisation abordables pour les participants et les employeurs et protégé les prestations. Nos taux de cotisation demeurent parmi les plus bas des régimes de retraite du secteur public.

Pour préserver la viabilité à long terme du Régime, la Commission effectue régulièrement une série d'études pour examiner le bien-fondé des hypothèses que nous utilisons pour évaluer le Régime, y compris le taux d'actualisation, ainsi qu'une étude de la capitalisation à long terme qui a pour but de déterminer le caractère adéquat des taux de cotisation et de prestations. Cette étude jette les assises des recommandations que nous formulons au promoteur du Régime concernant la modification des taux de cotisation et de la structure du régime. Compte tenu de la volatilité des marchés, de la conjoncture économique mondiale en 2016 et de l'émergence de taux d'intérêt négatifs dans certains pays, nous croyons que le moment est bien choisi pour passer en revue le taux d'actualisation du Régime et les autres hypothèses utilisées pour évaluer le RRF.

Autres points saillants

Gestion du risque d'entreprise (GRE) : Pendant l'année, nous avons renforcé davantage nos processus de gestion du risque en modifiant le programme y afférent pour fournir au conseil d'administration et aux dirigeants des données plus fiables et pertinentes, ainsi que des stratégies d'atténuation plus réalisables.

Appui des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) : La Commission est déterminée à respecter les facteurs ESG dans le cadre de ses responsabilités fiduciaires visant à agir dans l'intérêt du Régime. Il y a des preuves indéniables qu'un engagement amélioré envers les facteurs ESG peut avoir des répercussions positives sur le rendement du portefeuille de placement. Je suis heureuse de vous informer qu'en 2015, nous avons ratifié les Principes pour l'investissement responsable endossés par l'ONU et élaboré notre propre stratégie de vote par procuration, qui tient compte des facteurs ESG au moment de nous prononcer à l'égard des titres inscrits en bourse.

Promouvoir une bonne gouvernance

Trois membres du conseil – David Brown, Peggy Gilmour et Shamira Madhany – ont terminé leur mandat en 2015 après nous avoir fourni des conseils réfléchis et un service exemplaire pendant plusieurs années. Je tiens à accueillir nos nouveaux membres, soit Kevin Costante et Lisa Hillstrom, qui ont été nommés au conseil en 2015, ainsi que Michelle Savoy, qui y a été nommée en janvier 2016. Ces personnes possèdent une foule de connaissances et une vaste expérience, ce qui nous aidera à relever les défis qui nous attendent.

Sur une note personnelle, mon mandat en tant que présidente du conseil prendra fin en juin de cette année. Un nouveau président sera nommé sans tarder et conformément avec la structure de gouvernance solide de la Commission à l'égard des nominations au conseil. Ce fut un honneur pour moi de desservir les intervenants pendant plus de 12 ans et un grand plaisir de travailler avec l'équipe de dirigeants de la Commission, dirigée par Mark, et avec tous les employés qui nous ont aidés à accomplir autant. Je tiens à remercier les autres membres du conseil pour leurs conseils réfléchis et judicieux.

L'engagement de la Commission envers l'excellence et l'innovation, jumelé avec sa capacité confirmée de réagir rapidement et efficacement aux changements, nous positionne bien pour assurer la santé du Régime pour la génération actuelle et les générations à venir.

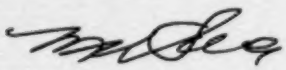

M. Vincenza Sera
Présidente du conseil

Message du président

Mark J. Fuller, Président at chef de la direction

Je suis très fier de tous les accomplissements que la Commission a réalisés depuis ses 25 années à titre d'administrateur du Régime. Notre gestion responsable et judicieuse, jumelée avec nos stratégies novatrices visant à protéger la sécurité de la retraite de nos participants, nous a positionnés à titre de chef de file dans le domaine des régimes de retraite mondiaux.

Pendant une période où les régimes à prestations déterminées se retrouvent de plus en plus sous le microscope, la responsabilité, la discipline et la transparence de la Commission ont permis de l'établir à titre d'organisme gouvernemental responsable, respecté et digne de confiance. Le rendement de nos placements a permis aux taux de cotisation de demeurer abordables et de protéger les prestations. Nous avons réussi à surmonter les hauts et les bas des marchés pour maintenir une situation de capitalisation très solide de 98 %, et ce, en contrepartie de l'un des ratios des frais les plus faibles de l'industrie.

Je suis heureux de vous annoncer qu'en dépit d'une année regorgeant de défis pour les marchés financiers mondiaux, le Régime affichait un rendement de 6,14 % à la fin de 2015, ce qui représente une valeur ajoutée de 0,77 % (77 points de base) par rapport à celui de 5,37 % de notre indice de référence. À la fin de 2015, le RRF affichait une capitalisation de 98 % – position très solide.

Capitalisation à long terme

Nous sommes fermement engagés envers la protection de la viabilité et de l'abordabilité à long terme du Régime. Dans le cadre de notre gestion prudente de ce dernier, nous effectuons régulièrement des études de la capitalisation à long terme pour déterminer si les taux de cotisation permettront de le financer adéquatement. Bien que l'étude de 2014 n'ait pas démontré la nécessité immédiate d'apporter des modifications, nous savons que les gens vivent plus longtemps, ce qui propulse les coûts à la hausse, sans compter que les perspectives de placement sont plutôt sombres.

Le taux d'actualisation que le Régime utilise pour ses évaluations représente un autre facteur susceptible de se répercuter sur nos taux de cotisation. Ce taux reflète ce que l'actif du Régime peut être raisonnablement appelé à rapporter à long terme, déduction faite des dépenses et des réserves pour événements imprévus.

L'établissement du taux d'actualisation représente un processus rigoureux conçu pour veiller à ce que les hypothèses soient raisonnables et convenables pour le Régime. Les changements apportés à ce taux ont des répercussions sur le passif projeté du Régime et, par extension, sur sa situation de capitalisation.

Nous passons régulièrement en revue le taux d'actualisation pour confirmer que son niveau est convenable, soit que celui-ci est en mesure de permettre à la Commission d'atteindre ses objectifs en matière de rendement annuel moyen à long terme.

Les taux d'intérêt sont faibles depuis un bon moment déjà, et aucun signe n'indique que cette tendance se renversera dans un avenir rapproché. En fait, nous avons commencé à constater des taux d'intérêt négatifs dans certains pays. Compte tenu de ces conditions, nous croyons qu'il faut nourrir des attentes tempérées à l'égard des taux de rendement futurs, ce qui devrait se refléter dans notre taux d'actualisation. Par conséquent, en 2016, nous passerons en revue nos hypothèses économiques et démographiques. Nous examinerons aussi nos hypothèses relatives au taux de rendement de notre actif (le taux d'actualisation), aux prévisions inflationnistes, aux hausses salariales et à l'espérance de vie. Cet examen pourrait entraîner la modification des hypothèses que nous utilisons déjà, y compris l'abaissement du taux d'actualisation utilisé pour évaluer le RRF, qui s'élève actuellement à 5,95 %. Dans l'ensemble, ces changements pourraient entraîner une baisse modérée de la situation de capitalisation du Régime. Toutefois, nous croyons qu'il est important de formuler des hypothèses réalistes et d'apporter les changements requis en temps opportun pour veiller à gérer la santé financière du Régime.

En 2016, nous effectuerons une étude de la capitalisation à long terme pour évaluer le caractère adéquat de nos taux de cotisation. Si cette étude démontre la nécessité de modifier les taux de cotisations, nous formulerions des recommandations à cet effet à l'intention du promoteur du régime.

Gestion des dépenses

Nous sommes déterminés à fournir un service à la clientèle de premier ordre, tout en gérant les coûts. Au total, le ratio des dépenses par rapport à l'actif moyen demeure l'un des plus faibles de notre industrie. Nos excellents antécédents en matière d'excellence opérationnelle et de gestion efficace des coûts ont positionné la Commission à titre d'organisme gouvernemental fortement respecté.

Bien que nous continuions à gérer nos dépenses prudemment et diligemment, nous devons commencer à nous atteler à certaines des initiatives cruciales que nous avions mises en veilleuse au cours des dernières années. Dans le cadre de ses mesures visant à contenir les coûts, la Commission a refréné les dépenses liées à l'infrastructure technologique et aux applications de base en 2008. Bien que nous ayons veillé à l'entretien de nos systèmes, nous devons maintenant envisager un virage générationnel visant à répondre aux besoins de nos clients et intervenants, ainsi qu'à faire en sorte que notre technologie demeure à jour et sécuritaire.

Au cours des prochaines années, nous remplacerons notre système d'administration des rentes, qui vieillit. Le nouveau système améliorera davantage la sécurité des données et l'efficacité de traitement des services destinés aux participants. Ce système de prochaine génération nous aidera aussi à appuyer notre stratégie numérique progressive, y compris des initiatives de rayonnement auprès des clients et des intervenants, ainsi que des options libre-service accessibles par le biais de nos services électroniques.

En 2016, nous commencerons à faire les démarches nécessaires pour commencer à mettre notre projet de modernisation des TI en œuvre en 2017.

Préparation au regroupement des actifs

En 2015, le gouvernement de l'Ontario a adopté la *Loi sur la Société ontarienne de gestion des placements de l'Ontario*, créant ainsi la SOGP et jetant les assises des politiques relatives à la nouvelle entité qui investira l'actif de la Commission et de la CSPAAT. Nous prévoyons que le regroupement des actifs aura lieu en 2017.

Comme l'a démontré notre acquisition historique d'un droit de copropriété dans le Centre TD, nous voyons d'un œil très favorable l'établissement de partenariats d'investissement avec de grandes organisations de calibre mondial qui adhèrent à une philosophie de placement comparable à la nôtre. Le regroupement des

actifs nous accordera une meilleure capacité pour participer à des acquisitions majeures et nous aidera à mieux justifier nos décisions de placement compte tenu des capacités de recherche et de gestion des risques accrus qui en découleront.

Le regroupement des actifs donnera à la Commission plus d'occasions d'investir directement dans des occasions de premier ordre et l'aidera à obtenir des rendements plus élevés en contrepartie de coûts inférieurs, ce qui, à notre avis, favorisera la viabilité à long terme du Régime. Nous croyons que le regroupement des actifs stimulera le rendement des placements. Il suffit d'une petite augmentation du rendement pour avoir un impact considérable. Si le rendement des placements augmentait de seulement 25 points de base (un quart de un pour cent) par rapport au taux d'actualisation de 5,95 % du Régime, la situation de capitalisation de ce dernier s'accroîtrait d'environ 2,0 milliards de dollars après 15 ans. Même si la SOGP sera responsable de gérer notre actif, la Commission conservera le contrôle de la composition stratégique de l'actif du Régime pour respecter ses obligations fiduciaires envers ses participants.

Amélioration du service à la clientèle

Avec le lancement de nos Services consultatifs, l'année 2015 a représenté un pas en avant considérable dans l'excellence de nos services. Nos conseillers dûment qualifiés peuvent aider les participants à prendre des décisions relativement à leur rente dans le contexte de leur situation financière globale. Je crois fermement que ce programme comble un besoin important et qu'il aidera les participants à éviter des erreurs coûteuses susceptibles d'avoir des répercussions négatives sur leur sécurité financière à la retraite. Je suis ravi de l'accueil chaleureux que nos participants ont réservé à ce programme.

Je suis très heureux de vous informer qu'en 2015, la Commission a été nommée parmi les deux meilleurs administrateurs de régimes de retraite au Canada, sur 13, et l'un des cinq meilleurs sur 77 à l'échelle mondiale. Ce classement provient de CEM, une importante société d'analyses comparatives des régimes de retraite.

Regard prospectif

Nos réussites n'auraient pas été possibles sans un engagement partagé envers le désir d'aller au-delà du devoir au moment de respecter notre obligation judiciaire visant à verser les prestations accumulées. Nous envisageons continuellement de nouvelles façons de respecter nos engagements envers les participants et d'innover pour assurer la sécurité de nos participants à la retraite.

Je tiens à remercier le conseil d'administration, l'équipe de direction et tous les employés pour leur dévouement, leur engagement et leur travail ardu. À mesure que nous tracerons notre parcours pour les 25 prochaines années, je suis convaincu que notre approche responsable à l'égard de l'administration des rentes et de la gestion des placements, de même que notre engagement envers l'innovation, continuera de protéger la viabilité à long terme du Régime.

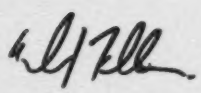

Mark J. Fuller

Président et chef de la direction

Questions et réponses avec le chef des rentes

Peter Shena
Directeur et chef des rentes

Quand les gens pensent à un régime de retraite, ils pensent souvent aux placements. Or, l'administration des rentes est tout aussi essentielle à la réussite d'un régime. Cette année, Peter Shena, chef des rentes de la Commission, parle de la gestion des rentes et de certaines des façons prometteuses dont nous relevons d'un cran notre service à la clientèle.

Les gens ne connaissent peut-être pas la nature du travail d'un chef des rentes. Pourriez-vous nous en parler brièvement?

À titre de chef des rentes, j'ai trois principales responsabilités. D'abord, je gère le passif du Régime; ensuite, je veille à ce que les clients obtiennent un service efficace et de premier ordre; enfin, je m'assure que les participants aient accès aux conseils et à l'aide dont ils ont besoin pour prendre des décisions judicieuses concernant leur rente. Ces responsabilités revêtent une importance égale pour la réussite à long terme du RRF.

La bonne gestion du passif du Régime est essentielle à sa viabilité à long terme – et au maintien de cotisations abordables et au versement des prestations. Il faut rester à l'affût des changements et des tendances qui peuvent avoir des répercussions sur les coûts liés au versement des rentes, comme le changement de l'espérance de vie des gens ou des salaires moyens. Pour ce faire, nous effectuons une étude de la capitalisation à long terme et une étude des antécédents pour déterminer si les cotisations et la structure des prestations sont viables, et si les hypothèses utilisées pour évaluer le passif du Régime concordent avec ses résultats. Nous effectuons ces études au moins tous les cinq ans, et la prochaine est prévue pour 2016.

En matière de service à la clientèle, toutes nos activités visent à fournir à nos participants une rente sécuritaire et une expérience supérieure. L'an dernier, nous avons officiellement annoncé le lancement des Services consultatifs, qui visent à aider les participants à prendre des décisions complexes en matière de retraite dans le contexte de leur situation financière globale – nous tenons à nous assurer qu'ils disposent des outils nécessaires pour prendre des décisions judicieuses.

Pourriez-vous nous parler des Services consultatifs et des raisons pour lesquelles la Commission a lancé cette initiative importante?

Les enjeux de retraite sont complexes, et des décisions erronées ou sous-optimales peuvent avoir des répercussions importantes sur l'avenir financier d'une personne. Nos participants sont régulièrement confrontés à des choix financiers accablants sans détenir les connaissances nécessaires pour prendre des décisions. Pour faire des choix éclairés concernant leur avenir, les participants doivent les évaluer dans le

contexte de leur situation financière globale et de leurs circonstances personnelles. Il nous incombe de veiller à ce qu'ils comprennent mieux les options à leur disposition et les répercussions de leurs décisions sur leur sécurité financière à la retraite. Nous croyons que cela aidera nos participants à éviter des erreurs coûteuses susceptibles d'avoir un impact négatif sur leur sécurité à la retraite.

Pour aider nos participants de cette façon, nous devons être bien plus que des experts en matière de rentes. C'est pourquoi certains de nos conseillers en matière de service à la clientèle ont obtenu la désignation de planificateurs financiers certifiés (PFC), ou détiennent celle de consultant agréé en matière de retraite de l'Institut canadien de planification financière et sont en train de terminer les cours menant à l'obtention du titre de PFC.

Quel accueil a été réservé aux Services consultatifs?

Nous sommes ravis des commentaires que nous avons reçus à son sujet. Au cours de la première année de ce programme, nos conseillers ont aidé près de 2 500 à prendre des décisions critiques en matière de retraite et nos cinq ateliers ont fait salle comble. À notre avis, cette réaction confirme le besoin marqué de comprendre les décisions liées aux rentes. Je crois que nos pointages en matière de satisfaction des clients le confirment, celui-ci ayant atteint un sommet de tous les temps cette année.

Nos Services consultatifs ont aussi suscité un certain intérêt au sein de l'industrie. On nous demande de parler de ce que nous offrons et des raisons de le faire. Nous croyons fermement que les Services consultatifs comblent un besoin important pour nos participants et sommes ravis que ces derniers tirent parti de cet important service à valeur ajoutée.

Quand les participants devraient-ils commencer à réfléchir à la retraite et à la façon dont le RRF peut les aider à atteindre leurs objectifs financiers?

En réalité, la majorité des gens ne commencent pas à planifier en vue de la retraite avant que celle-ci se dessine à l'horizon et les participants ne comprennent souvent pas que les décisions qu'ils prennent aujourd'hui peuvent avoir des répercussions sur la réalité de leur retraite de demain. C'est pourquoi ils doivent commencer à réfléchir à la planification de la retraite très tôt. Notre gamme d'outils en ligne, y compris notre Estimateur des rentes et notre Planificateur de la retraite, représente un bon point de départ pour aider les participants à comprendre la place de leur rente dans leur plan global et à déterminer s'ils épargnent suffisamment en vue de la retraite.

Après avoir obtenu des renseignements à l'aide de nos outils en ligne, les participants peuvent prendre rendez-vous avec un de nos conseillers du service à la clientèle, qui les aidera à comprendre les répercussions de leurs décisions sur leur avenir financier. Je recommande fortement aux participants de parler à un conseiller s'ils composent avec un enjeu exigeant une analyse financière plus approfondie, comme déterminer si leur revenu de retraite sera suffisant, décider si l'achat ou le transfert de droits à pension convient à leur situation ou choisir une date de retraite. Les conseillers prennent le temps de comprendre la situation personnelle et les objectifs des participants de façon à les munir de l'information nécessaire pour prendre la meilleure décision relativement à leur rente. Ils ne prennent aucune décision à la place des participants, mais ils leur fournissent des conseils précieux et des explications claires concernant l'impact de leurs choix, et les aident à prendre des décisions judicieuses.

Pourquoi croyez-vous qu'il est important pour la Commission de continuer à investir dans l'expérience qu'elle fait vivre aux participants?

En fin de compte, toutes nos activités visent à fournir aux participants une rente sécuritaire et une expérience de premier ordre. À la Commission, nous nous faisons une fierté d'offrir un service de premier ordre à nos participants, fait qu'a récemment reconnu CEM, entreprise internationale d'analyses comparatives des rentes. En 2014, la Commission a figuré parmi les cinq meilleurs administrateurs de rente du monde, sur 77. Qu'il s'agisse d'investir dans de nouveaux services en ligne pour donner aux participants l'accès à des renseignements et à des programmes interactifs, de mettre à leur disposition du personnel consultatif pour les aider à prendre des décisions complexes ou de leur offrir des réseaux de communication numériques qui cadrent avec leur mode de vie, nous sommes constamment à l'affût de moyens d'offrir à nos clients des façons plus opportunes de respecter nos engagements auprès des participants.

La Commission participe activement à l'industrie des rentes et de la retraite. Pourquoi est-ce important?

À la Commission, nous croyons que tout le monde devrait pouvoir accéder à un régime de retraite. À cette fin, nous croyons qu'un système de revenu de retraite solide est essentiel pour permettre aux Canadiens d'obtenir une rente et de prendre leur retraite en toute dignité. Nous croyons qu'il est important de participer aux discussions et débats entourant ce sujet pour veiller à transmettre des messages importants concernant les régimes de retraite d'employeur. Par exemple, nous tenons à nous assurer que le public, les gouvernements et les décisionnaires comprennent que les régimes à prestations déterminées bien conçus et gérés, ainsi que les régimes à risques partagés, demeurent les meilleures options pour fournir un revenu de retraite d'une façon efficace, abordable et viable. Non seulement ces régimes fournissent aux participants un revenu de retraite sécurisé, mais ils jouent aussi un rôle important pour simuler notre économie en versant aux rentiers un revenu disponible qu'ils peuvent réinjecter dans l'économie – et ils représentent aussi une source importante de capitaux à long terme pour les marchés.

Nous continuons de prendre parti pour des régimes à prestations déterminées qui sont viables et pourraient être accessibles à un éventail plus vaste de Canadiens. Plus particulièrement, les régimes à risques partagés conservent les meilleures caractéristiques du modèle PD, mais répartissent le risque lié au passif non capitalisé entre les participants et les promoteurs, comme le font tous les régimes de retraite du secteur public.

À notre avis, c'est important de veiller à ce que les Canadiens disposent d'un revenu de retraite adéquat. C'est pourquoi nous continuons de revendiquer des systèmes de retraite viables et l'importance de la planification à long terme dans le cadre de nombreux forums publics, privés et gouvernementaux.

Franc-parler avec Jill Pepall, chef des placements

Jill Pepall, Vice-présidente directrice et chef des placements

En 2015, l'équipe des placements de la Commission a continué de dégager des rendements stables dans un contexte de plus en plus volatil. Elle a réussi à surmonter des conditions économiques turbulentes en accroissant ses ressources de gestion interne de l'actif et en resserrant ses liens avec des partenaires de même mentalité.

Dans l'entrevue suivante, Jill Pepall, vice-présidente directrice et chef des placements de la Commission, nous offre ses perspectives pour l'année à venir. Plus précisément, elle parle des avantages du regroupement des actifs et de la façon dont les stratégies de placement de la Commission positionnent le Régime pour tirer parti de la volatilité prévue en 2016.

En 2015, vous avez devancé le rendement de l'indice de référence. À quoi attribuez-vous cette réussite?

La réussite de la Commission en 2015 est principalement attribuable à nos décisions judicieuses en matière de répartition tactique de l'actif, à la performance vigoureuse de notre portefeuille immobilier et à la possibilité de mettre à profit nos ressources internes pour tirer parti des conditions changeantes dans toutes les catégories d'actif.

Pourquoi les investisseurs devraient-ils tenir compte des rendements absolus et relatifs au moment de déterminer la réussite d'un placement? À l'examen de 2015, pourquoi est-ce particulièrement pertinent?

C'est important de tenir le suivi des rendements absolus et relatifs parce que cela nous procure deux points de vue : une évaluation des conditions du marché et une évaluation de la capacité du gestionnaire. Le rendement absolu (soit le rendement réel) est largement tributaire des marchés financiers. Par exemple, pendant les remontées boursières, le rendement absolu a tendance à être plus élevé que pendant les chutes des marchés, et vice versa. Le rendement relatif (soit le rendement des placements de la Commission (6,14 % en 2015), que l'on compare à celui de la Répartition stratégique de l'actif (point de référence) pour la même période (5,37 %), nous dit si le gestionnaire tire parti des conditions du marché et donne une indication de la valeur ajoutée qui est générée indépendamment de l'orientation des marchés. Il s'agit là d'une différence importante au cours d'une année comme 2015, où les marchés ont évolué en dents de scie et où les taux d'intérêt sont demeurés bas. Bien que ces facteurs aient eu des répercussions sur le rendement absolu, sur le plan relatif, la Commission a été en mesure de tirer parti de la volatilité boursière et d'ajouter de la valeur en devançant le rendement du point de référence de 77 points de base.

En 2017, la Commission a l'intention de mettre en œuvre l'initiative de regroupement des actifs avec la CSPAAT que le gouvernement a récemment annoncée. Quel est l'avantage d'un bassin de capitaux plus vaste pour le RRF et ses participants?

L'initiative de regroupement des actifs a pour but de créer et d'exploiter un nouveau gestionnaire en placements de calibre international, la Société ontarienne de gestion des placements (SOGP), qui fournira au RRF et à la CSPAAT, initialement, ainsi qu'à d'autres régimes du secteur parapublic de l'Ontario, des conseils en placements abordables et respectueux de leurs obligations fiduciaires. La plus grande échelle réalisée en regroupant ces éléments d'actif permettra aux régimes d'accéder à des occasions de placement plus importantes dans un éventail plus vaste de catégories d'actif. Ce regroupement est aussi appelé à s'accompagner des avantages suivants :

- un rendement corrigé du risque supérieur;
- des frais de gestion et des ratios des frais inférieurs au moyen de la combinaison optimale des ressources de gestion interne et d'un actif plus élevé confié à des gestionnaires externes; et
- des recherches et une gestion des risques améliorées s'appuyant sur une technologie de pointe et des compétences supérieures.

Ce qu'il faut retenir, pour le RRF et ses participants, c'est que le droit de propriété et le passif de retraite du Régime ne seront pas transférés à la SOGP. La Commission les conservera, comme ce sera aussi le cas des philosophies et des politiques de placement, ainsi que des stratégies de répartition de l'actif. Cela permettra de préserver l'importance relation entre l'actif et le passif du Régime. C'est la gestion du Régime qui changera, ce qui s'accompagnera de rendements potentiels supérieurs et de coûts relativement inférieurs dans l'avenir. Pour plus de renseignements sur le regroupement des actifs, des actifs, cliquez ici..

Pourquoi l'établissement de liens avec des partenaires fiables fait-il partie intégrante de la stratégie de placement de la Commission?

Afin d'obtenir des résultats vigoureux, il est essentiel d'établir des liens avec des partenaires de même mentalité. Cette approche a aidé la Commission à saisir des occasions de placement de premier ordre; nous a permis de tirer parti de l'expertise de nos partenaires dans des secteurs ou régions particuliers, menant à des décisions plus éclairées et plus avantageuses; et encourage la création de relations mutuellement avantageuses à long terme qui nous permettent d'avoir accès aux recherches sur l'industrie, d'obtenir des renseignements sur le marché et de connaître les tendances en matière de placements.

La Commission est à l'affût de partenaires de même mentalité qui partagent une approche et une philosophie commune envers les placements et comprennent les responsabilités de fiduciaires. Cela veille à ce que nous partagions la même stratégie que nos partenaires relativement à la création de la valeur et à la concordance de nos intérêts.

En fin de compte, la culture de la Commission prise la confiance, la collaboration et la responsabilisation, et est à l'affût de partenaires qui partagent les mêmes valeurs.

Pourquoi les marchés privés représentent-ils un aspect important de la stratégie de placement diversifiée de la Commission? Pourquoi êtes-vous déterminés à y accroître votre présence?

Compte tenu de l'horizon à long terme de la Commission, des placements dans des actifs privés représentent une façon naturelle d'accroître le rendement et la diversification, en délaissant un peu plus les marchés publics. Les actifs tangibles (infrastructure et immobilier) protègent le Régime contre la volatilité, car une grande proportion de leurs rendements est sous forme de liquidités stables. Les actions de sociétés fermées dégagent des rendements corrigés du risque attrayant et permettent une diversification améliorée par type d'actif, industrie et région. Bien que les placements sur les marchés privés puissent s'accompagner de frais supérieurs, ceux-ci sont quelque peu neutralisés par les rendements supérieurs. De plus, les transactions négociées sur ces marchés peuvent offrir de meilleurs droits, protections et caractéristiques de gouvernance que celles rattachées aux marchés publics.

Les placements en infrastructure et dans les actions de sociétés fermées ont fait leur entrée dans le portefeuille pour la première fois en vertu de la RSA de 2011 et ont eu pour effet d'accroître la composante immobilière de ce dernier. Depuis lors, en vertu de notre examen triennal de la RSA effectué en 2014, nous avons porté la composante d'infrastructure à 10 % et celle des actions de sociétés fermées à 5 %, et confirmé une proposition immobilière de 23 % (net du financement).

Comment la Commission tient-elle compte de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses placements?

La Commission croit que l'appui d'initiatives ESG améliorera la transparence d'entreprise et les pratiques en matière d'information; permettra aux investisseurs à long terme, comme la Commission, de mieux évaluer les compromis entre le risque et le rendement; et, en fin de compte, appuiera les efforts de la Commission visant à atteindre les objectifs du Régime. Il y a des preuves marquées voulant qu'un engagement amélioré envers l'ESG ait des répercussions positives sur le rendement du portefeuille. Les entreprises qui respectent les principes d'une bonne gouvernance sont confrontées à des risques inférieurs et dégagent une valeur à long terme supérieure pour leurs actionnaires. Les initiatives qui promeuvent la transparence de leurs activités permettent une meilleure circulation de l'information, ce qui accroît leur capacité de mieux évaluer les risques et de prendre des décisions de placement plus éclairées.

La Commission a adopté une approche pragmatique à l'égard de l'intégration des facteurs ESG à ses politiques et procédures de placement. Voici certaines des mesures prises en 2015 :

- **Engagement collectif :** La Commission a ratifié les Principes pour l'investissement responsable endossés par l'ONU, important forum pour l'engagement collectif d'entreprises et d'organisations qui favorise la divulgation de pratiques et d'autres activités liées à l'ESG; et
- **Vote par procuration :** Nous avons conçu notre propre stratégie de vote par procuration, qui tient compte des facteurs ESG, entre autres facteurs pertinents, au moment de ses prononcer sur les titres

inscrits en bourse. La Commission considère les votes par procuration comme un outil important pour encourager les entreprises et les sociétés à divulguer à leurs actionnaires les facteurs, politiques et initiatives liés à l'ESG.

Il est aussi important d'incorporer les facteurs ESG à nos activités d'une façon qui concorde avec les responsabilités fiduciaires de la Commission, soit agir dans le meilleur intérêt des bénéficiaires du Régime et veiller à sa viabilité à long terme.

What other important goals or achievements did the Investments team deliver in 2015?

En 2015, la Commission a visé les objectifs de placement en matière de placements :

- optimiser la mise en œuvre de la RSA;
- continuer d'accroître l'expertise et la gestion de l'actif internes; et
- améliorer l'évaluation du risque des placements, ainsi que rehausser notre contribution à la gestion de l'actif.

Optimiser la mise en œuvre de la RSA

L'équipe des placements exécute son plan pluriannuel visant à exposer davantage le portefeuille aux marchés privés. En 2015, les trois catégories d'actif liées à ces marchés ont excédé leur pondération cible. Fait encore plus impressionnant, pendant la phase d'établissement et de déploiement de nouveaux actifs d'infrastructure et titres des marchés privés, la Commission a été en mesure d'investir directement dans des fonds et actifs bien établis, évitant du même coup de verser des frais à des gestionnaires avant même d'effectuer le placement – situation qui peut se traduire par des rendements inférieurs au cours des premières années d'existence d'un fonds.

Continuer d'accroître l'expertise et la gestion de l'actif internes

La Commission a connu du succès en 2015, rapatriant à l'interne la gestion de certains de ses actifs issus des marchés publics (programme d'internalisation). Ce programme fournit une gestion à valeur ajoutée du portefeuille, tout en abaissant les coûts et fournissant un contrôle et une transparence accrus. Dans le cadre de ce programme, la Commission effectue une analyse rigoureuse des coûts et des avantages, et veille à disposer des capacités administratives nécessaires avant de lancer un mandat interne. Plus précisément, la Commission a lancé un mandat du marché monétaire liquide conçu pour répondre aux exigences de financement moins onéreuses, ainsi qu'un mandat neutre au marché visant à rehausser le rendement des titres à revenu fixe en contrepartie d'un risque comparable ou inférieur.

Améliorer l'évaluation du risque des placements, ainsi que rehausser notre contribution à la gestion de l'actif

À mesure que la Commission a mis son programme d'internalisation en œuvre, elle a constaté l'importance de renforcer son évaluation des risques de placement et ses capacités de compte rendu. Nous avons réalisé des progrès considérables en 2015 au chapitre du suivi des risques et des processus d'évaluation. Nous avons notamment incorporé les placements sur les marchés privés à l'analyse des risques et permis à la Commission d'examiner l'impact des décisions de placement sur la situation de risque du Régime. Une autre réussite dans

la capacité de la Commission d'évaluer et de gérer l'excédent à risque, ce qui lui a permis d'évaluer l'impact des décisions liées au portefeuille sur le risque relatif au passif du Régime.

À la lumière de la volatilité, quelles sont vos perspectives et celles de la Commission à l'égard des marchés émergents? Quels facteurs allez-vous prendre en compte pour évaluer la réussite de ces placements au cours des années à venir?

Le placement dans les marchés émergents est une décision stratégique à long terme qui vise à tirer parti de la richesse relative des économies en voie de développement et de leur croissance. Le fait de conserver une exposition considérable aux économies des marchés émergents fait complément aux autres actifs et stratégies actuellement utilisés par le Régime. Le portefeuille des marchés émergents est structuré de façon à tirer parti de diverses stratégies non corrélées. Entre autres, nous faisons affaire avec des gestionnaires qui donnent priorité à la préservation du capital, structurons des stratégies de placement complémentaires, affectons des capitaux à des stratégies accessoires, comme celles axées sur les actions de petites sociétés, les actions chinoises de catégorie A et les titres de créance des marchés émergents locaux. Puisque les marchés émergents ont tendance à être inefficaces et volatils, la gestion active peut fournir l'occasion d'excéder le point de référence du Régime à moindre risque. À l'heure actuelle, les évaluations des actifs des marchés émergents sont relativement moins coûteuses que celles des marchés développés et représentent donc des débouchés avantageux pour le Régime.

Quelles sont les perspectives de placement pour 2016?

De nombreux facteurs contribuent actuellement à la contraction de la liquidité mondiale. Après une longue période de relâchement financier, la banque centrale américaine a franchi la première étape vers l'augmentation ou la normalisation de ses taux d'intérêt à la fin de 2015, et la Chine a continué de dépenser ses réserves pour gérer une baisse ordonnée de son taux de change. La chute sans précédent des prix énergétiques a mené au bouleversement des marchés des titres de créance mondiaux, qui servaient à financer des solutions énergétiques coûteuses. À mesure que la liquidité mondiale a diminué, l'appétit pour les actifs risqués s'est aussi apaisé. Le retrait de la liquidité a attisé la volatilité, laquelle se maintiendra pour un avenir prévisible. Ces circonstances, de concert avec les évaluations relativement coûteuses des actions, laissent présager des conditions de placement houleuses en 2016 – comparables à celles observées pendant le deuxième semestre de 2015.

Points saillants du regroupement des actifs

Vu la complexité croissante du domaine des placements, l'une des meilleures façons de composer avec l'incertitude boursière consiste à réaliser des économies d'échelle. Un bassin de capitaux plus vaste donne lieu à de meilleures occasions – c'est pourquoi nous cherchons à regrouper nos actifs avec d'autres entités par l'intermédiaire de la Société ontarienne de gestion des placements (SOGP).

Avantages financiers du regroupement des actifs

50 milliards $

Le bassin d'actif combiné qui est appelé à être investi par la Société ontarienne de gestion des placements.

2,0 milliards $

Le montant qui sera ajouté à la situation de capitalisation du Régime après 15 ans, en supposant une augmentation de 25 points de base.

Au cours des 25 années depuis lesquelles nous gérons le Régime, nous avons réalisé les avantages considérables, en matière de placement, de faire équipe avec de grandes organisations de calibre mondial qui visent des perspectives à long terme comparables aux nôtres.

C'est pourquoi nous continuons de jouer un rôle de premier plan dans la création d'un arrangement de regroupement des actifs avec la Commission de la sécurité (CSPAAT) – initiative qui devrait être opérationnelle en 2017. Selon la Commission, d'ici le printemps de 2017, la SOGP commencera à exercer ses activités à titre de gestionnaire en placements indépendant pour le compte de ses premiers clients, et certains membres du personnel des services des placements et des finances des deux organisations y seront mutés.

Le bassin combiné d'environ 50 milliards $:

- permettrait à la Commission de recruter des experts en placements chevronnés;
- doterait nos décisions de placement de capacités solides en matière de recherche et de gestion des risques;
- accroîtrait grandement notre capacité d'investir directement dans des occasions de premier ordre; et
- nous aiderait à obtenir des rendements corrigés du risque supérieur.

Nous croyons que le regroupement des actifs favorisera le rendement des placements; toute augmentation, même la plus petite, peut avoir un impact considérable. Par exemple, si la Commission était en mesure de connaître une augmentation de 25 points de base de ses placements (un quart de un pour cent) par rapport au taux d'actualisation de 5,95 % du Régime, la situation de capitalisation de ce dernier augmenterait d'environ 2,0 milliards de dollars à la fin d'une période de 15 ans.

Au sujet de la Société ontarienne de gestion des placements (SOGP)

À titre de société d'État autonome, la SOGP fournira des services de gestion de l'actif et de conseils à diverses entités du secteur parapublic de l'Ontario afin de rehausser le rendement corrigé du risque global de leurs placements par le biais du regroupement de leurs actifs. La Commission et la CSPAAT sont appelées à être ses membres initiaux.

La SOGP investira l'actif de la Commission conformément au Contrat de gestion des placements et aux philosophies et convictions de placement de la Commission, de ses politiques de placement et de ses cibles de répartition de l'actif (c.-à-d. composition de l'actif). La Commission n'assumera aucun des éléments de passif des autres membres de la SOGP et aucun régime de retraite ne fusionnera avec un autre. De plus, la SOGP ne sera pas une entité à but lucratif, exerçant plutôt ces activités sur une base de recouvrement des coûts.

L'une de nos exigences, avant d'accepter de participer à l'initiative de regroupement des actifs, consistait à doter la Commission d'une influence en matière de gouvernance sur la SOGP, ce que nous avons obtenu en la structurant à titre d'organisation dont il faut être membre. En tant que membres, la Commission et la CSPAAT auront le droit de nommer la majorité des membres initiaux du conseil d'administration (deux membres chacun, et quatre positions parmi les sept du conseil).

Incidences du regroupement des actifs pour la Commission

La gestion de l'actif combiné serait confiée à un nouveau gestionnaire, soit la SOGP. Toutefois, la Commission demeurera propriétaire des éléments d'actif du Régime et conservera sa responsabilité fiduciaire à son égard. De plus, nous maintiendrons le contrôle des décisions en matière de répartition stratégique de l'actif et demeurerons responsables des obligations au titre des rentes constituées. La Commission conservera aussi les niveaux adéquats de compétences internes en matière de placements, y compris un chef des placements, dans le but de gérer et de superviser la relation avec la SOGP et faire rapport directement avec le conseil d'administration de la Commission.

Discussion et analyse de la direction

Introduction

À la fin de 2015, le Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (RRF ou le Régime) était toujours capitalisé dans une proportion de 98 % selon la continuité des opérations, et ce, malgré la turbulence des marchés. Cette réalisation il la doit, en grande partie, à la capacité de l'équipe des placements à contourner les difficultés boursières et à dégager des résultats robustes.

En 2015, nous avons continué de nous tourner davantage vers les marchés privés afin de repérer des occasions de placement à même de dégager les rendements à long terme soutenus dont le Régime a besoin pour demeurer viable à long terme. Le rendement de 6,14 % du Régime est solide compte tenu des conditions économiques et la volatilité des marchés.

Bien que le rendement des placements continue de représenter une importante priorité pour la Commission, nous comprenons aussi que l'excellence du service et des relations ouvertes et franches avec nos parties prenantes sont tout aussi essentielles à la réussite du Régime. La Commission est vastement reconnue à titre de chef de file dans le domaine des rentes – CEM, une entreprise d'analyses comparatives, nous a accordé le deuxième rang en matière d'administration des rentes parmi 13 régimes comparables et cinquième parmi 77 régimes à l'échelle planétaire.

Nous sommes déterminés à rester dignes de cette réputation en offrant un service à la clientèle novateur et de calibre international. Pour respecter notre engagement au titre des rentes constituées, nous avons mis en œuvre ou fait progresser plusieurs initiatives clés en 2015, comme suit :

- accru d'environ 1,9 milliard $ notre participation brute aux marchés privés en procédant, notamment, à l'acquisition d'une part de 30 % dans le Centre TD, immeuble emblématique de Toronto;
- établi et cultivé des relations importantes avec des investisseurs institutionnels de même mentalité en tentant de repérer des occasions d'effectuer des placements ou des acquisitions conjointes;
- déployé des efforts pour ouvrir la voie au regroupement des actifs avec la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT);
- modifié le processus de compte rendu de la Gestion des risques d'entreprise pour donner au Conseil d'administration et à l'équipe de dirigeants l'information dont ils ont besoin pour dépister et quantifier rapidement les risques et procédé à des initiatives visant à mieux gérer les risques d'exploitation et de placement;
- lancé un portail en ligne destiné aux employeurs dans le but de réduire le délai de traitement de transactions importantes et d'aider la Commission à tenir le suivi des tendances des employeurs et d'orienter les ressources le plus efficacement possible;

- continué de promouvoir les Services consultatifs, programme lancé en 2014 pour offrir aux participants actifs et retraités d'obtenir les analyses financières dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées qui cadrent avec leurs objectifs et leur stratégie pour la retraite;
- promu activement les avantages socioéconomiques du modèle à prestations déterminées (PD) et démontré – par l'exemple – que ces régimes peuvent être viables quand ils sont bien gérés; et
- géré les dépenses de façon stratégique et responsable de façon à répondre aux attentes du gouvernement en matière de restrictions financières, voire de les excéder, tout en améliorant continuellement notre performance.

Cette section du rapport décrit en plus de détails ces initiatives et d'autres projets importants qui ont été mis de l'avant en 2015.

Capitalisation

Une situation de capitalisation solide est essentielle à notre capacité de respecter notre promesse au titre des rentes constituées. Nous sommes heureux de vous informer qu'à la fin de 2015, le Régime était capitalisé dans une proportion d'environ 98 % sur la base de la continuité des opérations.

Cette situation de capitalisation solide peut être attribuée aux rendements vigoureux de nos placements et à la hausse inférieure aux attentes du taux d'inflation et des salaires au sein du secteur public. Le Régime a pu la maintenir malgré la consolidation de nos hypothèses de mortalité en 2013, qui tiennent compte du fait que les retraités vivent plus longtemps.

Aux fins de l'évaluation selon la comptabilité d'exercice, le passif du Régime a été calculé en date du 31 décembre 2014, date de la dernière évaluation de la capitalisation, et extrapolé en date du 31 décembre 2015. Les chiffres ainsi extrapolés reposent sur l'hypothèse voulant que les statistiques du Régime en 2014 (pour des facteurs tels que les augmentations de salaire, les âges de retraite et les taux de cessation d'emploi et de mortalité) soient conformes aux hypothèses actuarielles. L'extrapolation tient compte de l'indexation des rentes au 1er janvier 2014.

Dans le monde des rentes, la viabilité à long terme d'un régime l'emporte sur ses résultats annuels. Notre engagement envers la gestion efficace comprend le respect d'une politique de capitalisation rigoureuse. Élaboré par le secrétariat du Conseil du Trésor et approuvé par le Conseil d'administration de la Commission en 2014, la politique de capitalisation actuelle du Régime guide les décisions relatives à sa structure, à sa capitalisation et à ses hypothèses d'évaluation.

Le taux d'actualisation du Régime est l'une des principales hypothèses utilisées pour les évaluations. Il reflète le taux que son actif peut être raisonnablement appelé à rapporter à long terme (moins les dépenses et les provisions pour événements imprévus) et peut influencer son passif et, par extension, le taux des cotisations et le niveau des prestations dans l'avenir. L'établissement du taux d'actualisation représente un exercice rigoureux conçu pour veiller à ce que les hypothèses soient raisonnables et qu'elles cadrent avec le taux de rendement à long terme qu'il est possible de dégager au-delà du taux d'actualisation du régime de 5,95 %. Cela repose sur un modèle solide qui procure un certain coussin.

La Commission procédera à une étude de la capitalisation à long terme en 2016, conjointement avec la prochaine évaluation du Régime. Cette étude, qui est normalement effectuée tous les trois à cinq ans, vise à déterminer si les sommes déversées dans le Régime (c.-à-d. les cotisations et le revenu de placement) sont suffisantes pour lui permettre de respecter ses engagements au titre des rentes constituées au cours des années suivantes.

Si les résultats de l'étude de 2016 dévoilent qu'il faut apporter des changements au niveau des cotisations ou des prestations à la lumière de facteurs futurs, dont le changement des espérances de vie et des niveaux de participation, ainsi que la volatilité des marchés, nous présenterions des recommandations à cet effet au promoteur du Régime (le gouvernement de l'Ontario). La dernière étude de la capitalisation, effectuée en 2014, a conclu qu'aucun changement n'était requis à ce moment-là.

Situation de capitalisation

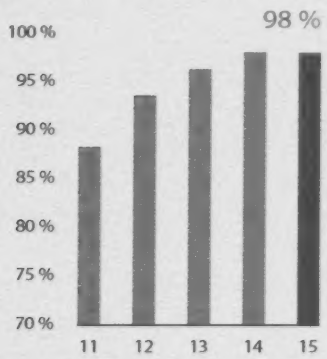

Capitalisation

Ce que nous avons fait	Raisons et incidences
Effectué une évaluation intermédiaire de la capitalisation	La Commission est tenue de déposer une évaluation auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) au moins une fois tous les trois ans. Bien que la prochaine évaluation ne soit pas exigible avant le 31 décembre 2016, la Commission effectue des études intérimaires pour s'assurer que ses niveaux de capitalisation sont conformes aux attentes. Notre dernière évaluation de la capitalisation s'est penchée sur le niveau de capitalisation du Régime au 31 décembre 2014.

Gérer la capitalisation

La situation de capitalisation d'un régime de retraite est, en termes simples, déterminée en fonction de « l'équation servant à calculer l'actif du régime », équation qui compare la valeur de l'actif du régime avec le coût estimatif de son passif. Si l'actif est supérieur au passif, le Régime affiche un excédent. Dans le cas contraire, le Régime affiche un manque à gagner.

Pendant les années 1990, le rendement des placements a excédé les attentes, incitant les régimes à se concentrer sur l'accroissement de l'actif et à détourner leur attention du passif. Par la même occasion, de nombreux facteurs, dont la baisse des taux d'intérêt et l'augmentation de l'espérance de vie, ont commencé à avoir des répercussions sur le coût à long terme lié au versement des rentes. Ensemble, la hausse de ces coûts et la volatilité des marchés ont eu pour effet d'enrayer les surplus de capitalisation et laissé la majorité des régimes de retraite aux prises avec des déficits, considérables dans certains cas.

À la Commission, nous nous sommes toujours fait une fierté de surveiller étroitement l'aspect « passif » de

l'équation servant à calculer l'actif du régime. La priorité accordée au passif et l'adoption d'hypothèses prudentes ont nettement contribué à la santé financière du Régime. Malgré la turbulence des conditions boursières et économiques, nous avons été en mesure de nous diriger vers la pleine capitalisation, tout en maintenant des niveaux de prestations stables et des taux de cotisation relativement abordables.

Notre capacité à gérer le passif peut être attribuée à deux facteurs :

1. d'abord, la Commission et ses intervenants ont, ensemble, pris des décisions tant responsables qu'informées concernant le niveau des prestations du Régime; et
2. ensuite, la Commission a réussi à fixer des hypothèses démographiques et économiques à la fois prudentes et réalistes pour calculer le coût du passif du Régime et a modifié en temps opportun le taux de cotisation, au besoin.

Situation financière

La Commission effectue deux évaluations distinctes sur une base régulière, soit une évaluation reposant sur la capitalisation et une évaluation selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

- L'évaluation reposant sur la capitalisation sert à déterminer si l'actif du Régime est suffisant pour lui permettre de respecter ses obligations au titre des prestations constituées. Elle sert aussi à déterminer les cotisations du Régime; et
- L'évaluation selon la méthode de la comptabilité d'exercice vise à déterminer si le Régime affiche un surplus ou un déficit aux fins de la préparation des états financiers. Cette évaluation est effectuée conformément au Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés.

Ces deux évaluations, qui fournissent la meilleure estimation des obligations au titre des prestations constituées, sont toutes deux effectuées par un actuaire indépendant nommé par le conseil d'administration de la Commission.

Situation financière

Type d'évaluation	But et description
Évaluation reposant sur la capitalisation	Les régimes de retraite sont tenus, en vertu de la loi, de déposer une évaluation de la capitalisation auprès de la CSFO au moins une fois tous les trois ans. La Commission a déposé son évaluation de 2013 en septembre 2014. Celle-ci faisait état d'un taux de capitalisation de 96 % et d'un manque à gagner de 0,8 milliard $. Ces chiffres s'élevaient respectivement à 94 % et 1,2 milliard de dollars au 31 décembre 2010 (date de l'évaluation déposée précédemment auprès de l'organisme de réglementation en matière de retraite). Bien que la prochaine évaluation ne soit pas exigible avant le 31 décembre 2016, la Commission effectue des études intérimaires annuelles pour s'assurer que ses niveaux de capitalisation sont conformes aux attentes. Nous mettons actuellement la dernière main à une évaluation intérimaire reposant sur les données calculées au 31 décembre 2015. Celle-ci faisait état d'un taux de capitalisation de 96 % et d'un manque à gagner de xx milliard $. Autrement dit, la situation de capitalisation du Régime se maintient

Type d'évaluation	But et description
Évaluation selon la méthode de la comptabilité d'exercice	Aux fins de l'évaluation selon la comptabilité d'exercice, le passif du Régime a été calculé en date du 31 décembre 2014, date de la dernière évaluation de la capitalisation, et extrapolé en date du 31 décembre 2015. Les chiffres ainsi extrapolés reposent sur l'hypothèse voulant que les statistiques du Régime en 2014 (pour des facteurs tels que les augmentations de salaire, les âges de retraite et les taux de cessation d'emploi et de mortalité) soient conformes aux hypothèses actuarielles. L'extrapolation tient compte de l'indexation des rentes au 1er janvier 2014. Pour l'établissement des états financiers, nous avons calculé la situation financière du Régime à la fin de l'exercice de 2015 en comparant le passif extrapolé avec la valeur marchande de l'actif au 31 décembre 2015. En fonction de l'évaluation selon la méthode de la comptabilité d'exercice au 31 décembre 2015, le Régime affichait un déficit de 434 millions de dollars (voir la « Note 7, Déficit » à la page 81), comparativement à 332 millions de dollars à la fin de l'exercice de 2014.

Des placements avertis et rigoureux

En matière de placements, l'approche stratégique à long terme de la Commission repose sur deux objectifs de base :

1. respecter son engagement au titre des rentes constituées; et
2. maintenir des taux de cotisation relativement abordables pour les participants et les employeurs.

Pour atteindre ces objectifs, la Commission a conçu une approche de placement qui donne priorité à la préservation du capital et vise à générer des rendements robustes à long terme, le tout en respectant des paramètres de risque acceptables et en :

- évitant les risques non récompensés;
- réduisant la volatilité absolue;
- se concentrant sur les recherches et les analyses fondamentales au moment de prendre des décisions de placement; et
- repérant des occasions de placement mondiales qui dégagent des flux de trésorerie permissible.

En 2015, notre équipe des placements s'est concentrée sur trois objectifs clés :

1. optimiser la mise en œuvre de notre Répartition stratégique de l'actif (RSA) afin d'accroître notre participation aux marchés privés;
2. continuer d'accroître notre expertise interne et nos capacités en matière de gestion de l'actif; et
3. améliorer nos compétences en matière de gestion et d'analyse des risques de placement et accroître leur contribution à la gestion de l'actif.

Ces objectifs sont décrits de façon plus détaillée dans les pages suivantes.

Répartition stratégique de l'actif (RSA)

Les cibles actuelles de la RSA, qui ont été mises en jour en 2014 dans le sillage de l'étude triennale de l'actif et du passif, nous aident à mieux répondre aux objectifs à long terme du Régime en matière de capitalisation et à gérer efficacement les risques de placement. Les nouvelles cibles, qui prévoient un changement de cap en faveur de placements accrus sur les marchés privés, continuent de veiller à une diversification supérieure et à l'obtention de meilleurs rendements corrigés du risque.

En 2015, La Commission a continué de mettre en œuvre les nouvelles cibles de la RSA en fonction de la période transitoire de cinq ans qui a débuté en 2014. En vertu des nouvelles cibles relatives aux marchés privés, la répartition cible dans l'infrastructure a doublé, la participation aux sociétés fermées a augmenté de 66 % et la proportion de placements immobiliers s'est maintenue. Une exposition supérieure aux marchés privés permet d'isoler le Régime contre la volatilité des marchés publics et, dans le cas des placements immobiliers, de tirer une plus grande partie de son rendement des flux de trésorerie réguliers plutôt que de l'appréciation du capital. Ces placements sont également plus volatils que les actions des marchés publics et offrent des taux de rendement corrigés du risque attrayants. L'équipe des placements a également continué la transition en faveur des obligations à long terme, qui permettent de mieux répondre aux besoins à long terme du Régime en matière de liquidités que les obligations universelles.

En 2015, la pondération des trois catégories d'actif des marchés privés était supérieure à leur pondération cible en vertu de la RSA. Pendant qu'elle tentera de repérer des occasions d'investir à l'échelle mondiale, la Commission continuera d'effectuer des analyses approfondies et de prendre des risques tant mesurés que judicieux. Nous évaluerons le rôle qu'un placement jouera dans notre portefeuille (tant au chapitre du risque que du rendement) et tenterons de déterminer s'il fera complément à nos placements courants.

Cibles en matière de répartition stratégique de l'actif

	2014 RSA actuelle[1]	2011 RSA antérieure
Catégories d'actif	**Cible**	Cible
Espèces et quasi-espèces	**3,0 %**	2,0 %
Obligations universelles	**0,0 %**	18,0 %
Obligations à long terme	**17,0 %**	0,0 %
Obligations à rendement réel	**5,0 %**	5,0 %
Actions canadiennes	**7,5 %**	10,0 %
Actions de marchés étrangers développés	**15,5 %**	17,0 %
Actions de marchés émergents	**14,0 %**	15,0 %
Immobilier	**23,0 %[2]**	25,0 %
Infrastructure	**10,0 %**	5,0 %
Actions de sociétés fermées	**5,0 %**	3,0 %
Placements totaux	**100,0 %**	100,0 %

[1] Les cibles de la RSA de 2014 sont celles devant être atteintes graduellement sur une période de 5 ans. Ces cibles sont différentes de celles qui sont indiquées dans la note 4(a) des états financiers, qui représente la composante cible du plan de transition à la fin de l'année.

[2] Net du financement.

Amélioration des capacités internes de gestion de l'actif

En 2015, La Commission a continué d'améliorer son expertise interne et ses capacités de gestion de l'actif. Outre l'accroissement de ses placements sur les marchés privés, la Commission a mis davantage l'accent sur sa stratégie de RTA et continué de choisir avec discernement les composantes du portefeuille axées sur les marchés publics.

En misant sur des politiques, des procédures et des stratégies évolutives, nous avons été en mesure, en 2015, de prendre des décisions opportunes en matière de RTA qui ont permis de donner du tonus aux résultats globaux de nos placements. Par exemple, en août 2015, le comité de la composition de l'actif a pris des mesures pour préserver le capital des parties prenantes en établissant une position relativement courte dans les actions (c'est-à-dire réduire la participation du Régime aux marchés des actions) et en acquérant des options de vente protectrices. Cette stratégie, qui visait à contrer la volatilité accrue des marchés avant le repli qui s'est concrétisé par la suite, est tombée à point. Non seulement elle a permis de réduire la participation du Régime aux marchés des actions pour préserver le capital, mais également aidé ce dernier à tirer parti de la volatilité boursière accrue, vu que la valeur des options de vente a augmenté pendant la période de turbulence subséquente.

Dans le cadre de l'initiative visant à rapatrier à l'interne la gestion de certains placements des marchés publics (« programme d'internalisation »), la Commission a élaboré et lancé plusieurs nouveaux mandats en 2015, dont un mandat du marché monétaire liquide et une stratégie neutre au marché. En misant davantage sur la gestion interne de l'actif, nous avons été en mesure de réagir plus agilement aux mouvements et aux occasions du marché et de dégager des rendements rajustés du risque supérieur, le tout en gérant efficacement les coûts.

Évaluation et analyse du risque

À mesure que la Commission met en œuvre son programme d'internalisation, elle doit également renforcer ses capacités d'évaluation et de compte rendu du risque de placement.

En 2015, nous avons conçu un programme de modélisation du risque qui nous permet de mieux intégrer certains facteurs au processus décisionnel. Nous avons également continué d'apporter des améliorations à certains systèmes clés qui nous donnent la possibilité de saisir, traiter, gérer et utiliser des données visant à produire des rapports améliorés permettant la prise de décisions plus éclairées. Nous utilisons ces données pour :

- calculer le rendement;
- déterminer les forces motrices clés du rendement;
- traiter les opérations et gérer les portefeuilles;
- tenir le suivi des transactions réalisées sur les marchés privés;
- gérer les documents clés; et
- favoriser la gestion interne des actions, des titres à revenu fixe, des devises et des instruments dérivés.

Placements

Ce que nous avons fait	Bien fondé
Obtenu un taux de rendement annuel de 6,14 %	Malgré la volatilité des marchés, le Régime a dégagé un taux de rendement avantageux qui lui a permis de maintenir une situation de capitalisation de 98 % au 31 décembre 2015.
Modifié notre répartition stratégique de l'actif (RSA)	L'équipe des placements a continué de déployer des efforts pour atteindre les nouvelles cibles de la RSA déterminées en 2014, le tout dans le but d'obtenir un meilleur appariement avec le profil des éléments de passif du Régime. Ces changements avaient pour but d'accorder plus d'importance aux marchés privés et aux obligations à long terme.
Continué de mettre en œuvre la stratégie de répartition tactique de l'actif (RTA)	Notre stratégie de RTA aide à rehausser les rendements en tirant parti des anomalies perçues du marché à divers stades du cycle boursier et en préservant le capital pendant les périodes de turbulence boursière. Les décisions opportunes à ce chapitre en 2015 ont joué un rôle clé pour donner du tonus aux rendements de nos placements.
Accru d'environ 1,9 milliard de dollars notre participation aux marchés privés	Une exposition supérieure aux marchés privés permet d'isoler le Régime contre la volatilité des marchés publics et, dans le cas des placements immobiliers, de tirer une plus grande partie de son rendement des flux de trésorerie réguliers, plutôt que de l'appréciation du capital.
Mis à profit un partenariat clé pour acquérir un droit de copropriété de 30 % dans le Centre TD, immeuble emblématique de Toronto	Cette acquisition importante nous positionne davantage en tant que partenaire fiable en matière de placements – et devrait donner lieu à d'autres occasions de partenariat dans l'avenir.
Nous avons accru d'environ 50 % notre proportion d'actions de sociétés fermées	Bien que ces placements soient moins liquides, ils dégagent généralement, à long terme, des rendements supérieurs à ceux des actions de sociétés ouvertes. En tant qu'investisseurs à long terme, nous pouvons mettre le temps à profit pour dégager des rendements à valeur ajoutée. Nous avons aussi diversifié ile portefeuille en investissant davantage en Europe occidentale.
Nous avons accru de plus de 50 % nos placements axés sur l'infrastructure	Le portefeuille d'actifs infrastructuraux donne priorité à des actifs de base qui génèrent des liquidités abondantes, dégagent des rendements stables pendant les périodes de volatilité boursière et procurent une protection contre l'inflation. En 2015, nous avons acquis un droit de copropriété dans une entreprise d'électricité réglementée, ainsi qu'une participation à deux aéroports australiens.

Composition de l'actif

La composition de l'actif est le principal facteur déterminant du rendement des placements. À la Commission, la répartition de l'actif repose sur la RSA, ses légères déviations découlant de la RTA.

L'actif de la Commission comprend les éléments suivants :

- des placements productifs d'intérêts (trésorerie, liquidités et placements à court terme et titres à revenu fixe),
- des titres de sociétés ouvertes (actions); et
- des placements dans les marchés privés (immobilier, infrastructure, actions de sociétés fermes et titres de sociétés fermées).

Composition de l'actif
Aux 31 décembre 2015

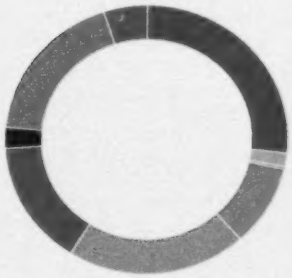

- **2,67 %** Titres à revenue fixe[1]
- **1,8 %** Obligations à long terme
- **0,3 %** Obligations à rendement réel
- **9,8 %** Actions canadiennes
- **20,5 %** Actions de pays étrangers développés
- **15,0 %** Actions de pays émergents
- **2,4 %** Actions de sociétés fermées
- **18,5 %** Immobilier
- **5,0 %** Infrastructure

[1] Le montant des titres à revenu fixe comprendre la valeur négative de -0,3 % des espèces et quasi-espèces.

Émissions obligataires

La Commission a émis deux séries d'obligations en 2015, recueillant ainsi 500 millions de dollars. L'émission d'obligations nous permet d'accroître le rendement de notre portefeuille de biens immobiliers de façon rentable. Elle permet aussi à la Commission d'élargir son portefeuille immobilier, qui dégage des liquidités supérieures au montant requis pour régler les paiements d'intérêts relatifs à ses obligations.

Les agences d'évaluation du crédit accordent des cotes aux émissions d'obligations. Nous sommes heureux de vous informer que ces deux agences ont attribué des cotes élevées à nos obligations, soit AA+ pour Standard & Poor (S&P) et AA élevé pour Dominion Bond Rating Service (DBRS).

En février 2015, la Commission a effectué son quatrième placement privé d'obligations d'un montant de 250 millions de dollars (série D). Cette émission d'une durée de sept ans était assortie d'un coupon annuel de 1,88 % (paiements d'intérêts aux titulaires d'obligations) et représente l'émission d'obligations la plus vastement distribuée de la Commission à ce jour. Le coupon annuel de 1,88 % est le moins élevé que le secteur des rentes n'ait jamais émis, ainsi que le coupon le plus bas jamais enregistré pour une période de sept dans le secteur des obligations de sociétés du Canada. Les produits nets de cette émission d'obligations ont été prêtés à deux filiales immobilières en propriété exclusive et à une fiducie immobilière établie précédemment au profit de la Commission. Pour leur part, ces entités ont partiellement remboursé les montants que la Commission leur avait prêtés pour acquérir des actifs immobiliers, notamment Centre 10, un immeuble de bureaux récemment construit à Calgary, et entièrement loué.

En novembre 2015, la Commission a émis une autre série d'obligations de 250 millions de dollars en vertu de sa Série D. Les produits nets de cette émission d'obligations ont été prêtés à une filiale immobilière en propriété exclusive qui, en retour, a partiellement remboursé le montant que la Commission lui avait prêté pour acquérir un droit de copropriété de 30 % dans le Centre TD de Toronto.

Rendement des placements

L'excellence des placements demeure une priorité pour la Commission. L'équipe des placements est satisfaite du rendement du Régime en 2015. Son rendement annuel global de 6,14 % a excédé le point de référence du portefeuille de 77 points de base et lui a permis de maintenir sa situation de capitalisation.

L'expansion soutenue des capacités internes de la Commission nous permet de donner rapidement suite à des occasions de placement novatrices et rentables – avantage essentiel lorsque les marchés évoluent rapidement. Parmi les autres facteurs ayant donné du tonus à nos résultats, citons les décisions de répartition tactique de l'actif (RTA) et le rendement vigoureux de notre portefeuille de placements privés.

Comme les rentes s'accumulent et sont versées sur plusieurs décennies, les régimes de retraite doivent adopter une perspective à long terme. Ainsi, notre approche de placement met l'accent sur la préservation du capital et vise à obtenir des rendements à long terme qui limitent l'exposition à la volatilité des marchés et réduisent le risque absolu. Sur des périodes de quatre ans, nos rendements devancent de 1,32 % (132 points de base) ceux de l'indice de référence du portefeuille.
Vous trouverez ci-dessous un examen plus détaillé de nos résultats de placement, selon la catégorie d'actif.

Placements portant intérêt

Les placements portant intérêt fournissent au Régime une source stable de liquidités et l'aident à préserver son capital pendant les périodes de volatilité. Au 31 décembre 2015, les placements portant intérêt représentaient 28,8 % de l'actif net du Régime et regroupaient :

- **Titres à revenu fixe** – Le portefeuille de titres à revenu fixe du portefeuille a dégagé un rendement solide de 3,8 % en 2015, affichant une valeur de 6,6 milliards de dollars à la fin de l'année. En 2014, ces résultats s'élevaient respectivement à 9,1 % et 6,2 milliards de dollars.
- **Obligations de sociétés fermées** – Au sein du portefeuille de titres à revenu fixe du Régime, les obligations de sociétés fermées consistent surtout dans des titres à revenu fixe de catégorie investissement de premier ordre qui portent intérêt et comportent diverses échéance; ces titres sont largement inaccessibles sur les marchés publics. Ils dégagent normalement un rendement supérieur à celui des obligations de sociétés ouvertes et, dotées des nantissements et des clauses financières appropriées, elles peuvent réduire le risque de placement. Ce portefeuille a obtenu un rendement de 8,7 % en 2015 et affichait une valeur de 390 millions de dollars. Ces chiffres s'élevaient respectivement à 6,5 % et 421,3 millions de dollars en 2014.

En 2015, nous avons :

- continué de délaisser les obligations universelles en faveur d'obligations à long terme, lesquelles permettent de mieux répondre aux besoins à long terme du Régime;
- lancé un mandat du marché monétaire axé sur les liquidités et une stratégie neutre au marché comprenant un portefeuille d'obligations indexé; et
- obtenu la capacité de négocier des swaps de taux d'intérêt hors cote , lesquels ont fourni à l'équipe des placements un autre outil pour gérer le risque de taux d'intérêt.

Actions de sociétés ouvertes

La Commission a continué de transférer son actif des actions de sociétés ouvertes aux marchés privés, dans le cadre d'une initiative amorcée en 2014 et confirmée dans l'étude de l'actif et du passif de 2014. Au 31 décembre 2015, les actions de sociétés ouvertes représentaient 45,3 % de l'actif net du régime, comparativement à 51,7 % un an plus tôt. Nous avons rapatrié à l'interne la gestion de certaines d'entre elles dans le cadre du programme d'internalisation de la Commission, qui nous permet de procéder à une gestion à valeur ajoutée, d'amoindrir les coûts, d'exercer un contrôle accru et de viser la transparence. En 2015, le Régime a aussi tiré parti d'une transition à la gestion active des devises pour ses positions sur les marchés développés.

Le portefeuille d'actions canadiennes du Régime a fléchi de 9,3 % en 2015, comparativement à un gain de 8,7 % en 2014. À la fin de l'année 2015, sa valeur marchande s'élevait à 2,2 milliards de dollars, contre 2,3 milliards de dollars au terme de 2014.

Le portefeuille d'actions des marchés développés étrangers du Régime a dégagé un rendement de 21,7 %, alors qu'il avait enregistré un gain de 13,1 % l'année précédente. À la fin de l'année 2014, sa valeur marchande s'élevait à 4,7 milliards de dollars, contre 5,3 milliards de dollars au terme de 2014.

Le portefeuille d'actions des marchés émergents du Régime a obtenu un rendement de 5,0 % en 2015, contre un gain de 10,2 % en 2014. À la fin de l'année 2015, sa valeur marchande s'élevait à 3,5 milliards de dollars, contre 3,9 milliards de dollars au terme de 2014.

Placements privés

Comme nous l'avons déjà mentionné, notre équipe des placements a continué de délaisser les marchés publics au profit de leurs homologues privés en 2015. Les actifs tangibles protègent le régime de la volatilité du marché des actions de sociétés ouvertes, car une grande proportion de leurs rendements est sous forme de liquidités régulières stables, plutôt que de l'appréciation du capital. Les actions de sociétés fermées offrent un rendement corrigé du risque attrayant et rehaussent la diversification selon le type d'actif, les industries et les régions. La stratégie de la Commission en ce qui concerne les marchés privés consiste à acquérir des immeubles de calibre international, des actifs d'infrastructure de base et l'achat d'entreprises par le biais d'une combinaison de placements directs, de fonds d'investissement et de placements conjoints.

La Commission a augmenté d'environ 1,9 milliard de dollars sa participation brute aux marchés privés en 2015. Elle a notamment accru ses portefeuilles d'infrastructure et d'actions de sociétés fermées de plus de 50 % et son portefeuille immobilier de 30 %. Notre réputation de partenaire fiable et respecté nous donne accès à des actifs convoités qui ne seraient peut-être pas offerts autrement. Cela représente un avantage de taille, d'autant plus que la demande d'actifs privés est de plus en plus concurrentielle. Les placements directs et conjoints nous aident à investir plus rapidement et à réduire l'impact des frais de placement.

Au 31 décembre 2015, les placements privés représentaient 26,0 % de l'actif net du Régime, en hausse par rapport à 20,5 % à la fin de 2014. Leur valeur marchande s'établissait à 6,0 milliards de dollars au 31 décembre 2015, en hausse par rapport à 4,5 milliards de dollars à la fin de 2014.

Notre portefeuille de placements privés affiche une feuille de route fructueuse – ayant enregistré des résultats positifs dès son établissement. Ce succès peut être attribué à plusieurs facteurs :

- notre approche rigoureuse à l'égard des placements;
- notre capacité à éviter l'effet de la courbe J (situation qui se traduit par des rendements inférieurs au cours des premières années en raison des frais versés aux gestionnaires avant même qu'ils aient effectué des placements) en investissant directement ou dans des fonds mieux établis;
- nos liens solides avec des partenaires qui continuent de nous donner accès à des occasions de placement de premier ordre; et
- notre capacité de négocier les meilleurs frais de placement possible

Vous trouverez ci-dessous un examen plus détaillé de nos placements privés, selon la catégorie d'actif.

Immobilier – Le portefeuille immobilier, qui est présenté déduction faite de tout financement, se compose des éléments suivants :

- placements directs et indirects dans des immeubles de location canadiens de qualité;
- placements directs et indirects dans des propriétés immobilières internationales; et
- un placement modeste dans des hypothèques participatives.

Les actifs immobiliers représentent une source abondante de liquidités, dégagent des rendements plus stables que les actions et procurent une protection contre l'inflation; compte tenu de ces caractéristiques, ils sont bien assortis au passif à long terme du RRF. Au 31 décembre 2015, notre participation immobilière s'établissait à 18,5 %. Sa valeur marchande s'élevait à 4,3 milliards de dollars, contre 3,4 milliards de dollars au terme de 2014.

Le portefeuille immobilier a obtenu un rendement de 12,2 % en 2015, contre 5 % en 2014. Depuis 1994, année où la Commission a effectué son placement initial dans l'immobilier, le portefeuille affiche un rendement annuel moyen de 10,6 %. Le rendement du portefeuille immobilier est calculé déduction faite d'obligations de 1,250 milliard de dollars (valeur nominale) émises par voie de placement privé et garanties par la Commission Le rendement du portefeuille immobilier est évalué déduction faite d'une émission privée d'obligations d'une valeur nominale de 1,250 milliard de dollars (valeur nominale) à la fin de 2015 (750 millions de dollars au terme de 2014) et de toutes hypothèques propres à des immeubles particuliers. Les objectifs de la stratégie de financement du Régime consistent à :

- améliorer le rendement du portefeuille d'immeubles de location de la Commission;
- améliorer la situation de capitalisation Régime; et
- créer une protection partielle contre une diminution de la valeur marchande des immeubles de location du Régime découlant de la hausse des taux d'intérêt.

La Commission a continué d'ajouter des éléments clés à son portefeuille immobilier en 2015. Plus particulièrement, elle a tiré parti d'un important partenariat pour acquérir un droit de copropriété de 30 % dans le Centre TD, immeuble emblématique de Toronto, auprès de Cadillac Fairview. Nous croyons que cette acquisition bien en vue nous aidera à établir d'autres partenaires du genre dans l'avenir.

Notre équipe des placements a investi davantage à Manhattan en effectuant des placements conjoints dans deux autres immeubles de bureau et dans un troisième édifice sous contrat à la mi-janvier 2016. Nous avons également réalisé un profit considérable à la vente de notre participation à un fonds de placement immobilier new-yorkais et à la liquidation d'une partie de notre copropriété dans quatre immeubles de bureau de Manhattan. Au 31 décembre 2015, la Commission détenait conjointement 8 immeubles de bureau à Manhattan. Le contenu international du portefeuille comprend aussi divers immeubles en cours de construction à Londres et Paris.

La majeure partie de nos placements immobiliers consistent dans des immeubles de location situés au Canada. Au 31 décembre 2015, ce portefeuille détenait environ 8,5 millions de pieds carrés de locaux affectés à la vente au détail et 6,3 millions de pieds carrés d'espace de bureau. La liste complète de nos placements immobiliers canadiens se trouve à la page 89.

Infrastructure – Le portefeuille d'infrastructure a été établi en 2011. Il donne priorité à des actifs de base qui génèrent des liquidités abondantes, dégagent des rendements stables pendant les périodes de volatilité boursière et procurent une protection contre l'inflation.

En 2015, nous avons accru d'environ 55 % nos placements dans l'infrastructure. Nous avons notamment obtenu un droit de copropriété dans une entreprise d'électricité réglementée en Espagne, ainsi qu'une participation dans deux aéroports de l'Australie. Ce placement, notre premier en Australie, a doublé notre exposition aux aéroports.

Le portefeuille d'infrastructure a obtenu un rendement de 16,3 % en 2015, contre 9,8 % en 2014. Il affichait une valeur de 1,17 milliard de dollars à la fin de l'exercice, comparativement à 754,6 millions de dollars un an plus tôt.

Actions de sociétés fermées – Les actions de sociétés fermées consistent surtout dans des titres qui ne sont pas négociés sur une bourse de valeurs. Elles ont tendance à être illiquides et tirent surtout leur rendement de l'appréciation du capital à moyen et à long terme. En raison du risque de liquidité accru, le rendement des actions de sociétés fermées est généralement supérieur aux résultats prévus des actions de sociétés ouvertes. La perspective à long terme de la Commission lui permet de tirer des rendements à valeur ajoutée de cette catégorie d'actif importante.

En nous concentrant sur des placements plus établis depuis la création de ce portefeuille en 2012, nous sommes parvenus à une bonne diversification du portefeuille pour l'année d'investissement du Régime (période de 2000 à 2013) et avons reçu presque immédiatement des distributions sous forme de revenu et de gains en capital.

En 2015, la Commission a accru de 56 % ses placements dans des actions de sociétés fermées. Nous avons accru notre participation à l'Europe occidentale, ce qui a permis de diversifier davantage notre portefeuille surtout axé sur les États-Unis.

Au 31 décembre 2015, la Commission détenait des engagements non financés de 774,5 millions de dollars à l'égard d'actions de sociétés fermées, en hausse par rapport à 344,7 millions au 31 décembre 2014. Le portefeuille a dégagé un rendement de 38,2 % (contre 25,4 % en 2014) et affichait une valeur de 561,8 millions de dollars à la fin de l'exercice (comparativement à 359,8 millions de dollars en 2014.

Perspectives de placement

Nous nous attendons à ce que la volatilité continue d'ébranler les marchés financiers pendant un avenir prévisible. De nombreux facteurs contribuent déjà à la liquidité réduite du marché, dont l'effondrement historique des prix énergétiques, le début de la majoration des taux d'intérêt par la banque centrale américaine et la décision, par les autorités chinoises, de vendre ses réserves étrangères pour gérer de façon ordonnée la dévaluation de la devise du pays.

Après une longue période de relâchement monétaire, la Réserve fédérale américaine a mis un terme à ses programmes d'assouplissement quantitatif en 2014 et entamé le processus visant à normaliser sa politique de taux d'intérêt en 2015. Ce retrait des mesures de stimulation monétaire a eu pour effet de réduire la liquidité des actifs de risque, ce qui a exacerbé la volatilité des marchés financiers. En Chine, la croissance économique a ralenti, les dirigeants tentant d'orchestrer un rééquilibrage de l'économie pour qu'elle dépende davantage de la consommation que des investissements en immobilisations et des exportations. La récente décision, par les autorités chinoises, de relâcher le contrôle exercé sur les marchés des capitaux et de favoriser une dévaluation de la devise, a accéléré cette transition. Un autre facteur ayant eu pour effet d'intensifier le climat d'incertitude à l'échelle mondiale réside dans la léthargie des prix énergétiques, qui ont perturbé les marchés des titres de créance de la planète et exacerbé la diminution de la liquidité.

À mesure que la liquidité mondiale a diminué, les investisseurs se sont détournés des actifs de risque, ce qui a accru la volatilité et l'incertitude. Jumelé à des évaluations relativement élevées pour les actions et au ralentissement de la croissance mondiale, ce scénario pourrait donner lieu à des perspectives de placement nébuleuses en 2016.

Compte tenu de la priorité qu'elle accorde à la préservation du capital et de sa stratégie de RTA, la Commission est bien placée pour surmonter les défis du marché au cours de la prochaine année. Elle continuera de mettre en œuvre les stratégies nécessaires pour composer avec la volatilité des marchés, éviter les risques inutiles et dégager les rendements nécessaires pour protéger la viabilité à long terme du Régime.

Parmi les autres initiatives à l'appui de cette stratégie, citons :

- l'amélioration soutenue de nos capacités internes en matière de RTA;
- l'évaluation et la sélection de composantes additionnelles pour notre portefeuille des marchés publics; et
- l'amélioration de notre expertise en matière de salle des marchés, de suivi des marchés et d'administration, ainsi que de notre infrastructure (systèmes, outils, logiciels) dans le but d'appuyer le mandat de placement de plus en plus complexe du Régime.

Rendement des placements et indices de référence

La Commission a adopté un Énoncé des politiques et procédures de placement (EPPP) qui décrit :

- les objectifs de placement du Régime;
- les catégories de placement permises;
- les cibles en matière de composition de l'actif; et
- les attentes en matière de rendement.

L'EPPP fait l'objet d'un examen annuel et a subi sa plus récente modification le 4 novembre 2015.

Le taux de rendement réel à long terme prévu du Régime, qui est décrit dans l'EPPP, s'établit à au moins 3,85 % par année, déduction faite des frais. Ce chiffre correspond au taux d'actualisation du Régime (taux d'intérêt présumé qui est utilisé pour calculer, en dollars courants, la valeur du passif futur du Régime) de 5,95 %, soit le taux utilisé pour la capitalisation à long terme du Régime, moins un taux d'inflation présumé de 2,10 % par année.

Le taux de rendement annuel total de la Commission est évalué par rapport à celui d'un indice composé, appel indice de référence total. L'indice de référence total utilise la moyenne pondérée du rendement de chaque catégorie de placement, se fondant sur la répartition cible progressive de la RSA pour déterminer les pondérations. Le taux de rendement annuel prévu de l'année vise à égaler ou excéder celui de l'indice de référence total (déduction faite des frais). Au 31 décembre 2015, le taux de rendement des placements s'élevait à 6,14 % pour l'année, alors que celui de l'indice de référence total se chiffrait à 5,37 %.

Taux de rendement annuel des placements

		Taux de rendement annuel des placements (%)			
		2015		2014	
Catégories d'actif	**Indice de référence**	**Rendement réel[1]**	**Indice de référence**	Rendement réel[1]	Indice de référence
Trésorerie et équivalents	Indice des bons du Trésor à 91 jour FTSE TMXs	**7,0 %**	**0,6 %**	3,1 %	0,9 %
Titres à revenu fixe	Indice obligataire universel FTSE TMX	**4,9 %**	**3,5 %**	9,6 %	8,8 %
Obligations à long terme	Indice des obligations à long terme FTSE TMX	**3,4 %**	**1,3 %**	n/a	n/a
Obligations à rendement réel	Indice des obligations à rendement réel FTSE TMX	**2,5 %**	**0,9 %**	0,0 %	13,2 %
Actions canadiennes	Indice composé S&P/TSX	**-9,3 %**	**-8,3 %**	8,7 %	10,6 %
Actions de marchés développé sétrangers	Indice mondial MSCI	**21,7 %**	**19,5 %**	13,1 %	15,0 %
Actions des marchés émergents	Indice des actions des marchés émergents SCI ($CAN)	**4,8 %**	**2,4 %**	13,1 %	7,0 %
Immobilier	Indice immobilier sur mesure	**12,2 %**	**7,0 %**	5,0 %	6,9 %
Infrastructure	Indice d'infrastructure sur mesure	**16,3 %**	**16,3 %**	9,8 %	9,8 %
Actions de sociétés fermées	Indice d'actions de sociétés fermées sur mesure	**38,2 %**	**38,2 %**	25,4 %	25,4 %
Placements totaux	Indice composé	**6,1 %**	**5,4 %**	8,4 %	9,4 %

[1] Le rendement réel fait exclusion des frais, sauf pour l'immobilier, l'infrastructure et les actions de sociétés fermées, où il en tient compte.

Convictions en matière de placements responsables

La Commission appuie la notion du placement responsable à l'aide d'initiatives de placement qui cadrent bien avec ses objectifs de placement et font un usage efficace des ressources temporelles et financières. Ensemble, les objectifs de placement de la Commission et les croyances en matière de placement responsable se traduisent par une approche qui :

1. appuie des initiatives collaboratives qui s'inscrivent dans le cadre des enjeux de gouvernance (ex. : amélioration l'information fournie);
2. s'avère pragmatique à l'égard de l'intégration de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus décisionnel des gestionnaires de placement internes et externes); et
3. utilise les votes par procuration en tant qu'outils pour inciter les entreprises à se concentrer sur les enjeux ESG et pour revendiquer la transparence et des normes d'information.

Pour appuyer cette approche, nous avons élaboré notre propre stratégie de vote par procuration en 2015, soit la capacité de voter nous-mêmes par procuration à l'interne plutôt que de demander aux gestionnaires externes de le faire en notre nom. Cette initiative vise à faire en sorte que les votes par procuration respectent les responsabilités fiduciaires du Régime. De plus, nous avons adopté une déclaration relative aux facteurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), laquelle reconnaît les trois principaux facteurs utilisés pour évaluer le caractère écologique et l'impact éthique d'un placement donné.

La Commission adhère aussi aux Principes pour l'investissement responsable endossés (UNPRI). Ce réseau international d'investisseurs collabore pour mettre en pratique le placement responsable et pour bâtir un système financier mondial plus viable.

Regroupement de l'actif

Vu la complexité croissante du domaine des placements, l'une des meilleures façons de composer avec l'incertitude boursière consiste à réaliser des économies d'échelle. Un bassin de capitaux plus vaste donne lieu à de meilleures occasions – c'est pourquoi nous cherchons à regrouper nos actifs avec d'autres entités par l'intermédiaire de la Société ontarienne de gestion des placements (SOGP).

Au cours des 25 années depuis lesquelles nous gérons le Régime, nous avons réalisé les avantages considérables, en matière de placement, de faire équipe avec de grandes organisations de calibre mondial qui visent des perspectives à long terme comparables aux nôtres.

Contexte

En 2008, le rapport intitulé *Commission ontarienne d'experts en régimes de retraite* a mis en lumière l'importance de la taille des caisses de retraite. Il a fait remarquer que les régimes de retraite de petite et moyenne taille ne sont pas en mesure de tirer parti de toutes les occasions de placement puisqu'elles ne disposent de l'infrastructure, de l'expertise ou du désir nécessaires pour diversifier pleinement leur portefeuille. Dans le sillage d'un mandat issu du budget provincial de 2012, un rapport intitulé *Faciliter la gestion d'actifs mis en commun pour les établissements du secteur public de l'Ontario*, initiative de Bill Morneau, ministre actuel des Finances au fédéral, a révélé que le regroupement des actifs des régimes du secteur parapublic en Ontario entraînerait les efficacités suivantes :

- des économies d'échelle considérables par l'intermédiaire du perfectionnement de l'expertise interne;
- un accès plus économique à des catégories d'actif non traditionnelles par l'intermédiaire d'une caisse plus vaste pour permettre des placements plus diversifiés; et
- l'obtention de rendements potentiellement supérieurs à long terme.

La majorité des importants régimes de retraite du Canada connaissent du succès en gérant leurs placements à l'interne. De nombreuses données suggèrent que ceux-ci obtiennent de meilleurs résultats que les régimes de petite et moyenne taille, sont assujettis à des frais de placement inférieurs et parviennent à une meilleure diversification en fonction des catégories d'actif.

Pour explorer davantage la possibilité de regrouper les actifs, le gouvernement a formé un groupe de travail du secteur parapublic. La Commission et la CSPAAT (Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail), qui gèrent les deux plus importants régimes de retraite du secteur public de l'Ontario et qui, à ce titre, pourraient réaliser des économies d'échelle immédiates et tirer parti de l'initiative de regroupement des actifs , ont joué un rôle de premier plan dans ce processus. À titre des deux premiers membres de cette initiative de gestion des placements, ils gèrent un actif combiné qui pourrait s'élever à 50 milliards de dollars et qui pourrait :

- permettre à la Commission d'accéder à des gestionnaires en placements émérites;
- améliorer les décisions de placement en favorisant les capacités en matière de recherches et de gestion des risques;

- accroître nettement notre capacité d'investir directement dans des occasions de premier ordre; et
- nous aider à obtenir des rendements corrigés du risque supérieurs.

Structure

Les principes fondamentaux qui guident l'initiative de regroupement des actifs reposent sur trois domaines : la gestion des placements, la gouvernance et les investissements.

Structure de gestion des placements :

- la participation devrait être facultative, et non obligatoire;
- la capacité de gérer des mandats liés ou non aux régimes de régimes;
- les gestionnaires ne devraient pas dépendre du gouvernement et d'un client donné;
- le gestionnaire devrait exercer ses activités selon le principe du recouvrement des coûts;
- le conseil d'administration devrait être structuré de façon à assurer la correspondance avec les intérêts à long terme des clients; et
- l'équipe de placement devrait être de haut calibre

Structure de gouvernance :

- le conseil d'administration doit être considéré comme un « conseil d'experts », c'est-à-dire que la majorité des administrateurs, y compris le président, ne peuvent être affiliés à un seul client ou au gouvernement;
- les participants initiaux, en consultation avec le gouvernement, conviendront du processus pour la nomination du premier président du conseil et établiront un cadre pour la nomination de participants subséquents;
- il ne doit y aucun chevauchement entre les membres du conseil et ceux du conseil des clients; la taille du conseil doit être assujettie à un maximum pour maintenir une structure de gouvernance efficace, et le mandat des membres doit être limité; et
- les gestionnaires doivent faire l'objet d'examens périodiques pour veiller à leur efficacité et à leur respect des pratiques exemplaires, les administrateurs possédant la gamme complète des compétences requises pour effectuer cette surveillance, ce qui aura été déterminé à l'aide d'une grille des compétences et des besoins.

Structure des investissements :

- accommoder les exigences en matière de composition de l'actif de divers clients; fournir de l'aide aux clients pour élaborer la composition de l'actif conformément à leur Énoncé des politiques et des procédures de placement (EPPP);
- l'actif des clients demeure leur propriété (c.-à-d. il n'est pas transféré aux gestionnaires des placements ou au gouvernement);
- les placements sont structurés pour : i) être conformes aux lois applicables, ii) préserver l'exemption aux impôts des clients au Canada; et iii) minimiser les impôts étrangers; et

- opter pour une combinaison appropriée de gestionnaires internes et externes; les caisses illiquides devront adopter des périodes de liquidation plus longues.

Nous croyons que le regroupement des actifs favorisera le rendement des placements; toute augmentation, même la plus petite, peut avoir un impact considérable. Par exemple, si la Commission était en mesure de connaître une augmentation de 25 points de base de ses placements (un quart de un pour cent) par rapport à son taux d'actualisation de 5,95 %, sa situation de capitalisation augmenterait d'environ 2,0 milliards de dollars à la fin d'une période de 15 ans.

Société ontarienne de gestion des placements (SOGP)

La gestion des actifs regroupés incomberait à la Société ontarienne de gestion des placements (SOGP). Toutefois, la Commission en demeurerait le titulaire et maintiendrait se responsabilité fiduciaire à l'égard du Régime.

Le but de la SOGP, société d'État autonome, vise à fournir des services de gestion de l'actif et de conseils à diverses entités du secteur parapublic de l'Ontario (y compris la Commission et la CSPAAT à titre de membres initiaux) afin d'améliorer le rendement corrigé du risque global de ses participants en regroupant leur actif.

Parmi les exigences clés de la législation conçues pour protéger les programmes de placement de la Commission (et de la CSPAAT), citons

- la SOGP est indépendante du gouvernement (c.-à-d. que ce n'est pas une société de la Couronne);
- la Commission et la CSPAAT nommeront la majorité des membres du conseil d'administration initial de la SOGP (deux chacun des sept membres du conseil de la SOGP);
- le ministère des Finances consultera la Commission et la CSPAAT pour la nomination du président du conseil de la SOGP;
- un conseil d'administration indépendant et compétent supervisera la gestion des placements, le risque des placements, le financement des placements, la gouvernance, les ressources humaines, la comptabilité, les services juridiques, etc.; et
- la réglementation doit faire état des organisations autorisées à être membres de la SOGP.

Mise en œuvre

L'échéancier actuel pour l'approbation de la réglementation de la Loi sur la SOGP, y compris la désignation de la Commission et de la CSPAAT à titre de membres initiaux, la promulgation de la Loi sur la SOGP et la nomination du conseil d'administration initial et de son président, est prévu pour le milieu de 2016. Une fois son cadre de gouvernance en place, le conseil de la SOGP sera mandaté de recruter un chef de la direction plus tard en 2016. La Commission prévoit qu'au printemps de 2017, la SOGP exercera ses activités à titre de gestionnaire en placements indépendant pour ses premiers clients, la Commission et la CSPAAT, le personnel des placements et du financement de ces deux organisations devant y être muté.

Le transfert de la fonction de gestion des placements de la Commission est sujet à la conclusion d'une entente contractuelle entre elle et la SOGP (Contrat de gestion des placements). Une fois la fonction de la gestion des placements transférée à la SOGP, la Commission continuera de :

- détenir ses actifs;
- être responsable de son passif et seulement de son propre passif;

- avoir ses propres Énoncés des principes et convictions de placement et Énoncés des politiques et procédures de placement;
- mener son étude d'actif et du passif triennale; et
- établir sa propre RSA.

Pour permettre à la Commission de s'acquitter des fonctions décrites ci-dessus et d'assurer des communications claires et ininterrompues concernant toutes les questions de placement, y compris les rapports obligatoires sur le rendement, ainsi que pour maintenir des liens directs avec le conseil de la Commission, celle-ci conservera sans doute certaines fonctions liées aux placements (un chef des placements et le personnel de soutien connexe). Elle conservera aussi une fonction de comptabilité des placements.

La SOGP investira l'actif de la Commission conformément au Contrat de gestion des placements et aux philosophies et convictions de placement de la Commission, de ses politiques de placement et de ses cibles de répartition de l'actif (c.-à-d. composition de l'actif). La Commission n'assumera aucun des éléments de passif des autres membres de la SOGP et aucun régime de retraite ne fusionnera avec un autre. De plus, la SOGP ne sera pas une entité à but lucratif, exerçant plutôt ces activités sur une base de recouvrement des coûts.

La valeur fondamentale de la SOGP pour les participants du RRF réside en partie dans la viabilité d'une équipe de placement concurrentielle, qualifiée et dotée des ressources appropriées, ainsi que dans l'obtention de meilleurs services de gestion du risque et de suivi des placements par l'intermédiaire de systèmes et de ressources humaines de premier ordre.

La Commission est actuellement bien placée pour dégager les rendements à long terme nécessaires pour respecter ses engagements, que le regroupement se concrétise ou non. Toutefois, nous croyons que la SOGP avantagera le RRF en lui fournissant des économies d'échelle qui faciliteront l'accès à un nombre accru et plus diversifié d'occasions de placement en contrepartie de coûts inférieurs à ceux que nous pourrions obtenir nous-mêmes. Elle nous accordera aussi des capacités de gestion des risques accrues et permettra le recours optimal à des ressources de gestion internes plutôt qu'externes pour offrir des services en placements de premier ordre dans le but de dégager des rendements corrigés du risque supérieurs.

Excellence en matière de service

La Commission demeure engagée à fournir des services de premier ordre à ses participants. Nous avons déployé des efforts considérables pour trouver des moyens novateurs, économiques et pertinents de répondre aux besoins de nos clients.

En 2015, la Commission a annoncé le lancement des Services consultatifs, initiative novatrice conçue pour protéger les intérêts des clients en leur fournissant les analyses financières requises pour prendre des décisions éclairées à des moments critiques. Ce programme repose sur notre opinion voulant que les participants actifs et retraités aient besoin de comprendre les incidences de leurs décisions en matière de retraite et les façons dont ces avantages s'inscrivent dans le cadre de leur planification de la retraite globale. À notre connaissance, nous sommes le seul administrateur d'un régime PD au monde à offrir ce type de service à nos participants.

Au cours de sa première année, l'équipe interne de planificateurs financiers certifiés des Services consultatifs – s'appuyant sur une gamme de services électroniques – a aidé environ 2 500 clients à prendre des décisions critiques relatives à leur retraite. À l'aube de sa deuxième année, elle cherchera à tabler sur ces résultats impressionnants enregistrés en 2015 :

2 472 séances consultatives – en hausse par rapport à 2 050 séances pendant le lancement discret de cette initiative en 2014;

- 97 % des appels des clients ont obtenu une réponse en l'espace de 30 secondes, avec un temps d'attente moyen de trois secondes;
- 75 % des interactions avec les services consultatifs portent sur les rachats de droits de pension, les retraites et les cessations d'emploi;
- 47 % des participants et 29 % des rentiers/retraités sont actuellement inscrits à notre portail de services électroniques;
- 44 % des participants inscrits utilisent les options libre-service de ce portail, et 75 % d'entre eux ont recours à l'outil d'estimation des rentes;
- les principaux services utilisés comprennent la mise à jour de l'état matrimonial (55 %), les changements d'adresse (43 %) et la modification des désignations de bénéficiaires (32 %);
- 9 % des participants utilisent maintenant ce portail pour entamer le processus de départ à la retraite;
- l'utilisation du portail de services électroniques a augmenté d'environ 12 %, les ouvertures de session s'établissant à environ 38 000. Ces chiffres sont conformes à notre stratégie numérique évolutive, à mesure que nous transférons les formulaires de notre site public à la section libre-service de notre portail de services électroniques.

En réponse aux technologies émergentes et à l'évolution des besoins et des préférences des clients, nous continuons de mettre au point nos services numériques – et de nous adapter de plus en plus aux services mobiles et d'être plus interactifs au sein de nos réseaux Web. Nous avons récemment engagé un stratège en matière de contenu numérique pour nous aider à améliorer l'expérience en ligne des participants et à repérer des occasions d'accroître notre présence numérique, d'élargir la portée de notre stratégie de communication et, en fin de compte, de nous aider à améliorer l'efficacité de nos initiatives axées sur les clients. À mesure que les clients deviennent plus avertis, nous devons concevoir les outils à même de répondre à leurs exigences en matière de services, tout en continuant de leur fournir un environnement en ligne sécurisé pour protéger la nature confidentielle de leurs données. En 2016, nous ferons équipe avec nos services des TI afin de veiller à investir dans la technologie nécessaire pour faire progresser notre stratégie axée sur les clients.

Tous nos efforts visent, en fin de compte, à veiller à ce que chaque client tire pleinement parti de sa participation au Régime. Les initiatives novatrices et transformatrices que nous avons mises en œuvre en 2015 contribueront à renforcer notre réputation à titre de chef de file du marché et notre place parmi les cinq principaux fournisseurs de rentes au monde.

Service

Initiatives en 2015

Ce que nous avons fait	Bien-fondé
Officiellement annoncé le lancement des Services consultatifs	Les enjeux liés à la retraite sont complexes, et les décisions mal avisées peuvent potentiellement avoir un impact considérable sur l'avenir financier d'une personne. Les Services consultatifs fournissent à nos clients l'accès à un planificateur financier certifié et à des consultants agréés en matière de retraite pour les aider à prendre des décisions judicieuses concernant leur rente en fonction de leur situation financière. Ils les aident également à éviter les erreurs coûteuses susceptibles de nuire à leur sécurité financière à la retraite.
Engagé un stratège en matière de contenu numérique	Cette personne a le mandat de repérer les occasions d'accroître notre présence numérique et d'élargir la portée de notre stratégie en matière de communications, le tout dans le but de mieux répondre aux besoins de nos clients au cours des années à venir.

Nombre de participants actifs

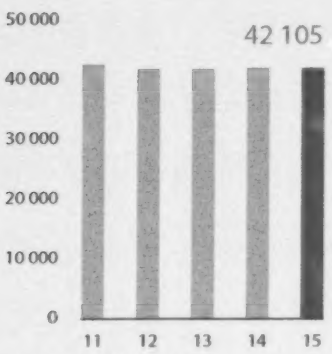

Adhésions

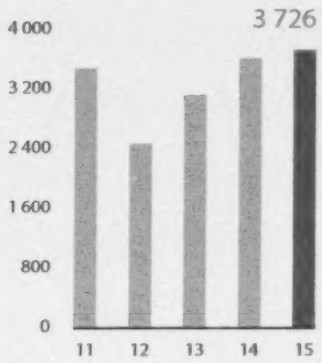

Rachats de droits à pension

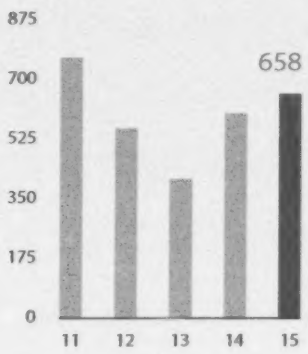

Initiatives d'intervention

Les enjeux liés aux rentes et à la sécurité de la retraite attirent une attention croissante de la part des gouvernements, des médias et des Canadiens. À la Commission, nous croyons que des régimes de retraite à prestations déterminées (PD) bien conçus et gérés demeurent la meilleure option pour verser un revenu de retraite viager de façon efficace, abordable et viable. Les régimes PD possèdent des antécédents de longue date pour ce qui est de fournir à leurs participants un revenu de retraite stable.

Des études démontrent aussi que les régimes PD jouent un rôle important pour stimuler l'économie en fournissant aux rentiers un revenu qu'ils peuvent réinjecter dans cette dernière. Qui plus est, ces régimes représentent une source importante de capitaux de placement.

La Commission continue d'intervenir fermement en faveur du modèle PD et des régimes à risques partagés afin de veiller à ce que les décisionnaires et les leaders éclairés comprennent les avantages socioéconomiques qui en découlent. En fin de compte, notre objectif consiste à prôner un système de retraite à la fois viable et pertinent pour tous les Canadiens, et à promouvoir l'importance de la planification financière à long terme. Nous faisons valoir ces enjeux dans le cadre d'un vaste éventail de forums publics, privés et gouvernementaux. Plus précisément, nous croyons que les régimes à risques partagés conservent les meilleures caractéristiques des régimes PD, tout en répartissant le risque lié au passif non capitalisé entre les participants et les promoteurs. Ces modèles PD viables pourraient facilement être mis à la disposition d'un plus grand nombre de Canadiens. À cette fin, nous félicitons le gouvernement de l'Ontario pour le lancement du Régime de retraite de la province de l'Ontario (RRPO), qui vise à ce que tous les Ontariens aient accès à des régimes « comparables ».

Nous travaillons aussi entre étroite collaboration avec le gouvernement de l'Ontario et la CSPAAT pour préparer la voie au regroupement des actifs. La mise en commun de l'actif de plus petits régimes de retraite du secteur public peut créer d'importantes économies d'échelle, donner naissance à de meilleures occasions de placement et améliorer les résultats de ces derniers.

Intervention

Ce que nous avons fait	Bien-fondé
Continué de promouvoir publiquement le modèle PD	Nous croyons que les régimes PD représentent la meilleure option pour fournir la sécurité et un revenu suffisant aux Canadiens à la retraite. C'est pourquoi nous avons continué de promouvoir publiquement les avantages socioéconomiques des régimes PD pour nous assurer que les décisionnaires et les dirigeants éclairés les comprennent.
Continué de déployer des efforts auprès des organismes de réglementation pour permettre l'accès à des régimes à risques partagés (c.-à-d. de type PD) pour tous les Canadiens	Les régimes à risques partagés, qui conservent les meilleures caractéristiques des régimes PD et répartissent le risque lié au passif non capitalisé entre les participants et les promoteurs, représentent une option viable qui pourrait facilement être utilisée pour fournir un revenu de retraite aux Canadiens.

Ce que nous avons fait	Bien-fondé
Continué de préparer la voie au regroupement des actifs	Le regroupement des actifs donnera naissance à une vaste gamme de placements et de partenariats – qui, à notre avis, stimuleront nos rendements à long terme. Il en résulterait un accroissement du rendement des placements qui contribuerait à maintenir la stabilité des taux de prestation et de cotisation pour appuyer la viabilité à long terme du Régime.

Relations remarquables avec les intervenants

Le modèle de « gouvernance partagée » de la Commission vise à faire en sorte que tous les intervenants clés : 1) possèdent l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées ; et 2) puissent faire entendre leur voix relativement à la gestion du Régime. C'est une telle approche ouverte et collaborative qui nous a mérité le rôle de conseiller digne de confiance auprès du promoteur du Régime et la réputation de courtier honnête auprès des agents négociateurs qui représentent les participants du Régime.

La Commission travaille en étroite collaboration avec le gouvernement de l'Ontario pour veiller à ce que les politiciens et les hauts fonctionnaires comprennent pleinement les enjeux qui touchent le Régime. De plus, nous tenons régulièrement des discussions régulières avec les groupes d'agents négociateurs pour les tenir au courant de la santé du régime et des tendances et questions émergentes.

En 2015, nous avons aussi :

- augmenté de 45 % nos séances d'éducation à l'intention des clients et nos webinaires, rejoignant 232 % plus que clients qu'en 2014;
- offert 173 présentations aux participants du Régime de l'Ontario pour leur fournir de l'information sur ses avantages, ses dispositions et les principaux points de décision;
- tenu 5 ateliers consultatifs sur la retraite;
- participé au forum des chefs de l'administration du gouvernement de l'Ontario; et
- fait une présentation à l'assemblée annuelle des agents négociateurs.

Nous avons comptabilisé près de 160 000 visites au site Web public de la Commission en 2015, ce qui représente une hausse de 6,4 % par rapport à l'année précédente. Nous avons également constaté un accroissement notable de l'accès à partir d'appareils mobiles, près de un visiteur sur cinq accédant au site opb.ca et à nos services électroniques à l'aide d'un téléphone intelligent ou d'une tablette électronique.

En 2015, nous avons lancé un portail en ligne à l'intention des employeurs participants. Ce système réduira le délai de traitement des transactions clés et permettra à la Commission de tenir le suivi des tendances principales relatives aux employés pour déterminer leurs besoins les plus pressants en matière de soutien. Nous sommes ravis que les employeurs aient choisi de soumettre plus de 1 500 transactions par le biais du portail au cours de ses deux premiers mois d'activité.

Nous savons que pour protéger la viabilité à long terme du Régime, nous devons constamment cultiver nos relations avec les intervenants. La Commission continuera de le faire, en utilisant toutes les ressources à sa disposition.

Relations avec les intervenants

Ce que nous avons fait	Bien fondé
Continué de maintenir une relation de travail solide avec le promoteur du Régime	Le promoteur du Régime est responsable des principales décisions le concernant. Nous croyons qu'une relation de travail solide nous méritera une place à la table des négociations concernant la structure et le financement du Régime et veillera à la protection des intérêts à long terme des participants.

Gestion financière stratégique et responsable

La Commission demeure consciente des pressions financières que subit le gouvernement de l'Ontario. Nous sommes déterminés à gérer les coûts et à offrir un service à valeur ajoutée à un prix abordable.

Bien que nous ayons accru la gamme des services offerts aux participants au cours des dernières années – et élargi la portée et la complexité de notre programme de placement -- nos frais d'exploitation demeurent parmi les plus bas de l'industrie. Nous y sommes parvenus en :

- nous concentrant sur nos priorités et travaillant intelligemment;
- automatisant et redéployant les ressources lorsque cela représentait la solution logique;
- négociant des ententes prudentes avec les gestionnaires en placements et les fournisseurs;
- accroissant nos capacités par le biais de dotation en personnel et de formation pour nous acquitter d'un plus grand nombre de tâches à l'interne, plutôt que de verser des frais additionnels en retenant des fournisseurs externes; et
- dirigeant davantage notre attention vers les réseaux numériques.

En 2015, nos frais d'exploitation ont augmenté de 8,4 % par rapport à 2014. Cette hausse est principalement attribuable aux investissements de la Commission dans les ressources humaines et la technologie nécessaires pour appuyer notre stratégie visant à dégager des rendements corrigés du risque supérieurs et à optimiser l'expérience des participants.

Nous continuerons d'effectuer des placements prudents mais potentiellement considérables dans la technologie essentielle à la sécurité, à la stabilité et au succès de la Commission. Plus précisément, nous nous concentrerons sur les systèmes, la technologie, la cybersécurité et les ressources humaines dont nous avons besoin pour rapatrier plus de services de gestion des placements et de l'actif à l'interne et offrir une expérience supérieure aux participants.

En 2016, nous nous attacherons à recueillir des renseignements pour orienter notre processus de modernisation, qui doit commencer en 2017 et s'échelonner sur plusieurs années. Par exemple, nous prévoyons remplacer notre système d'administration des rentes, qui arrive à la fin de sa vie utile, au cours des prochaines années. Cela contribuera à améliorer la sécurité des données, à appuyer notre stratégie progressivement numérique et à accroître l'efficacité du service à la clientèle.

Ce que nous avons fait	Bien fondé
Continué de donner priorité à la réduction des coûts	La Commission est déterminée à contenir les coûts. En 2015, nous avons continué d'accroître notre capacité d'offrir des services à valeur ajoutée à l'interne, à élargir la portée de nos services numériques et à effectuer des investissements prudents et judicieux dans les ressources humaines et la technologie.

Coûts

À la Commission, nous sommes déterminés à gérer de façon rigoureuse les coûts liés au Régime. Notre objectif, dans tous les cas, consiste à rationaliser nos coûts – mais à dépenser de façon stratégique pour veiller aux intérêts de nos participants et de nos autres intervenants. Aux fins de comptabilité, les coûts d'exploitation du Régime sont répartis entre trois principales catégories :

- **Frais de gestion des placements** :
  - **Frais de placement** (externes) – Ces frais regroupent ceux versés aux gestionnaires de fonds externes, ainsi que les coûts relatifs aux transactions et les frais de garde liés à la gestion et au placement de l'actif du Régime. Ces frais sont déduits du revenu de placement total; et
  - **Frais d'exploitation des placements** (internes) – Il s'agit des coûts liés à l'exploitation du portefeuille de placements, y compris ceux liés à nos activités internes, comme le personnel de placement (salle des marchés, suivi des marchés et administration), technologie, processus de contrôle et de compte rendu, ainsi qu'initiatives de recherches en matière de placements.
- **Frais d'administration des rentes** – Il s'agit des coûts liés à l'exploitation et à l'administration du Régime, y compris deux liés aux services à la clientèle, au traitement des transactions des participants (retraites, cessations, etc.) et à l'entretien de notre système d'administration des rentes.

Frais de gestion des placements

Nos frais de placement ont augmenté (en pourcentage de l'actif) en 2015. Les principaux facteurs ont influencé les coûts relatifs à la gestion des coûts au cours des dernières années :

- l'augmentation de la base croissante de notre actif;
- la participation accrue à des placements de rechange et à des mandats spécialisés, qui sont plus coûteux;
- notre participation réduite à des mandats indiciels, qui sont assortis d'une gestion passive et sont moins coûts;
- la hausse des coûts liés à la recherche;
- l'ajout d'outils technologiques d'appoint; et
- l'accroissement de notre expertise en matière de placements.

Bien que nous visions à restreindre les coûts, nous continuons d'investir de façon stratégique dans les ressources humaines, la technologie et les processus nécessaires pour appuyer notre programme de placement de plus en plus complexe. En améliorant notre équipe interne, notre capacité d'analyser les données et le risque de placement et le processus de calcul du rendement, nous pouvons agir rapidement pour saisir des occasions de placement. Cela est particulièrement crucial dans le cadre de notre transition

vers les actifs des marchés privés – qui peuvent générer des rendements à long terme supérieurs, mais sont plus coûteux à acquérir et à gérer que ceux des marchés publics des actions et des titres à revenu fixe. À notre avis, les rendements supérieurs rattachés à notre stratégie de placement contrebalanceront amplement l'augmentation des dépenses.

Notre ratio de dépenses demeurant parmi les plus faibles de l'industrie. Il s'élevait à 0,44 % (ou 44 cents par tranche de 100 $ d'actif net moyen disponible pour le versement des prestations) à la fin de 2015, comme c'était aussi le cas en 20141. Le ratio des frais compare les dépenses en placements totales – y compris les frais d'exploitation et les frais de placement – avec l'actif pondéré mensuel net disponible aux fins du versement des prestations. En 2015, les frais de placement se sont élevés à 79,4 millions de dollars (ou 35 sous par tranche de 100 $ d'actif net moyen disponible pour le versement des prestations)1, comparativement à 75,2 millions de dollars en 2014 (ou 35 sous par tranche de 100 $ d'actif net).

En faisant équipe avec des investisseurs institutionnels de plus grande envergure et d'autres partenaires du secteur privé, nous avons été en mesure de conserver un ratio des frais faibles grâce à des économies d'échelle. À notre avis, l'initiative de regroupement des actifs avec la CSPAAT et potentiellement d'autres entités dans l'avenir nous permettra d'accroître nos rendements (déduction faite des frais).

[1] Les chiffres comparatifs de 2014 ont été recalculés, car ils avaient été présentés en fonction de l'actif net disponible pour le versement des prestations à la fin de l'année. Pour 2015, la méthode a été modifiée pour tenir compte des coûts en pourcentage de l'actif net moyen disponible pour le versement des prestations.

Frais d'administration des rentes

Nous sommes déterminés à respecter, voire excéder, les exigences en matière de restrictions des coûts énoncées dans la législation et décrites dans les directives du gouvernement de l'Ontario, et à fournir des services à valeur ajoutée en contrepartie de coûts raisonnables.

En 2015, les frais de placement se sont élevés à 24,3 millions de dollars (ou 11 sous par tranche de 100 $ d'actif net), comparativement à
23,6 millions de dollars en 2014 (ou 11 sous par tranche de 100 $ d'actif net). Nous continuerons de gérer nos coûts en tenant en échec les coûts de dotation en personnel, reportant certaines initiatives stratégiques non-essentielles et continuant de négocier des contrats concurrentiels avec nos fournisseurs de services.

Frais d'administration des rentes
(en milliers de dollars)

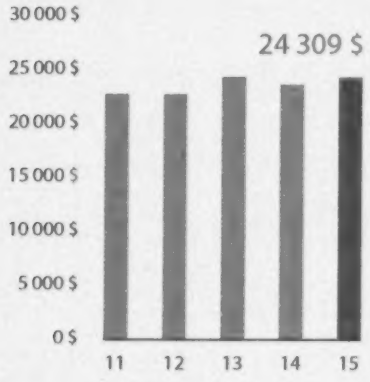

Cotisations

La Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires de 1990 stipule les niveaux de cotisation du RRF. Ceux-ci demeurent parmi les plus faibles pour un important régime de retraite au Canada.

Les participants cotisent actuellement 6,4 % de la tranche de leur salaire qui est inférieure au maximum des gains ouvrant droit à pension (MGAP) et 9,5 % de la tranche de leur salaire qui dépasse le MGAP. Les employeurs versent un montant équivalent. Pour les participants qui reçoivent des prestations de protection du revenu à long terme, les cotisations sont versées par l'employeur.

Les agents de la Police provinciale de l'Ontario (« PPO ») sont tenus de verser des cotisations additionnelles au Régime pour capitaliser la disposition de retraite anticipée 50/30 qui leur est offerte, ainsi que le salaire ouvrant droit à pension le plus élevé utilisé pour calculer leur rente (pendant une période consécutive de 36 mois pour les agents et 40 pour les civils). Le taux de cotisation des agents de la PPO s'élève à 9,2 % du salaire jusqu'à concurrence du MGAP et à 12,3 % de la tranche du salaire qui dépasse le MGAP. Pour les civils, le taux de cotisation se chiffre à 6,775 % du salaire jusqu'à concurrence du MGAP et à 9,875 % de la tranche du salaire qui dépasse le MGAP. L'employeur verse des cotisations correspondantes à ces cotisations supérieures.

En 2015, les cotisations pour tous les participants et les employeurs de la Commission se sont élevées à 732 millions de dollars, comparativement à 719 millions de dollars en 2014. Cette hausse modeste est attribuable aux restrictions salariales au sein du secteur public.

Rentes versées

Le total des rentes mensuelles versées au 31 décembre 2015 s'élevait à 87,7 millions de dollars, comparativement à 83,2 millions de dollars un an plus tôt. Une grande partie de cette hausse est attribuable au facteur de protection contre l'inflation de 1,7 % (facteur d'accroissement) qui a été appliqué aux rentes le 1er janvier 2015. Le reste découle de l'augmentation de la rente moyenne versée aux nouveaux retraités.

Rémunération des dirigeants

La Commission reconnaît que la rémunération est un élément essentiel à l'atteinte de ses stratégies à long terme et à l'efficacité de l'organisation. Les programmes de rémunération des dirigeants sont décrits dans la présente section. La Commission est un organisme du secteur public de l'Ontario, distinction qui est incorporée dans sa philosophie de rémunération. De plus, elle est pleinement consciente du fait que la province traverse une période de restriction des coûts. Bien que la rémunération des dirigeants soit évaluée par rapport à celle d'autres régimes de retraite du secteur public, elle n'excède pas celle de ses pairs.

La rémunération du président et chef de la direction est approuvée par le Conseil. Celle des dirigeants qui relèvent directement du chef de la direction est approuvée par le Comité des ressources humaines du Conseil. Les incitatifs sont basés sur le rendement.

En 2014, un plan d'intéressement à long terme a été lancé à l'intention du personnel de placement clé. En 2015, la portée de ce plan a été élargie pour tenir compte de deux dirigeants engagés afin d' appuyer la fonction de placement. Le plan utilise une combinaison de paramètres liés au rendement, y compris le rendement du fonds par rapport à son indice de référence, le service à la clientèle et la situation de capitalisation du RRF, puis les mesure sur une période de quatre ans. Le recours à ces paramètres veille à la correspondance des intérêts du personnel de placement avec ceux des participants du RRF. Les incitatifs sont assujettis à un plafond, allant de 35 % à 55 % du salaire de base au début de sa période. Une disposition

transitoire impose un plafond au montant qui peut être versé au cours des trois premières années d'existence du plan. En 2015, ce plafond a été établi à 25 % du maximum autrement payable, et il augmentera de 25 % au cours de deux prochaines années.

La rémunération des dirigeants comprend son salaire de base, les incitatifs, les avantages garantis et les prestations de retraite supplémentaires. La rémunération versée au président et chef de la direction, exclusion faite des prestations de retraite, et aux dirigeants qui relèvent de lui, est indiquée ci-dessous.

Rémunération en 2015

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	Année	Salaire de base[1]	Incitatif à court terme[2]	Incitatif à long terme[3]	Prestations et allocations imposable[4]	Total
Mark J. Fuller, Le président et chef de la direction	2015	459,223 $	196,992 $	n/a	721 $	656,936 $
	2014	454,654	181,486	n/a	720	636,860
Jill Pepall, Vice-présidente directrice et chef des placements	2015	492,878	206,721	135,960	749	836,308
	2014	464,635	185,625	61,875	726	712,861
Peter Shena, Vice-président directeur et chef des rentes	2015	316,793	110,749	n/a	534	428,076
	2014	319,360	106,077	n/a	544	425,981
Valerie Adamo, chef de la technologie[5]	2015	298,973	104,531	n/a	514	404,018
	2014	292,074	105,469	n/a	365	397,908
R. Paul Edmonds, chef des services juridiques et de la gouvernance	2015	316,793	108,266	n/a	534	425,593
	2014	319,360	103,666	n/a	544	423,570
Gayle Fisher, chef de l'administration[6]	2015	297,823	104,531	n/a	445	402,799
Michel J. Paradis, chef des services financiers[7]	2015	323,888	113,242	65,000	546	502,676
	2014	165,681	57,129	n/a	206	223,016

[1] Le salaire de base est déterminé en fonction des montants versés pendant l'année. En 2015, il y a eu 26 versements de paie bi-hebdomadaires. En 2014, il y en a eu 27

[2] L'incitatif à court terme est versé en mars de l'année suivante, le cas échéant.

[3] Les paiements incitatifs à long terme sont seulement applicables au chef des placements et au chef des services financiers. Ils sont versés en mars de l'année suivant la période d'évaluation. Les montants indiqués sont acquis et doivent être versés au cours de l'année suivante.

[4] Comprend l'assurance vie. Il n'y a aucune allocation de voiture ou autre avantage accessoire.

[5] M[me] Adamo s'est jointe à la Commission le 13 janvier 2014. Les montants indiqués correspondent à la rémunération qui lui a été versée depuis cette date.

[6] M[me] Fisher s'est jointe à la Commission le 5 janvier 2014. Les montants indiqués correspondent à la rémunération qui lui a été versée depuis cette date.

[7] M. Paradis s'est joint à la Commission le 1[er] juillet 2014. Les montants indiqués correspondent à la rémunération qui lui a été versée depuis cette date..

Les personnes susmentionnées ont droit à des prestations de retraite, déterminées en fonction de leur salaire de base, du RRF et du Compte des avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires. Le fait que les dirigeants participent aux mêmes régimes de retraite que les clients qu'ils desservent assure une forte correspondance avec les intérêts de ces derniers.

Les dirigeants susmentionnés participent à un régime de retraite supplémentaire qui prévoit des prestations de retraite correspondant à 2 % de la meilleure moyenne sur cinq de celles issues du régime d'incitatifs à court terme pour une année de service auprès de la Commission. Ils n'accumulent aucune année de service dans le régime de retraite supplémentaire autre que pour leurs années d'emploi auprès de la Commission. L'indexation au coût de la vie maximale des prestations du régime de retraite supplémentaire au cours d'une année donnée se limite à 2,5 %. Toutes les autres dispositions du régime de retraite supplémentaire sont comparables à celles du RRF. Le régime de retraite supplémentaire est non enregistré, non contributif et non capitalisé.

Conformément aux directives du gouvernement de l'Ontario, les dirigeants de la Commission ne reçoivent aucun avantage accessoire, comme des allocations de voiture, l'adhésion à des clubs, des pièces d'équipement pour leur usage personnel ou des services personnels.

Gestion judicieuse des risques

À la Commission, nous comprenons que l'innovation s'accompagne d'un certain degré de risque. C'est pourquoi la gestion des risques est intégrée à toutes nos activités. À titre de régime PD, le RRF est soumis à un vaste éventail de risques, dont le risque opérations, le risque de placement, le risque de capitalisation et le risque de liquidité, pour n'en nommer que quelques-uns. Pour gérer ce risque, la Commission a mis en œuvre un programme de gestion du risque d'entreprise (GRE).

La GRE procure une approche intégrée à l'égard de la gestion des risques. Plus précisément, elle prescrit un cadre officiel pour repérer, déclarer et surveiller les risques susceptibles de nuire au Régime. Elle permet aussi d'identifier des stratégies d'atténuation du risque. Dans le cadre de ce programme, nous :

- avons renforcé nos activités de gestion des risques de gouvernance et de conformité;
- passons en revue chaque trimestre les risques et les stratégies visant à y remédier pour nous assurer de disposer des ressources humaines, des politiques et des procédures nécessaires pour protéger le Régime;
- avons intégré la gestion du risque à notre processus de planification stratégique;
- mis en place un programme de vérification interne complet fondé sur les risques; et
- commencé à examiner les hypothèses d'évaluation tous les ans pour nous assurer qu'elles continuent de refléter la réalité.

En 2015, nous avons remanié notre processus de rapports pour fournir au conseil d'administration et à l'équipe de dirigeants des données plus exactes et des stratégies d'atténuation du risque réalisables. Cela permet à la Commission de mieux identifier les risques et de mettre en œuvre les stratégies requises pour gérer ces risques plus rapidement et efficacement.

Risque opérationnel

La Commission est engagée envers l'amélioration continuelle dans le cadre de sa stratégie d'atténuation du risque opérationnel. En 2015, elle a réduit le risque opérationnel en :

- déterminant la nécessité d'engager un chef de la sécurité de l'information en 2016 pour participer à la surveillance et à la réduction du risque opérationnel; et
- nous préparant à remplacer nos systèmes d'administration des rentes au cours des prochaines années, car ceux-ci approchent de la fin de leur vie utile. Cette importante mise à niveau nous aidera à améliorer les contacts avec les clients et les intervenants et à appuyer notre stratégie numérique progressive, tout en

améliorant la sécurité des données. La Commission devra investir pour remplacer ses systèmes d'administration des rentes au cours des prochaines années.

Risque de placement

Afin de positionner le Régime pour être en mesure d'atteindre ses objectifs de placement dans un contexte de plus en plus épineux, la Commission a commencé à favoriser les mandats spécialisés plutôt que les mandats équilibrés, a affecté une plus grande partie de capitaux aux marchés privés et a rapatrié un plus grand nombre de décisions de placement à l'interne. Ces changements accroissent notre capacité de réagir rapidement aux changements survenant sur les marchés et à saisir les occasions à même de dégager de meilleurs résultats à long terme. Bien que ces initiatives procurent à la Commission la capacité de gérer le risque de marché et de change plus efficacement, ils ajoutent un élément de complexité qui exige une attention accrue à la gestion des risques, à la conformité et à la surveillance.

Nous intégrerons aussi davantage la gestion et le suivi du risque et la conformité à nos processus de placement et à nos activités quotidiennes. Nous veillons à ce que les décisions de placement s'appuient sur une analyse détaillée des risques. Et nous visons à améliorer le rapport risque-rendement de nos décisions de placement en assumant uniquement les risques qui sont susceptibles d'être dûment récompensés.

En 2015, nous avons adopté de nombreuses tactiques pour nous aider à gérer le risque requis et à tenir en échec celui qui n'était pas récompensé. Plus précisément, nous avons :

- élaboré des modèles internes d'attribution du risque pour nous permettre de mieux anticiper ce dernier et intégrer la gestion du risque dans le processus décisionnel;
- continué de mettre de l'avant l'initiative de regroupement des actifs avec la CSPAAT qui, une fois pleinement opérationnelle, offrira à la Commission la possibilité d'accroître ses capacités de recherche et gestion des risques en accédant à des applications technologiques plus avancées; et
- retenu des gestionnaires en placements qui donnent priorité à la préservation du capital et qui sont reconnus pour faire bonne figure malgré les marchés volatils.

Gestion des risques

Ce que nous avons fait	Bien-fondé
Relevé d'un cran notre programme de GRE	Le programme de GRE forme le cadre de la gestion des risques à l'étendue de l'organisation. En 2015, nous avons remanié le processus de compte rendu du programme de GRE pour fournir au conseil d'administration et à l'équipe de direction l'information nécessaire pour identifier rapidement les risques et mettre en pratique des stratégies efficaces pour les gérer.
Adopté un nouveau modèle d'atténuation du risque pour déléguer l'autorité au sein de la Commission	Ce modèle permet de rationaliser le processus d'approbation et de renforcer notre système interne de freins et contrepoids.

Ce que nous avons fait	Bien-fondé
Conçu et sommes en train de mettre en œuvre une série d'énoncés sur l'appétit pour le risque, ainsi qu'une échelle du risque	Ces outils permettent à la Commission de spécifier et de mieux objectivement mesurer les niveaux de risques acceptables pour les priorités de l'organisation.
Utilisé la RTA pour affecter le capital de façon à contrôler les risques	La stratégie de RTA nous permet de rajuster rapidement le pourcentage des actifs détenus dans les portefeuilles de placement. De plus, nous prévoyons utiliser cette stratégie pour préserver et protéger le capital aux points d'inflexion majeurs du cycle économique.
Conçu des modèles internes du risque de placement et d'attribution	Ces outils répondent au besoin d'anticiper plus efficacement le risque de placement et d'intégrer la gestion du risque au processus décisionnel.
Continué de mettre de l'avant l'initiative de regroupement des actifs prévu avec la CSPAAT	Accès à une technologie plus avancée pour renforcer la capacité de la Commission d'identifier, d'analyser et de gérer rapidement le risque. répondent au besoin d'anticiper plus efficacement le risque de placement et d'intégrer la gestion du risque au processus décisionnel.
Déterminé la nécessité d'engager un chef de la sécurité de l'information en 2016	Cette personne veillera à ce que des pratiques exemplaires en matière de sécurité de l'information et de cybersécurité sont à l'origine de toutes nos décisions technologiques. Elle veillera sur l'amélioration de la capacité de nos ressources en matière de sécurité de l'information à répondre aux exigences changeantes en matière de cybersécurité.

Examen quinquennal

(en millions de dollars)	**2015**	2014	2013	2012	2011
Actif net, au début de l'exercice	**22 231 $**	20 915 $	18 991 $	17 270 $	17 376 $
Revenu de placement	**1 224**	1 642	2 244	1 964	19
Cotisations	**731**	719	709	714	715
Transferts d'autres régimes	**111**	81	91	104	132
	2 066	2 442	3 044	2 782	866
Versements de rente	**1 038**	989	959	918	869
Cessations	**137**	94	121	105	68
Actif net, à la fin de l'exercice	**47**	43	40	38	35
	1 222	1 126	1 120	1 061	972
Closing net assets	**23 075**	22 231	20 915	18 991	17 270

						Cumulatifs Depuis la création
Taux de rendement annuel	**6,1 %**	8,4 %	12,5 %	11,9 %	0,4 %	8,5 %

Opinion des actuaires à l'intention des administrateurs de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Aon Hewitt a été désignée par la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») pour préparer la présente évaluation actuarielle du Régime de retraite des fonctionnaires (le «Régime») :

- Une évaluation actuarielle au 31 décembre 2014 aux fins de la capitalisation, comme il est indiqué à la note 6 afférente aux états financiers, préparée conformément à la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires* et aux lois sur les régimes de retraite applicables.
- Une évaluation actuarielle au 31 décembre 2015 aux fins des états financiers, préparée conformément au chapitre *4600 du Manuel de CPA Canada*.

L'évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 2014, aux fins de la capitalisation, était fondée sur les données des participants au Régime fournies par la Commission au 31 décembre 2014.

À l'aide des données fournies par la Commission visant l'évaluation aux fins de la capitalisation du Régime, nous avons préparé une évaluation des passifs au 31 décembre 2014 en suivant la méthode comptable exigée par le chapitre 4600 du Manuel de CPA Canada, comme il est indiqué à la note 6, et extrapolé les passifs jusqu'au 31 décembre 2015. L'évaluation au 31 décembre 2015 repose sur des hypothèses qui reflètent les meilleures estimations de la Commission en ce qui concerne notamment les taux d'inflation futurs, les taux de retraite futurs et les taux de rendement futurs de la caisse de retraite. Les montants sont inscrits à l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite.

Nous certifions par la présente qu'à notre avis :

- les données qui nous ont été fournies par la Commission au 31 décembre 2014 sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses actuarielles utilisées sont appropriées aux fins de chaque évaluation; les nouveaux résultats qui différeront des hypothèses donneront lieu à des gains ou à des pertes qui apparaîtront dans les évaluations futures;
- les méthodes utilisées sont appropriées aux fins de chaque évaluation et sont conformes aux exigences réglementaires applicables.

Nos évaluations sont préparées, et nos opinions sont données, conformément aux pratiques actuarielles reconnues.

AON HEWITT

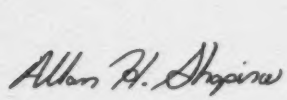

Allan H. Shapira
Fellow de l'Institut canadien des actuaires

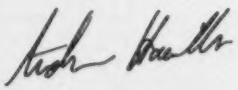

Andrew Hamilton
Fellow de l'Institut canadien des actuaires

Le 2 mars 2016

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données présentées. Les méthodes comptables suivies dans la préparation des présents états financiers sont conformes aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Par nécessité, de nombreux montants des états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative. L'information financière présentée dans le présent rapport annuel est conforme aux états financiers.

La Commission maintient des systèmes et méthodes de contrôles internes afin de fournir l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé contre une utilisation ou une cession non autorisée, et que des dossiers adéquats sont tenus. Ce système prévoit notamment l'embauche et la formation attentive du personnel, une structure organisationnelle qui établit un partage bien défini des responsabilités et la communication des politiques et directives sur la conduite des affaires au sein de la Commission.

Le conseil d'administration (le «Conseil») est l'ultime responsable des états financiers de la Commission. Le comité d'audit de la Commission participe à l'examen détaillé des états financiers avec la direction et les auditeurs externes avant que ces états soient recommandés au Conseil pour approbation. Le comité d'audit se réunit régulièrement avec la direction et les auditeurs externes pour passer en revue l'étendue et le calendrier des audits de même que leurs constatations et suggestions d'amélioration des contrôles internes et pour s'assurer que leurs responsabilités et celles de la direction ont été remplies adéquatement.

Mark J. Fuller
Le président et chef de la direction

Le 2 mars 2016

Michel J. Paradis
Le chef de la direction des finances

Rapport des auditeurs indépendants à l'intention des administrateurs de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Nous avons effectué les audits des états financiers ci-joints de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 décembre 2015, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite

Ernst & Young LLP

Toronto, Canada
Le 2 mars 2016

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

État de la situation financière

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2015	2014
Actif		
Placements (note 4)	**23 151 396 $**	22 253 391 $
Actifs liés aux placements (note 4)	**84 899**	65 977
Cotisations à recevoir		
Participants	**21 390**	17 985
Employeurs	**43 803**	26 668
Immobilisations (note 5)	**1 962**	2 331
Total de l'actif	**23 303 450**	22 366 352
Passif		
Passifs liés aux placements (note 4)	**190 383**	99 991
Créditeurs et charges à payer	**36 852**	35 543
Cotisations à payer	**1 020**	–
Total du passif	**228 255**	135 534
Actif net disponible pour le service des prestations	**23 075 195**	22 230 818
Obligations au titre des prestations de retraite (note 6)	**23 509 215**	22 562, 386
Déficit (note 7)	**(434 020) $**	(331 568) $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil,

M. Vincenza Sera
Présidente du Conseil

Patti Croft
Présidente du comité d'audit

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)	2015	2014
Placements		
Revenu net de placement (note 8)	**1 223 981 $**	1 641 904 $
Charges d'exploitation – placements (note 10)	**(22 563)**	(19 604)
Placements, montant net	**1 201 418**	1 622 300
Régimes de retraite		
Cotisations (note 9)		
Participants	**318 315**	310 338
Employeurs et promoteur	**413 289**	408 753
Transferts de services provenant d'autres régimes	**111 431**	81 382
Versements de prestations de retraite	**(1 038 418)**	(989 261)
Prestations de cessation d'emploi et autres prestations	**(137 349)**	(94 113)
Charges d'exploitation – régimes de retraite (note 10)	**(24 309)**	(23 638)
Régimes de retraite, montant net	**(357 041)**	(306 539)
Augmentation nette de l'actif net pour l'exercice	**844 377**	1 315 761
Actif net au début de l'exercice	**22 230 818**	20 915 057
Actif net à la fin de l'exercice	**23 075 195 $**	22 230 818 $

Voir les notes afférentes aux états financiers

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)	2015	2014
Obligations au titre des prestations de retraite au début de l'exercice	**22 562 386 $**	21 894 206 $
Augmentation des obligations au titre des prestations de retraite		
Intérêts sur les obligations au titre des prestations de retraite	**1 329 768**	1 292 110
Prestations constituées		
Prestations constituées pour les services rendus	**604 304**	614 031
Transferts de services provenant d'autres régimes	**111 431**	81 382
Rachats au titre des services passés	**33 357**	31 838
Pertes actuarielles	**97 914**	3 959
Augmentation totale	**2 176 774**	2 023 320
Diminution des obligations au titre des prestations de retraite		
Prestations versées	**1 175 767**	1 083 374
Modifications des hypothèses actuarielles (note 6)	**54 178**	271 766
Diminution totale	**1 ,229 945**	1 355 140
Augmentation nette des obligations au titre des prestations de retraite	**946 829**	668 180
Obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice	**23 509 215 $**	22 562 386 $

Voir les notes afférentes aux états financiers

Notes afférentes aux états financiers

Note 1 *Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires*

En date du 1er janvier 1990, la province d'Ontario (la «Province») a adopté la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, 1990 (la «Loi»), laquelle maintient le régime de retraite des fonctionnaires de la Province et de certains de ses organismes. Les modalités du Régime de retraite des fonctionnaires (le «Régime») sont stipulées à l'annexe 1 de la Loi. La Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») est l'administrateur du Régime.

Note 2 Description du Régime

The following is a brief description of the PSPP. For more complete information, reference should be made to the *PSPAct*.

a) Généralités

Le Régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées. La participation est obligatoire pour les personnes et catégories de personnes qui répondent aux exigences d'admissibilité stipulées dans la *Loi*. Les personnes qui ont le droit, mais qui ne sont pas tenues, de participer au Régime, notamment les sous-ministres et les employés à contrat, peuvent choisir de le faire. En vertu du Régime, les cotisations sont versées par les participants et par les employeurs. Le Régime est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario et de l'Agence du revenu du Canada (sous le numéro 0208777) en tant que régime de retraite agréé non assujetti aux impôts sur les bénéfices.

b) Cotisations

Le Régime est intégré au Régime de pensions du Canada («RPC»). Les taux des cotisations représentent 6,4 % du salaire assujetti aux cotisations jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension («MGAP»), plus 9,5 % du salaire, pour les salaires annuels supérieurs au MGAP. Les employeurs versent des cotisations équivalentes.

Les agents de la Police provinciale de l'Ontario («PPO») doivent verser 2 % de leur salaire de plus et une cotisation équivalente est versée par l'employeur. Cette cotisation supplémentaire sert à financer un mécanisme de retraite anticipée à prestations intégrales pour les agents de la PPO respectant l'exigence minimale d'avoir au moins 50 ans et 30 années de service. Les taux des cotisations pour les agents de la PPO, compte tenu du 2 % supplémentaire, correspondent à 9,2 % du salaire assujetti aux cotisations jusqu'à concurrence du MGAP, et à 12,3 % du salaire, pour les salaires annuels supérieurs au MGAP. Les taux des cotisations pour les membres civils de la PPO sont de 6,775 % du salaire assujetti aux cotisations jusqu'à concurrence du MGAP, et de 9,875 % du salaire, pour les salaires annuels supérieurs au MGAP.

Les cotisations des participants et des employeurs sont versées au Régime. La quote-part de ces cotisations qui dépasse les limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) est transférée dans un compte de prestations supplémentaires des fonctionnaires de la Province («CPSFP»).

c) Prestations de retraite

Le paiement des prestations de retraite commence à l'âge de 65 ans et le montant est fondé sur le nombre d'années de service décomptées dans le Régime, multiplié par 2 % du salaire moyen des 60 meilleurs mois consécutifs, moins une déduction au titre de l'intégration avec le RPC à l'âge de 65 ans. Des prestations intégrales peuvent être touchées avant l'âge de 65 ans, si l'âge du participant et ses années de service décomptées totalisent 90 («Facteur 90») ou si le participant atteint l'âge de 60 ans et a au moins 20 années de service décomptées.

Les agents de la PPO sont admissibles à des prestations fondées sur le salaire moyen des 36 meilleurs mois. En outre, les membres civils de la PPO sont admissibles à des prestations fondées sur le salaire moyen des 48 meilleurs mois. De plus, les agents de la PPO sont admissibles à des prestations intégrales après avoir atteint l'âge de 50 ans, s'ils ont 30 années de service décomptées.

d) Prestations de décès

Au décès d'un participant ou d'un retraité, le conjoint survivant admissible, les enfants admissibles, un bénéficiaire désigné ou les ayants droit du participant ou du participant retraité peuvent recevoir des prestations.

e) Prestations d'invalidité

À condition de satisfaire à tous les critères d'admissibilité, les participants sont admissibles à des prestations d'invalidité s'ils ont au moins dix années de service décomptées dans le Régime. Le montant des prestations d'invalidité dépend du nombre d'années de service décomptées et du salaire moyen.

f) Cessation d'emploi

Les participants qui quittent leur emploi avant l'âge de 55 ans et qui sont admissibles à une rente différée peuvent avoir le droit de transférer la valeur capitalisée de leurs prestations à un régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé ou à un autre régime de retraite, ou de souscrire une rente viagère.

g) Accroissement des prestations

Les prestations de retraite en cours et les prestations de retraite différées sont majorées pour tenir compte de l'inflation en fonction de l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un taux maximum de 8 % pour un exercice donné. Toute tranche d'inflation excédant le plafond de 8 % pour un exercice donné est appliquée aux prestations de retraite des exercices subséquents où le rajustement est inférieur à 8 %

Note 3 Sommaire des principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les états financiers sont dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite et présentent la situation du Régime en tant qu'entité distincte indépendante des employeurs et des participants au Régime.

Conformément au chapitre 4600, «Régimes de retraite», du *Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada* («CPA Canada»), les Normes comptables pour les entreprises à capital fermé de la Partie II du Manuel de CPA Canada ont été adoptées comme des méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements ni les obligations au titre des prestations de retraite pour autant que ces normes n'entrent pas en conflit avec les exigences du chapitre 4600.

a) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés dans les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations les plus importantes ayant une incidence sur les états financiers se rapportent au calcul des obligations au titre des prestations de retraite et à la juste valeur des placements de niveau 3 du Régime.

b) Placements et passifs connexes

Les placements sont inscrits à la juste valeur, y compris les revenus à recevoir. La juste valeur est le montant de la contrepartie convenue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur des instruments financiers est établie de la façon suivante :

i) Les placements à court terme sont inscrits au coût qui, combiné aux intérêts courus ou aux escomptes acquis, correspond approximativement à la juste valeur.

ii) Les obligations et les débentures d'OPB Finance Trust sont évaluées aux cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles. En ce qui a trait aux instruments d'emprunt pour lesquels les cours du marché ne sont pas disponibles, les valeurs estimatives sont calculées à l'aide de la valeur actualisée des flux de trésorerie calculée au moyen des rendements actuels du marché et des titres comparables, au besoin.

iii) Les actions sont évaluées aux cours du marché à la clôture, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsqu'ils ne sont pas disponibles, les valeurs sont estimées au moyen d'autres conventions d'évaluation sectorielles suivies par les intervenants du marché, comme le cours vendeur.

iv) Les valeurs des fonds en gestion commune pour les titres négociés sur le marché sont fournies par les gestionnaires du fonds selon les cours à la juste valeur.

v) Les instruments financiers dérivés, notamment les contrats de change à terme de gré à gré et les contrats à terme de gré à gré sur obligations, les contrats à terme normalisés sur actions et les options sur actions, sont comptabilisés à la juste valeur selon les cours du marché à la fin de l'exercice, lorsqu'ils sont disponibles. En ce qui a trait aux instruments pour lesquels les cours du marché ne sont pas disponibles, les justes valeurs estimatives sont établies à l'aide de modèles d'évaluation appropriés reposant sur des méthodes reconnues dans le secteur.

vi) Les biens immobiliers, se composant principalement de biens productifs de revenus, ainsi que les prêts hypothécaires participatifs sont évalués à leur juste valeur estimative établie annuellement au moyen d'évaluations indépendantes. Le coût de biens acquis au cours de l'exercice peut servir d'approximation de leur juste valeur lorsque celle-ci n'a pas subi de variations importantes. Les placements immobiliers non liés à l'exploitation, comme les terrains vacants et les actifs immobiliers en construction, sont comptabilisés à leur dernière valeur évaluée de façon indépendante, majorée des coûts de mise en valeur additionnels.

vii) Les placements privés et les autres types de placement, qui comprennent les infrastructures, le capital-investissement et le placement privé de titres d'emprunt ainsi que les fonds de placements immobiliers, sont évalués selon l'information financière la plus récente pouvant être obtenue auprès des gestionnaires du fonds et qui est ajustée pour tenir compte de toute opération au cours de la période intermédiaire jusqu'à la date de clôture des présents états financiers.

viii) Les prêts hypothécaires et les titres d'emprunt privés sont évalués au moyen des flux de trésorerie futurs actualisés selon les rendements du marché à la fin de l'exercice et de titres comparables, au besoin.

Les opérations de placement sont enregistrées à la date de l'opération. Les intérêts créditeurs sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'ils sont gagnés. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Les distributions au titre des placements dans les fonds en gestion commune sont comptabilisées lorsqu'elles sont déclarées par les gestionnaires du fonds. Comme les biens immobiliers sont évalués à leur juste valeur, l'amortissement n'est pas comptabilisé. Les intérêts gagnés sur les prêts hypothécaires participatifs sont comptabilisés au taux établi pour l'instrument, et tout revenu de participation est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice. Les coûts d'opération sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Le revenu net (la perte nette) de placement comprend également les variations des justes valeurs, lesquelles représentent les gains et les pertes réalisés et latents. Les gains ou pertes réalisés sont comptabilisés lorsque la Commission a transféré à l'acquéreur les risques et avantages importants liés à la propriété du placement, que l'acquéreur a pris un engagement important démontrant son intention d'honorer son obligation, et que le recouvrement de toute contrepartie additionnelle est raisonnablement assuré.

c) Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite sont calculées selon une évaluation actuarielle effectuée par un cabinet d'actuaires indépendant qui est fondée sur un rapport d'évaluation actuarielle établi aux fins de la capitalisation. Cette évaluation est effectuée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et des hypothèses économiques et non économiques les plus probables de la direction.

d) Cotisations

Les cotisations exigibles à la fin de l'exercice en vertu du Régime sont comptabilisées à titre de cotisations à recevoir. Les transferts dans le régime et les achats de services passés sont constatés après la réception des fonds et la conclusion de l'opération de transfert ou d'achat.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des immobilisations, soit :

Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée résiduelle du bail
Mobilier et agencements	10 years

f) Conversion de devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur aux dates des opérations. La juste valeur des placements et les soldes de trésorerie libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Note 4 Placements

Placements avant l'attribution de l'incidence des contrats de dérivés :

Placements

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2015	2014
Trésorerie et placements à court terme		
Canada	**489 584 $**	744 777 $
Étranger	**179 568**	178 848
	669 152	923 625
Obligations et titres d'emprunt privés		
Canada	**6 317 419**	5 527 631
Étranger	**620 595**	778 617
	6 938 014	6 306 248
Actions		
Canada	**1 813 019**	2 117 745
Étranger	**7 753 984**	8 365 759
	9 567 003	10 483 504
Biens immobiliers (déduction faite du financement (net of financing, Note 4(i))	**4 247 082**	3 425 640
Infrastructures	**1 167 558**	754 609
Capital-investissement	**562 587**	359 765
Total des placements	**23 151 396 $**	22 253 391 $

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2015	2014
Actifs liés aux placements		
Opérations en cours	**10 322**	17 936
Dérivés à recevoir	**74 577**	48 041
Total des actifs liés aux placements	**84 899**	65 977
Passifs liés aux placements		
Opérations en cours	**10 978**	29 278
Dérivés à payer	**179 405**	70,713
Total des passifs liés aux placements	**190 383**	99 991
Total des placements nets	**23 045 912 $**	22 219 377 $

a) Composition de l'actif des placements

La composition de l'actif des placements réels du Régime et les cibles connexes sont résumées ci-après aux 31 décembre :

Composition de l'actif

	2015		2014		
	Répartition de l'actif en pourcentage		Répartition de l'actif en pourcentage		
	Total du Régime	**Cible**	Total du Régime	Cible	Fourchettes – Énoncé des politiques et des procédures de placement du Régime
Catégories d'actif					
Trésorerie et équivalents de trésorerie[1]	**(0,3 %)**	**3,0 %**	0,3 %	3,0 %	
Titres à revenu fixe	**27,0 %**	**25,0 %**	27,5 %	31,0 %	
Obligations à long terme	**1,8 %**	**3,5 %**	n/a	n/a	
Obligations à rendement réel	**0,3 %**	**1,0 %**	0,0 %	0,0 %	
Titres à revenu fixe	**28,8 %**		27,8 %		10 %–45 %
Actions canadiennes	**9,8 %**	**10,5 %**	10,3 %	10,5 %	
Actions de pays étrangers développés	**20,5 %**	**19,0 %**	24,1 %	20,0 %	
Actions de pays émergents	**15,0 %**	**14,5 %**	17,3 %	15,0 %	
Capital-investissement	**2,4 %**	**2,0 %**	1,8 %	1,0 %	
Actions	**47,7 %**		53,5 %		15 %–75 %
Biens immobiliers	**18,5 %**	**17,5 %**	15,3 %	16,5 %	
Infrastructures	**5,0 %**	**4,0 %**	3,4 %	3,0 %	
Actifs réels	**23,5 %**		18,7 %		20 %–45 %
Total des placements	**100,0 %**	**100,0 %**	100,0 %	100,0 %	

[1] Les catégories d'actif indiquées dans le présent tableau de la composition de l'actif ont été ajustées pour tenir compte de l'exposition au risque de marché, après l'attribution des positions sur dérivés aux catégories d'actif auxquelles elles se rapportent. Ces éléments ont été contrebalancés par un ajustement lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie. Cette nouvelle attribution peut donner lieu à une position négative en trésorerie et en équivalents de trésorerie lorsque la position synthétique créée par l'utilisation des contrats de dérivés s'ajoute aux positions existantes. Au 31 décembre 2015, une position acheteur synthétique globale au titre des contrats à terme normalisés sur actions et des positions au titre des contrats de change à terme ont réduit la trésorerie et les équivalents de trésorerie respectivement de 0,6 milliard de dollars et 0,1 milliard de dollars, entraînant une position négative synthétique en trésorerie de 0,1 milliard de dollars.

Le Régime a approuvé une mise à jour de la répartition des actifs stratégique le 19 septembre 2014, laquelle est présentée dans l'énoncé des politiques et des procédures de placement («énoncé»), mis à jour et approuvé plus récemment le 4 novembre 2015. Un plan de transition pour se conformer à la nouvelle répartition des actifs stratégique mise à jour a également été approuvé le 19 septembre 2014. Le plan de transition est intégré progressivement sur cinq ans. Au cours de cette période, la composition de l'actif des placements du Régime pourrait ne pas correspondre aux fourchettes de l'énoncé. Cependant, le but ultime du Régime est d'atteindre les fourchettes spécifiques de l'énoncé pour chaque catégorie d'actif d'ici la fin de la période d'intégration progressive.

Dans le but d'évaluer la composition de l'actif des placements du Régime aux fins de l'énoncé, les catégories d'actif des placements tiennent compte de l'incidence des contrats de dérivés ainsi que des débiteurs et des passifs. Au 31 décembre 2015, la composition de l'actif des placements du Régime se situait dans les fourchettes acceptables précisées dans l'énoncé.

b) Risques liés aux instruments financiers

En raison de ses activités d'investissement, le Régime est assujetti à des risques financiers qui pourraient avoir une incidence sur ses flux de trésorerie, ses revenus et les actifs disponibles pour honorer les obligations au titre des prestations. Ces risques comprennent le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix autre), le risque de crédit et le risque de liquidité. La Commission gère ces risques conformément à son énoncé, qui prévoit une politique relative à la composition de l'actif, des exigences en matière de diversification, des attentes au chapitre des rendements, des limites relatives aux placements individuels, des normes d'évaluation et des lignes directrices pour la gestion du Régime.

Risque de marché – Le risque de marché est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs provenant d'un placement varie en raison des changements de facteurs du marché. Le risque de marché comprend les éléments suivants :

(i) Risque de taux d'intérêt – Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt du marché sur la juste valeur des actifs et des passifs du Régime. Les variations des taux d'intérêt nominal et réel ont une incidence sur la valeur des placements du Régime. Les passifs de retraite sont exposés aux fluctuations des taux d'intérêt et d'inflation à long terme. Le Régime a établi une politique relative à la composition de l'actif qui assure l'équilibre entre les placements sensibles aux taux d'intérêt et les autres placements. Les placements à revenu fixe de la Commission comportent l'exposition la plus importante au risque de taux d'intérêt. La durée et la pondération des titres à revenu fixe au sein du portefeuille sont gérées de façon dynamique. La durée modifiée représente l'évaluation de la sensibilité du prix d'un instrument à revenu fixe à une variation des taux d'intérêt. Compte tenu de la durée modifiée du Régime de 7,3 ans au 31 décembre 2015 (6,4 ans en 2014), un changement parallèle de la courbe de rendement de plus ou moins 1 % se traduirait par une incidence sur les placements nets d'environ 514 millions de dollars (404 millions de dollars en 2014), toutes les autres variables demeurant constantes. Dans

la pratique, les résultats réels peuvent différer de manière importante de cette analyse de sensibilité. Se reporter au tableau des échéances des titres à revenu fixe pour de plus amples détails.

(ii) Risque de change – Le risque de change découle des placements libellés en devises du Régime et de la conclusion de contrats en devises autres que le dollar canadien. Les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises peuvent influer sur la juste valeur des placements. En plus de couvrir de façon passive une partie du risque de change, le Régime dispose d'une stratégie active de couverture au moyen de contrats de change à terme, qui sont comptabilisés à la juste valeur. Le risque de change total, l'incidence des contrats de change à terme et le risque de change net sont comme suit :

Risque de change en 2015

Au 31 décembre 2015 (en milliers de dollars)	Exposition brute	Contrats de change à recevoir	Contrats de change à payer	Exposition nette
Dollar américain	4 938 316 $	1 077 956 $	(3 209 621) $	2 806 651 $
Dollar de Hong Kong	569 550	1 220	(187)	570 583
Roupie indienne	408 856	6 044	–	414 900
Renminbi chinois	356 932	–	–	356 932
Livre sterling	446 489	349 787	(1 147 302)	(351 026)
Yen japonais	130 731	245 080	(90 069)	285 742
Won sud-coréen	283 070	–	–	283 070
Autres	2 130 090	634 644	(1 125 678)	1 639 056
Total des devises	9 264 034	2 314 731	(5 572 857)	6 005 908
Dollar canadien	13 876 812	5 233 197	(2 070 005)	17 040 004
	23 140 846 $	7 547 928 $	(7 642 862) $	23 045 912 $

Risque de change en 2014

Au 31 décembre 2014 (en milliers de dollars)	Exposition brute	Contrats de change à recevoir	Contrats de change à payer	Exposition nette
Dollar américain	4 881 526 $	279 731 $	(3 179 966) $	1 981 291 $
Dollar de Hong Kong	550 818	1 902	(579)	552 141
Roupie indienne	388 158	8 609	(4 113)	392 654
Won sud-coréen	288 546	540	–	289 086
Nouveau dollar de Taïwan	245 620	103	–	245 723
Renminbi chinois	243 272	–	–	243 272
Real brésilien	254 718	2 906	(15 770)	241 854
Autres	2 783 144	194 162	(1 802 743)	1 174 563
Total des devises	9 635 802	487 953	(5 003 171)	5 120 584
Dollar canadien	12 634 486	4 96 849	(132 542)	17 098 793
	22 270 288 $	5 084 802 $	(5 135 713) $	22 219 377 $

L'incidence d'une variation absolue de 5 % des taux de change comparativement au dollar canadien, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduit par une variation de 5 % de l'exposition nette à la devise touchée, comme suit :

Sensibilité au taux de change

		Variation de l'actif net disponible pour les prestations aux :	
	Variation des taux de change	**31 décembre 2015 (en milliers de dollars)**	31 décembre 2014 (en milliers de dollars)
Dollar américain	+/- 5 %	**+/- 140 333 $**	+/- 99 065 $
Dollar de Hong Kong	+/- 5 %	**+/- 28 529**	+/- 27 607
Roupie indienne	+/- 5 %	**+/- 20 745**	+/- 19 633
Renminbi chinois	+/- 5 %	**+/-17 847**	+/- 12 164
Livre sterling	+/- 5 %	**+/-(17 551)**	+/- (7 300)
Yen japonais	+/- 5 %	**+/-14 287**	+/- 5 159
Won sud-coréen	+/- 5 %	**+/- 14 154**	+/- 14 454
Other	+/- 5 %	**+/- 81 953**	+/- 85 248
Autres	+/- 5 %	**+/- $ 300 297 $**	+/- 256 030 $

(iii) Risque de prix autre – Le risque de prix autre correspond au risque que la juste valeur d'un placement varie en raison de fluctuations des prix du marché autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt, que ces changements surviennent en raison de facteurs particuliers à un placement ou de facteurs ayant une incidence sur tous les titres négociés sur le marché. Une variation absolue de la juste valeur des placements de la Commission exposés au risque de prix autre aura une incidence proportionnelle directe sur la juste valeur des placements. Les placements de la Commission dans des actions comportent l'exposition la plus importante au risque de prix autre. L'incidence d'une variation absolue de 10 % du prix d'un placement, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduit par une variation de 10 % de l'exposition nette du placement touché, comme suit :

Risque de prix

			Variation de l'actif net aux :	
Actions	Indice de la Bourse	Variation de l'indice des prix	**31 décembre 2015 (en millions de dollars)**	31 décembre 2014 (en millions de dollars)
Canadienne	Indice composé S&P/TSX	+/- 10 %	**+/- 224,9 $**	+/- 229,3 $
Étrangères	Indice mondial MSCI ($ CA)	+/- 10 %	**+/- 472,0**	+/- 534,5
Émergentes	Indice marchés émergents MSCI ($ CA)	+/- 10 %	**+/- 347,1**	+/- 385,9
			+/- 1 044,0 $	+/- 1, 49,7 $

L'analyse de sensibilité est effectuée suivant les pondérations de la composition de l'actif des placements résumées à la note 4 a).

Risque de crédit – Le Régime est exposé au risque de perte en raison d'opérations sur dérivés hors cote, découlant d'un manquement ou de l'insolvabilité d'une contrepartie. Ce risque est considérablement atténué par la mise en place, pour chaque contrepartie avec laquelle le Régime conclut des opérations sur dérivés hors cote de plus d'un an, d'une convention cadre de l'International Swaps and Derivatives Association («ISDA») assortie d'une annexe de soutien au crédit, faisant partie de l'ISDA. En vertu de ces conventions, des garanties

sont échangées quotidiennement avec les contreparties afin de gérer le risque de crédit découlant des contrats de dérivés hors cote conclus avec elles. De plus, conformément à la convention-cadre de l'ISDA pour les dérivés hors cote, le Régime peut, à son gré, régler l'obligation selon le solde net en cas de manquement, d'insolvabilité, de faillite ou de toute autre résiliation anticipée.

Le Régime gère le risque de crédit à l'aide d'obligations et de titres d'emprunt privés. Au 31 décembre 2015, l'émetteur de titres qui constituait le risque de crédit le plus important du Régime était le gouvernement du Canada, en raison des titres portant intérêt totalisant 983 millions de dollars (740 millions de dollars avec la province d'Ontario en 2014). Les notes de crédit des placements de titres à revenu fixe et d'obligations du Régime se présentent comme suit :

Note de crédit au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non noté	Total
1 826,884 $	**2 056 754 $**	**1 085 702 $**	**685 353 $**	**364 499 $**	**181 828 $**	**8 712 $**	**728 282 $**	**6 938 014 $**

Note de crédit au 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non noté	Total
1 289 411 $	1 918 559 $	1 004 203 $	599 894 $	536 336 $	216 066 $	15 693 $	726 086 $	6 306 248 $

La majeure partie de la catégorie «non noté» du tableau de la page précédente se compose de placements dans des fonds en gestion commune de titres à revenu fixe et de titres d'emprunt privés.

Risque de liquidité – Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne dispose pas des flux de trésorerie nécessaires pour respecter ses obligations au titre des prestations et payer ses charges d'exploitation à mesure qu'elles deviennent exigibles. Les besoins de liquidité ordinaires du Régime sont sous forme de versements mensuels de prestations de retraite ainsi que de versements périodiques de prestations de cessation d'emploi et d'autres prestations et charges. Le Régime détient aussi des passifs financiers sous forme de dérivés qui viennent tous à échéance dans moins de un an. Les besoins de liquidité et le règlement de tout passif financier sont généralement satisfaits au moyen de sources de liquidité provenant du revenu de placement, du produit tiré de la vente de placements, et des cotisations des participants et des employeurs. La majorité des actifs du Régime est également investie dans des titres négociés sur des marchés actifs et peut être vendue en temps opportun. La plus grande source de liquidité au cours de l'exercice provient des cotisations des participants, des employeurs et du promoteur. Les échéances des placements de titres à revenu fixe et en obligations du Régime se présentent comme suit :

Échéance des placements en titres à revenu fixe au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

< 1 an	≥ 1 an à 5 ans	≥ 5 à 10 ans	≥ 10 à 20 ans	≥ 20 ans	Fonds	Total
562 336 $	**1 819 378 $**	**1 638 002 $**	**1 096 245 $**	**1 609 876 $**	**212 777 $**	**6 938 014 $**

Échéance des placements en titres à revenu fixe au 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

< 1 an	≥ 1 an à 5 ans	≥ 5 à 10 ans	≥ 10 à 20 ans	≥ 20 ans	Fonds	Total
497 490 $	1 675 177 $	1 812 171 $	986 996 $	1 160 483 $	173 931 $	6 306 248 $

c) Trésorerie et placements à court terme

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2015	2014
Canada		
Trésorerie	**46 569 $**	75 655 $
Billets à court terme et fonds du Trésor	**426 095**	652 960
Dépôts à terme	**16 550**	15 500
Intérêts courus	**370**	662
	489 584 $	744 777 $
Étranger		
Trésorerie	**162 247 $**	133 994 $
Billets à court terme et fonds du Trésor	**17 319**	44 844
Intérêts courus	**2**	10
	179 568 $	178 848 $

d) Placements de titres à revenu fixe et d'actions

Le total des obligations et des titres d'emprunt privés au Canada comprend 41 millions de dollars (néant en 2014) liés aux fonds en gestion commune. Le total des actions étrangères comprend 374 millions de dollars (362 millions de dollars en 2014) liés aux fonds en gestion commune.

e) Contrats de dérivés

Les contrats de dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction de la variation de la valeur d'un actif, d'un indice, d'une courbe de rendement ou d'un taux de change sous-jacent.

La Commission négocie des dérivés, directement avec des contreparties sur les marchés hors cote ou sur des Bourses réglementées, pour faciliter la répartition des actifs, modifier le profil risque-rendement global du Régime et gérer ou couvrir le risque. Voici les types de contrats de dérivés utilisés par le Régime :

Contrats à terme normalisés

Les contrats à terme sont des ententes normalisées qui peuvent être achetées ou vendues sur un marché boursier à terme, à une date et à un prix futurs prédéterminés, selon les modalités précisées par un marché à terme réglementé, et sont susceptibles d'appels de marge au comptant quotidiens. Ce genre de dérivés sert à ajuster efficacement l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder les actifs sous-jacents.

Contrats à terme de gré à gré

Les contrats de change à terme de gré à gré sont des ententes conclues entre deux parties dans le but d'échanger, à une date de règlement future prédéterminée, un montant notionnel dans une devise contre une autre devise à un cours déterminé au moment de la conclusion du contrat. Le Régime utilise les contrats de change à terme de gré à gré pour atténuer l'exposition au risque de change découlant de ses activités de couverture tant passives qu'actives.

Un contrat à terme de gré à gré sur obligations est une obligation contractuelle d'acheter ou de vendre, à un prix déterminé, un instrument financier sensible aux taux d'intérêt à une date future prédéterminée. Les contrats à terme de gré à gré sur obligations servent à atténuer l'exposition du Régime au risque de taux d'intérêt, notamment pour couvrir une éventuelle nouvelle émission de débentures.

Contrats de dérivés

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2015		2014	
	Notionnel	**Juste valeur**	Notionnel	Juste valeur
Dérivés sur actions				
Contrats à terme normalisés	**624 416 $**	**(6 744) $**	793 468 $	28 239 $
Dérivés de change				
Contrats à terme de gré à gré	**7 473 626**	**(94 934)**	5 085 078	(50 911)
Dérivés à revenu fixe				
Contrats à terme de gré à gré sur obligations	**266 617**	**(3 150)**	–	–
Valeur des contrats de dérivés	**8 364 659 $**	**(104 828) $**	5 878 546 $	(22 672) $

Au 31 décembre 2015, tous les contrats de dérivés avaient une échéance résiduelle de moins de un an.

f) Prêt de titres

À la fin de l'exercice, des titres de la Commission représentant 1,578 milliard de dollars (1,416 milliard de dollars en 2014) avaient fait l'objet de prêts à des tiers. En vertu d'une entente de prêt de titres, le dépositaire de la Commission assure le montage des prêts, et la Commission obtient une rémunération. Le dépositaire a des critères stricts à cet égard et constitue des garanties excédentaires au moyen de titres assortis de notes de crédit égales ou supérieures à celles des titres prêtés. La Commission n'utilise pas de garanties au comptant dans le cadre de son programme de prêt de titres. Les ententes de prêt de titres continuent d'être comptabilisées en tant que placements de la Commission, car celle-ci conserve les avantages et les risques inhérents à ces titres. À la fin de l'exercice, des titres représentant 1,664 milliard de dollars (1,496 milliard de dollars en 2014) étaient détenus en garantie, représentant une couverture de 5,5 % (5,6 % en 2014) des risques éventuels de crédit liés à ces activités de prêt de titres.

g) Justes valeurs

Les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exigent que les informations à fournir le soient selon une hiérarchie d'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction de la transparence des données d'entrée utilisées pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date des états financiers. Les trois niveaux se définissent comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de participation négociés sur un marché actif.

Niveau 2 : La juste valeur repose sur des données d'entrée observables autres que les prix du niveau 1, telles que les prix cotés d'actifs ou de passifs semblables (non identiques) sur des marchés actifs, les prix cotés

d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés inactifs, et d'autres données d'entrée observables ou pouvant être corroborées par des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent les titres de créance ayant un prix coté qui sont négociés moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide d'un modèle d'évaluation utilisant des données d'entrée observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données de marché observables ou corroborées par ces dernières. Cette catégorie comprend généralement les fonds communs de placement et les fonds en gestion commune, les fonds de couverture, les obligations du gouvernement du Canada et des provinces et d'autres gouvernements, les obligations d'entreprises canadiennes et certains contrats de dérivés.

Niveau 3 : La juste valeur est fondée sur des données d'entrée non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs. Cette catégorie comprend généralement les placements, dont les biens immobiliers sous-jacents, les placements privés et les titres assortis de restrictions touchant la liquidité.

Les tableaux ci-après présentent le niveau hiérarchique de la juste valeur pour les placements et les dérivés, compte non tenu des opérations en cours.

Niveau hiérarchique de la juste valeur en 2015

Au 31 décembre 2015 (en milliers de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
Actifs financiers				
Trésorerie et placements à court terme				
Canada	46 569 $	443 015 $	– $	489 584 $
Étranger	162 247	17 321	–	179 568
Obligations et titres d'emprunt privés				
Canada	–	5 954 125	363 294	6 317 419
Étranger	–	593 523	27 072	620 595
Actions				
Canada	1 813 019	–	–	1 813 019
Étranger	7 380 483	373 501	–	7 753 984
Biens immobiliers	–	–	4 247 082	4 247 082
Capital-investissement	–	–	562 587	562 587
Infrastructures	–	–	1 167 558	1 167 558
Contrats à terme de gré à gré	–	74 577	–	74 577
	9 402 318 $	7 456 062 $	6 367 593 $	23 225 973 $
Passifs financiers				
Contrats à terme normalisés	(6 744) $	– $	– $	(6 744) $
Contrats à terme de gré à gré		(172 661)		(172 661)
	(6 744) $	(172 661) $	– $	(179 405) $

Niveau hiérarchique de la juste valeur en 2014

Au 31 décembre 2015 (en milliers de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
Actifs financiers				
Trésorerie et placements à court terme				
Canada	75 655 $	669 122 $	– $	744 777 $
Étranger	133 994	44 854	–	178 848
Obligations et titres d'emprunt privés				
Canada	–	5 115 812	411 819	5 527 631
Étranger	144	753,478	24 995	778 617
Actions				
Canada	2 117 745	–	–	2 117 745
Étranger	8 003 790	361 969	–	8 365 759
Contrats à terme normalisés	28 239	–	–	28,239
Biens immobiliers	–	–	3 425 640	3 425 640
Capital-investissement	–	–	359 765	359 765
Infrastructures	–	–	754 609	754 609
Contrats de change à terme	–	19 802	–	19 802
	10 359 567 $	6 965 037 $	4 976 828 $	22 301 432 $
Passifs financiers				
Contrats de change à terme	– $	(70 713) $	– $	(70 713) $

Aucun transfert important n'a eu lieu entre les niveaux 1, 2, ou 3 au cours des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014.

Les tableaux ci-après présentent le rapprochement de tous les actifs et les passifs de niveau 3 évalués à la juste valeur pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014.

Rapprochement des actifs et passifs de niveau 3 en 2015

(en milliers de dollars)	Juste valeur au 1er janvier 2015	Transferts Entrée/ (sortie)	Acquisitions	Cessions	Émission de titres d'emprunt	Variations de la juste valeur	Juste valeur au 31 décembre 2015
Actifs financiers							
Titres d'emprunt privés							
Canada	**411 819 $**	**– $**	**31 741 $**	**(72 122) $**	**– $**	**(8 144) $**	**363 294 $**
Étranger	**24 995**	**–**	**12 083**	**(14 281)**	**–**	**4 275**	**27 072**
Biens immobiliers	**3 425 640**	**–**	**1 291 555**	**(129 492)**	**(500 000)**	**159 379**	**4 247 082**
Capital-investissement	**359 765**	**–**	**150 411**	**(38 509)**	**–**	**90 920**	**562 587**
Infrastructures	**754 609**	**–**	**406 727**	**(94 207)**	**–**	**100 429**	**1 167 558**
	4 976 828 $	**–**	**1 892 517 $**	**(348 611) $**	**(500 000) $**	**346 859 $**	**6 367 593 $**

Rapprochement des actifs et passifs de niveau 3 en 2014

(en milliers de dollars)	Juste valeur au 1er janvier 2014	Transferts Entrée/ (sortie)	Acquisitions	Cessions	Émission de titres d'emprunt	Variations de la juste valeur	Juste valeur au 31 décembre 2015
Actifs financiers							
Titres d'emprunt privés							
Canada	433 106 $	– $	32 234 $	(44 766) $	– $	(8 755) $	411 819 $
Étranger	11 264	–	19 195	(6 059)	–	595	24 995
Biens immobiliers	2 927 351	–	553 229	(54 918)	–	(22)	3 425 640
Capital-investissement	108 272	–	261 128	(16 886)	–	7 251	359 765
Infrastructures	527 112	–	205 124	(10 980)	–	33 353	754 609
	4 007 105 $	– $	1 070 910 $	(133 609) $	– $	32 422 $	4 976 828 $

h) Engagements et garanties

Au 31 décembre 2015, la Commission respectait ses engagements de financement liés à certains placements d'un montant de 3 436 millions de dollars (1 671 millions de dollars en 2014), dont 1 591 millions de dollars (772 millions de dollars en 2014) ont déjà été avancés à ce jour.

La Commission a fourni une garantie pour le remboursement du capital et le versement des intérêts sur des débentures de 1 250 millions de dollars, qui ont été émises par OPB Finance Trust, fiducie créée au profit de la Commission et de ses entités liées. Quatre séries de débentures avaient été émises au 31 décembre 2015 :

1. Débentures de 30 ans d'un montant de 350 millions de dollars, de série A, échéant en 2042, assorties d'intérêts payables semestriellement au taux de 3,89 %.
2. Débentures de 50 ans d'un montant de 150 millions de dollars, de série B, échéant en 2062, assorties d'intérêts payables semestriellement au taux de 3,87 %.
3. Débentures de 10 ans d'un montant de 250 millions de dollars, de série C, échéant en 2023, assorties d'intérêts payables semestriellement au taux de 2,90 %.
4. Débentures de 7 ans d'un montant de 500 millions de dollars, de série D, échéant en 2022, assorties d'intérêts payables semestriellement au taux de 1,88 %.

Le produit tiré de l'émission des débentures de 30 ans et de 50 ans a fait l'objet d'un prêt à deux filiales immobilières de la Commission. En retour, ces sociétés ont remboursé les montants dus à celle-ci.

Le produit tiré de l'émission des débentures de 10 ans a fait l'objet d'un prêt à une fiducie immobilière établie dans l'intérêt de la Commission.

Le 24 février 2015, OPB Finance Trust a émis des débentures de série D pour un montant de 250 millions de dollars, offrant un rendement effectif de 1,885 %, puis le 17 novembre 2015, les débentures de série D ont été ouvertes de nouveau pour mobiliser un montant additionnel de 250 millions de dollars, offrant un rendement effectif de 2,300 %. Le produit tiré de l'émission des débentures de 7 ans a fait l'objet d'un prêt à trois filiales immobilières et à une fiducie immobilière.

Après la fin de l'exercice, le 2 février 2016, OPB Finance Trust a émis des débentures de série E pour un montant de 250 millions de dollars, offrant un rendement effectif de 2,956 %. Les débentures arriveront à échéance le 2 février 2026 et sont assorties d'un taux d'intérêt annuel de 2,95 %, calculé et payable semestriellement. Le remboursement du capital et des intérêts pour les débentures de série E est entièrement garanti par la Commission.

Les placements immobiliers de la Commission sont présentés déduction faite des débentures d'OPB Finance Trust et d'autres financements pris en charge spécifiquement par ces entités immobilières.

En plus de la garantie à l'égard des débentures, des lettres de crédit de 19 millions de dollars étaient garanties par la Commission au 31 décembre 2015

i) Placements dans des biens immobiliers

Le portefeuille de biens immobiliers se compose de biens immobiliers directement détenus, de participations dans des placements immobiliers détenues par l'entremise de fonds ou de véhicules de placement semblables et de prêts hypothécaires participatifs. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur déterminée conformément à la politique en matière d'évaluation de la Commission.

Le tableau ci-après présente la répartition du portefeuille de biens immobiliers en fonction de ses principales composantes.

Placements dans des biens immobiliers

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2015	2014
Actifs		
Biens immobiliers	**2 274 625 $**	2 399 106 $
Placements[1]	**3 276 149**	1 820 043
Total de l'actif	**5 550 774**	4 219 149
Passifs		
Débentures[2]	**1 289 521**	783 891
Autres passifs, montant net	**14 171**	9 618
Total du passif	**1 303 692**	793 509
Placements nets dans des biens immobiliers	**4 247 082 $**	3 425 640 $

[1] Les placements détenus par l'entremise de copropriétés, de fonds ou d'autres véhicules de placement semblables ne donnant pas le contrôle comprennent des biens immobiliers, tous les actifs et passifs connexes et des prêts hypothécaires participatifs. Ces actifs et ces passifs sont présentés selon le solde net.

[2] Les débentures représentent les titres émis par OPB Finance Trust et sont garanties par la Commission (voir la note 4 h).

Note 5 Immobilisations

Au 31 décembre 2015 (en milliers de dollars)	**Coût**	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**
Matériel informatique	**4 624 $**	**3 995 $**	**629 $**
Mobilier et agencements	**2 483**	**1 808**	**675**
Améliorations locatives	**1 641**	**983**	**658**
Total des immobilisations	**8 748 $**	**6 786 $**	**1 962 $**

Au 31 décembre 2014 (en milliers de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel informatique	4 262 $	3 613 $	649 $
Mobilier et agencements	2 478	1 577	901
Améliorations locatives	1 607	826	781
Total des immobilisations	8 347 $	6 016 $	2 331 $

Note 6 Obligations au titre des prestations de retraite

a) Méthode de comptabilité

La valeur des obligations au titre des prestations de retraite, qui s'est établie à 23,5 milliards de dollars (22,6 milliards de dollars en 2014), est une estimation des obligations au titre des prestations constituées à ce jour à l'intention des participants et des participants retraités. L'évaluation comptable est effectuée au moyen des hypothèses les plus probables et de la méthode de répartition des prestations (au prorata des services), conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Selon cette méthode, les prestations constituées sont calculées en fonction des services rendus à la date de clôture. Les prestations constituées au 31 décembre 2015 sont calculées au moyen d'une extrapolation des données utilisées pour l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2014 préparée par l'actuaire indépendant aux fins de gestion.

Hypothèses actuarielles – Les hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur des prestations constituées reflètent les meilleures estimations de la direction au sujet des événements économiques et non économiques futurs. Les principales hypothèses économiques aux 31 décembre sont les suivantes :

Economic Assumptions	**2015**	2014
Rendements des placements	**5,95 %**	5,95 %
Inflation	**2,10 %**	2,10 %
Taux de rendement réel	**3,85 %**	3,85 %
Accroissement des salaires		
2015	**1,5 % + échelle ascendante**	1,0 % + échelle ascendante
2016	**1,5 % + échelle ascendante**	1,5 % + échelle ascendante
2017	**1,5 % + échelle ascendante**	1,5 % + échelle ascendante
2018	**2,0 % + échelle ascendante**	2,0 % + échelle ascendante
2019	**2,5 % + échelle ascendante**	2,5 % + échelle ascendante
2020 et par la suite	**3,1 % + échelle ascendante**	3,1 % + échelle ascendante

Les hypothèses non économiques comprennent les taux de mortalité, de sortie et de retraite. Au cours de 2015, les modifications des hypothèses actuarielles ont entraîné une diminution de 54 millions de dollars (diminution de 272 millions de dollars en 2014) des obligations au titre des prestations de retraite du Régime. Un ajustement du montant pour le conjoint survivant, contrebalancé par le renforcement de l'hypothèse relative au taux de mortalité par suite de l'expérience du Régime, est la raison principale de la diminution des obligations en 2015.

b) Méthode de capitalisation

L'évaluation aux fins de la capitalisation du Régime est effectuée selon les méthodes exigées en vertu de la *Loi et de la Loi sur les régimes de retraite* (Ontario). La Loi sur les régimes de retraite (Ontario) et la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) exigent qu'une évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime soit effectuée et déposée auprès des organismes de réglementation au moins une fois tous les trois ans. Préparée par Aon Hewitt, la plus récente évaluation aux fins de la capitalisation au 31 décembre 2013 indiquait un manque de fonds de 804 millions de dollars sur une base de continuité de l'exploitation. La prochaine évaluation aux fins de la capitalisation qui doit être déposée prendra effet au 31 décembre 2016. Pour les besoins de gestion, Aon Hewitt a effectué une évaluation aux fins de la capitalisation sur une base de continuité de l'exploitation au 31 décembre 2014, laquelle présentait un manque de fonds de 430 millions de dollars.

Les décisions au titre de la capitalisation et de la conception du Régime s'appuient sur l'évaluation aux fins de la capitalisation. Des différences entre les résultats des évaluations comptables et des évaluations aux fins de la capitalisation peuvent se produire en raison de facteurs comme les écarts entre les données estimatives et réelles, les hypothèses ou conditions économiques ou démographiques, la méthode actuarielle et les événements postérieurs à la clôture.

Note 7 Deficit

Dans les présents états financiers, le déficit de l'actif net disponible pour le service des prestations par rapport au montant des obligations au titre des prestations de retraite s'établissait à 434 millions de dollars au 31 décembre 2015 (332 millions de dollars en 2014).

Note 8 Revenu net de placement

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)	**Revenu de placement[1]**	**Variations de la juste valeur**	**Total - 2015**	Revenu de placement[1]	Variations de la juste valeur	Total - 2014
Trésorerie et placements à court terme						
Canada	**9 520 $**	**16 365 $**	**25 885 $**	13 603 $	16 487 $	30 090 $
Étranger[2]	**1 788**	**(615 953)**	**(614 165)**	1 735	(163 538)	(161 803)
	11 308	**(599 588)**	**(588 280)**	15 338	(147 051)	(131 713)
Titres à revenu fixe						
Débentures spéciales de la province d'Ontario[3]	–	–	–	14 208	(12 490)	1 718
Obligations et titres d'emprunt privés						
Canada	**242 205**	**(5 720)**	**236 485**	235 655	257 127	492 782
Étranger	**45 739**	**35 309**	**81 048**	53 187	14 378	67 565
	287 944	**29 589**	**317 533**	303 050	259 015	562 065
Actions						
Canada	**59 804**	**(273 612)**	**(213 808)**	52 105	93 010	145 115
Étranger	**221 159**	**944 398**	**1 165 557**	195 262	724 694	919 956
	280 963	**670 786**	**951 749**	247 367	817 704	1 065 071
Biens immobiliers	**196 493**	**147 291**	**343 784**	141 650	(22)	141 628
Infrastructures	**41 908**	**99 303**	**141 211**	18 215	33 353	51 568
Capital-investissement	**46 865**	**90 532**	**137 397**	21 276	7 251	28 527
Total du revenu de placement	**865 481 $**	**437 913 $**	**1 303 394 $**	746 896 $	970 250 $	1 717 146 $
Frais de gestion de placement et honoraires connexes (note 8(c))			**(79 413)**			(75 242)
Revenu net de placement			**1 223 981 $**			1 641 904 $

[1] Le revenu de placement inclut les intérêts sur la trésorerie et les placements à court terme, les titres à revenu fixe et les prêts hypothécaires participatifs, le revenu de dividendes sur les actions, le revenu de dividendes sur les biens immobiliers et le revenu des distributions provenant de plusieurs fonds en gestion commune.

[2] Les variations de la juste valeur sur la trésorerie et les placements à court terme comprennent les gains (pertes) sur les contrats de change.

[3] Débentures spéciales de la province d'Ontario échues en 2014.

a) Intérêts créditeurs

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)	2015	2014
Trésorerie et placements à court terme		
Canada		
Trésorerie	**5 059 $**	6 541 $
Billets à court terme et fonds du Trésor	**4 394**	6 984
Dépôts à terme	**67**	78
	9 520 $	13 603 $
Foreign		
Trésorerie	**1 784 $**	499 $
Billets à court terme et fonds du Trésor	**4**	1 236
	1 788 $	1 735 $

Le revenu tiré des fonds de placement à court terme en gestion commune est compris dans les billets à court terme et les fonds du Trésor.

b) Revenu de dividendes

Le revenu de dividendes inclut un montant de 46,4 millions de dollars (18,5 millions de dollars en 2014) tiré de fonds d'actions en gestion commune.

c) Frais de gestion de placement et honoraires connexes

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)	2015	2014
Gestion de portefeuille	**63 104 $**	58 239 $
Coûts d'opération	**9 659**	10 641
Garde	**5 607**	4 768
Marché privé	**1,043**	1 594
	79 413 $	75 242 $

Les coûts d'opération comprennent les commissions et les frais sur les opérations.

Note 9 Cotisations

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars	2015	2014
Participants		
Obligations pour services rendus au cours de l'exercice	**289 515 $**	282 837 $
Services passés	**28 800**	27 501
Total des cotisations versées par les participants	**318 315**	310 338
Employeurs		
Services rendus au cours de l'exercice		
Cotisations régulières	**289 043**	283 063
Transfert au CPSFP	**(12 637)**	(10 253)
Participants recevant des prestations aux termes du Régime de protection du revenu à long terme	**11 485**	11 089
Services passés	**4 557**	4 337
	292 448	288 236
Cotisations du promoteur		
Cotisations spéciales	**98 989**	98 989
Services additionnels rendus au cours de l'exercice	**21 852**	21 528
	120 841	120 517
Total des cotisations versées par les employeurs et le promoteur	**413 289**	408 753
Total des cotisations	**731 604 $**	719 091 $

Les exigences en matière de cotisations sont stipulées dans la Loi et résumées à la note 2 b).

Les employeurs des participants qui reçoivent des prestations aux termes du Régime de protection du revenu à long terme versent en leur nom leurs cotisations au Régime.

En 2015, la Province, à titre de promoteur du Régime, a versé des cotisations spéciales à hauteur de 99 millions de dollars (99 millions de dollars en 2014) afin de combler le manque de fonds dont faisait état l'évaluation aux fins de la capitalisation établie au 31 décembre 2013. En 2015, la Province a consenti des cotisations de l'employeur au titre des services additionnels rendus au cours de l'exercice de 22 millions de dollars (22 millions de dollars en 2014).

Pour 2015 et 2014, les cotisations au Régime ont été effectuées conformément aux exigences de financement indiquées dans l'évaluation actuarielle la plus récente.

Aucune cotisation requise n'était en souffrance aux 31 décembre 2015 et 2014.

Note 10 Charges d'exploitation

Régimes de retraite

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)	2015	2014
Dotation en personnel	**12 916 $**	13 097 $
Perfectionnement du personnel et soutien	**99**	193
Bureaux et exploitation	**2 894**	3 120
Technologie de l'information et gestion de projets	**6 486**	5 174
Services professionnels	**868**	932
Communications	**288**	309
Amortissement	**457**	515
Rémunération des membres du Conseil	**57**	68
Honoraires d'audit	**244**	230
	24 309 $	23 638 $

Placements

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)	2015	2014
Dotation en personnel	**13 409 $**	11 555 $
Perfectionnement du personnel et soutien	**179**	171
Bureaux et exploitation	**2 656**	2 238
Technologie de l'information et gestion de projets	**3 231**	2 651
Services professionnels	**2 319**	2 222
Communications	**124**	133
Amortissement	**315**	302
Rémunération des membres du Conseil	**86**	102
Honoraires d'audit	**244**	230
	22 563 $	19 604 $

Les éléments suivants sont inclus dans les charges d'exploitation :

Services d'audit externes

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)	2015	2014
Services d'audit externes et services connexes rendus à la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario	**256 $**	253 $
Services d'audit externes et services connexes rendus aux filiales et comptabilisés par celles-ci	**311**	241
Total des honoraires	**567 $**	494 $

Services actuariels

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)	2015	2014
Services actuariels rendus à la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario	**410 $**	539 $

Note 11 Gestion du capital

Les excédents ou déficits de capitalisation déterminés périodiquement au moyen des évaluations aux fins de la capitalisation effectuées par un actuaire indépendant représentent le capital du Régime. L'évaluation aux fins de la capitalisation de l'actuaire permet d'évaluer la santé à long terme du Régime. Le dernier rapport d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation a été élaboré par Aon Hewitt en date du 31 décembre 2013. Il indiquait l'existence d'un manque de fonds de 804 millions de dollars sur une base de continuité de l'exploitation et un déficit de 871 millions de dollars sur une base de solvabilité. La prochaine évaluation actuarielle obligatoire est le 31 décembre 2016.

L'objectif de la gestion du capital du Régime est de s'assurer que le Régime est capitalisé afin qu'il puisse verser la totalité des prestations. Les niveaux de cotisations minimaux annuels sont établis en fonction des évaluations aux fins de la capitalisation afin d'éliminer tout manque de fonds. L'énoncé du Régime fournit également des lignes directrices à l'égard du placement des actifs du Régime (voir la note 4 a)) de façon à permettre la gestion de tout excédent ou manque de fonds. L'énoncé a été modifié en novembre 2015, ce qui a donné lieu aux cibles de composition de l'actif présentées à la note 4 a). Le taux de rendement prévu du Régime a été fixé dans l'énoncé à un taux de rendement réel de 3,85 %, déduction faite des frais.

Note 12 États financiers comparatifs

Les états financiers comparatifs ont été reclassés par rapport aux états présentés antérieurement afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour les états financiers de 2015.

Informations supplémentaires

Échéances des titres à revenu fixe

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2015		2014	
	Juste valeur	**Rendement actuel %**	Juste valeur	Rendement actuel %
Obligations				
Canada				
0 à 1 an	**532 406 $**	**0,98–12,01**	483 372 $	0,14–13,11
≥ 1 an à 5 ans	**1 646 854**	**0,25–14,19**	1 437 397	1,00–17,83
≥ 5 ans à 10 ans	**1 330 725**	**0,75–11,16**	1 382 513	1,49–12,71
≥ Plus de 10 ans	**2 622 330**	**1,07–11,37**	2 064 021	2,18–10,38
	6 132 315		5 367 303	
Étranger				
0 à 1 an	**29 930**	**3,16–7,00**	14 118	3,21–12,90
≥ 1 an à 5 ans	**172 524**	**2,48–38,10**	237 780	1,05–15,76
≥ 5 ans à 10 ans	**307 277**	**2,04–21,61**	429 658	1,11–20,28
≥ Plus de 10 ans	**83 791**	**1,43–10,12**	83 458	1,14–9,54
	593 522		765 014	
Fonds de titres à revenu fixe	212 177		173 931	
Total des titres à revenu fixe	**6 938 014 $**		6 306 248 $	

Placements dont la valeur est supérieure à 200 millions de dollars

Au 31 décembre 2015 (en milliers de dollars)	Échéance	Coupon %	Juste valeur[1]
Titres à revenu fixe			
OPB Investments Inc. (société de portefeuille – propriété exclusive)	–	–	215 844 $
Obligations	–	–	
Canada	–	–	
Gouvernement du Canada	2017–2064	0,25–10,50	877 424
Province d'Ontario	2017–2062	1,62–9,50	835 386
Fiducie du Canada pour l'habitation no.1	2016–2025	0,79–4,10	533 546
Province de Québec	2017–2055	0,00–9,63	335 606
Biens immobiliers, déduction faite du financement Placement dans des sociétés de portefeuille de biens immobiliers composé de OPB Realty Inc. (société de portefeuille – propriété exclusive), OPB (EMTC) Inc. (société de portefeuille – propriété exclusive), OPB (Southgate) Inc. (société de portefeuille – propriété exclusive), OPB (155 Wellington) Inc. (société de portefeuille – propriété exclusive), OPB Finance Trust (entité de financement, droit de bénéficiaire de 100 %), OPB Real Estate Investments 2 Ltd. (société de portefeuille – propriété exclusive)et OPB (Centre 10) Inc. (société de portefeuille – propriété exclusive) et OPB (TDC) Inc. (société de portefeuille – propriété exclusive).	–		3 091 271 $

Infrastructures et actions

Au 31 décembre 2015 (en milliers de dollars)	Actions/parts[2]	Juste valeur[2]
Infrastructures		
OPB Infrastructure 2 Ltd. (société de portefeuille – propriété exclusive)	–	662 590 $
Capital-investissement		
OPB Private Equity 5 Ltd. (société de portefeuille – propriété exclusive)	–	255 817 $
Actions		
Autres pays		
Leith Wheeler International Fund	22 664	373 501 $

[1] Comprend des instruments garantis émis par des filiales/organismes.

[2] Comprennent toutes les catégories d'actions et les certificats américains d'actions étrangères.

Biens immobiliers – Location et superficie locative brute

Au 31 décembre 2015 en milliers de pieds carrés)	Emplacement	Superficie locative brute
Commerces de détail		
Pen Centre	St. Catharines	1 048
Southgate Centre	Edmonton	942
St. Vital Centre	Winnipeg	931
Pickering Town Centre	Pickering	922
Erin Mills Town Centre	Mississauga	868
Erin Mills Town Plaza	Mississauga	59
Woodgrove Centre	Nanaimo	748
Midtown Plaza	Saskatoon	734
Cornwall Centre	Regina	569
Halifax Shopping Centre	Halifax	526
Halifax Shopping Centre Annex	Halifax	420
West End Mall	Halifax	183
Carlingwood Shopping Centre	Ottawa	521
		8 471
Bureaux		
TD Centre	Toronto	4 494
RBC Centre	Toronto	1 211
Centre 10	Calgary	370
Pickering Office Tower	Pickering	127
Halifax Office Complex	Halifax	80
		6 282
Immeuble d'habitation		
Engelhart Apartments	Toronto	85
Total des biens immobiliers		**14 838**

* Les superficies présentées ci-dessus reflètent la totalité de la superficie de chaque bien immobilier. Les biens immobiliers Southgate Centre et RBC Centre sont détenus à 50 % par la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario par l'entremise de ses filiales OPB (Southgate) Inc. et OPB (155 Wellington) Inc. Les biens immobiliers Woodgrove Centre, Midtown Plaza, Cornwall Centre et Engelhart Apartments sont détenus à 50 % par la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario par l'entremise de sa filiale OPB Real Estate Investments 2 Limited. Le bien immobilier TD Centre est détenu à 30 % par la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario par l'entremise de sa filiale OPB (TDC) Inc

Gouvernance

Une maison doit reposer sur une fondation solide. De même, nous ne pourrions pas faire fructifier nos placements, offrir un service à la clientèle de calibre mondial, nous adapter aux conditions changeantes et continuellement donner le ton à l'innovation sans avoir une structure de gouvernance solide.

Comment la Commission est gérée

La réussite continue de la Commission repose toujours sur une structure de gouvernance solide. Celle-ci respecte – et dans de nombreux cas excède – les normes et pratiques exemplaires de l'industrie. Notre engagement sans faille envers des pratiques avant-gardistes veille à une responsabilisation maximale, à la prise de décisions efficace, à la gestion prudente des placements, à la responsabilité financière, à la conformité juridique et à la prise de risques calculés. En bref, il veille à ce que nous promouvions et protégions les meilleurs intérêts du Régime et de ses bénéficiaires, et ce, en tout temps.

Notre cadre de gouvernance repose sur une série de documents qui définissent notre structure organisationnelle, nos responsabilités et nos pratiques en matière de gouvernance. Collectivement appelés *Documents de gouvernance*, ceux-ci regroupent aussi : *une déclaration des principes de gouvernance; les règlements généraux; les déclarations du mandat et de l'autorité; et un code de conduite.*

Les *Documents de gouvernance* définissent clairement les rôles et responsabilités, créent un lien direct entre la responsabilité et l'imputabilité, établissent les attentes en matière de comportement éthique et décrivent les lignes directrices en matière de conflit d'intérêts. Ils établissent également un système bien défini de freins et de contrepoids pour tous les pouvoirs.

Rôle du conseil

Le conseil d'administration de la Commission détient la responsabilité ultime de la gérance du Régime. Cela dit, il a délégué les responsabilités relatives aux activités quotidiennes du Régime – y compris l'administration et la gestion de l'actif – à l'équipe de direction de la Commission. Il a également choisi de déléguer certaines responsabilités à cinq comités, y compris le comité de gouvernance et des risques, le comité de placement, le comité de vérification, le comité de retraite et le comité des ressources humaines.

Le conseil retient la responsabilité globale de la supervision des activités commerciales de la Commission. Par exemple, il :

- approuve le plan stratégique, le plan commercial et le budget de la Commission;
- s'assure que les dirigeants ont repéré les risques et qu'ils les gèrent;
- effectue des examens du rendement et de la rémunération pour le président et chef de la direction;
- approuve la RSA, qui donne le ton aux décisions en matière de composition de l'actif;

- supervise et approuve toutes les questions de vérification;
- s'assure que les dirigeants maintiennent une culture d'intégrité;
- effectue un examen annuel de l'Énoncé des politiques et procédures de placement de la Commission;
- approuve les recommandations transmises au promoteur du régime concernant la modification de ce dernier; et
- tient un suivi de la conformité des documents de gouvernance.

Au moment de s'acquitter de leurs tâches, les membres du conseil sont directement redevables :

- aux bénéficiaires du Régime (c.-à-d. les participants actifs et retraités);
- à la Commission des services financiers de l'Ontario (l'organisation responsable de surveiller les régimes de retraite agréés en Ontario); et
- au gouvernement de l'Ontario (promoteur du Régime).

Amélioration continue

La bonne gouvernance est un processus incessant. Pour rester à l'avant-garde des pratiques exemplaires en la matière, nous devons maintenir un engagement envers l'amélioration continue. C'est pourquoi, en 2015, nous avons :

- adopté un nouveau modèle d'atténuation du risque pour déléguer l'autorité au sein de la Commission afin de rationaliser le processus d'approbation et contenir les coûts, tout en renforçant notre système interne de freins et contrepoids;
- remanié le processus de compte rendu du programme de GRE pour fournir au Conseil d'administration et à l'équipe de direction des données plus exactes et des stratégies d'atténuation du risque plus réalisable;
- conçu et sommes en train de mettre en œuvre une série d'annonces sur l'appétit pour le risque, ainsi qu'une échelle du risque afin de préciser et de mieux objectivement mesurer les niveaux de risques acceptables pour les priorités de l'organisation.

Notre programme de GRE demeure une composante clé de notre cadre de gouvernance. Il procure à l'organisation une approche intégrée à l'égard de la gestion du risque et de l'élaboration de notre stratégie organisationnelle. Plus précisément, il prescrit un cadre officiel pour identifier, rapporter et surveiller tout risque susceptible d'avoir des conséquences néfastes sur le Régime. Il permet aussi d'identifier des stratégies d'atténuation du risque.

La Commission a aussi adopté le modèle gouvernance-risque-conformité (GRC) qui, en bref, veille à l'intégration des fonctions de gouvernance, de conformité de gestion du risque à l'étendue de l'organisation et à l'amélioration de l'efficacité organisationnelle.

La Commission est régulièrement reconnue à titre d'exemple de bonne gouvernance au sein de la Fonction publique ontarienne. Le conseil s'engage à conserver un modèle de gouvernance de premier ordre pour veiller à ce que la Commission puisse continuer de donner le ton à l'innovation et de bâtir un avenir solide pour tous les intervenants du RRF.

Conseil d'administration

Tous les membres de notre conseil sont nommés en fonction de leur savoir-faire, de leur engagement, de leur intégrité et de leur vision. Ensemble, ils veillent à ce que la structure et les pratiques de gouvernance du Régime respectent les normes les plus élevées.

M. Vincenza Sera, IAS.A (présidente du conseil)

Ayant précédemment travaillé dans le domaine des services bancaires d'investissement, M^me^ Sera possède 25 années d'expérience dans les marchés des capitaux. Elle a occupé des postes supérieurs auprès d'importantes entreprises canadiennes, dont la Financière Banque Nationale, Gordon Capital et la CIBC. M^me^ Sera est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Nommée au conseil le 17 septembre 2004

Nommée présidente du conseil le 1^er^ juillet 2007.

Son mandat actuel prend fin le 30 juin 2016.

Patti Croft, ICD.D (vice-présidente du conseil)

M^me^ Croft possède plus de 30 ans d'expérience à titre d'économiste, elle a aussi travaillé pendant plusieurs années dans le domaine de la gestion des placements institutionnels, où elle s'est concentrée sur les stratégies de répartition de l'actif. Elle a occupé de nombreux postes bien en vue, y compris ceux de vice-présidente et économiste en chef auprès de Phillips, Hager & North Gestion de placements, d'économiste en chef de RBC Gestion mondiale d'actifs et de vice-présidente et économiste en chef de Les conseillers en placements Sceptre. Elle est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Nommée au conseil le 1^er^ mai 2013.

Nommée vice-présidente du conseil le 3 décembre 2014.

Son mandat actuel prend fin le 30 avril 2016.

Kevin Costante

M. Costante est professeur adjoint et visiteur de la chaire Stauffer-Dunning Visitor à la School of Policy Studies de l'Université Queen's. M. Costante est ancien sous-ministre des Services gouvernementaux, secrétaire associé du Conseil des ministres et secrétaire du Management Board. En matière d'engagement communautaire, il a été membre du Youthdale Treatment Centre et membre du sous-comité PRESTO de Metrolinx.

Nommé au conseil le 2 décembre 2015.

Son mandat actuel prend fin le 1^er^ décembre 2018.

Sean Hanley

Sean Hanley est conseiller juridique auprès de la direction du droit constitutionnel du ministère du Procureur général. En tant que président sortant de l'Association canadienne des juristes de l'État, il était reconnu pour ses démarches d'intervention couronnées de succès au nom des avocats du secteur public dans les négociations collectives, la viabilité des régimes de retraite, la défense des droits des employés professionnels et l'indépendance en milieu de travail. Il a aussi fondé le National Pension Strategy Committee de l'Association canadienne des juristes d'État, qui coordonne les initiatives d'éducation et d'intervention relatives aux faits nouveaux dans le domaine des régimes de retraite touchant les avocats de la Couronne dans tous les territoires canadiens.

Nommé au conseil le 3 décembre 2014.

Son mandat actuel prend fin le 2 décembre 2017.

Lisa Hillstrom

En tant de directrice générale, Régimes de retraite et d'avantages sociaux de l'Association de la Police provinciale de l'Ontario, M^me^ Hillstrom fournit des conseils aux personnes en deuil, des conseils en matière de retraite et de l'aide aux membres avec leurs demandes d'appel, et leurs problèmes avec le RIL et la CSPAAT. Pensant sa carrière, elle a détenu plusieurs postes dans les domaines des régimes de retraite et d'avantages sociaux au sein de la Fonction publique. Immédiatement avant de se joindre à l'Association de la Police provinciale de l'Ontario, elle était conseillère en avantages auprès des Services communs de l'Ontario.

Nommée au conseil le 26 mars 2015.

Son mandat actuel prend fin le 16 août 2016.

Hugh G. Mackenzie, ICD.D

Directeur de sa propre entreprise de consultation sur l'économie, M. Mackenzie est également associé à la recherche auprès du Centre canadien des politiques alternatives. Il a travaillé pendant plus de 40 ans dans les secteurs des syndicats et des activités sans but lucratif, ainsi qu'auprès des trois paliers de gouvernement. Il est ancien président du conseil de la Atkinson Charitable Foundation et siège au conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario de 2007 à 2014. Il est également membre de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Nommé au conseil le 4 décembre 2002.

Son mandat actuel prend fin le 30 septembre 2017.

Geri Markvoort

Geri Markvoort est dirigeante retraitée en matière de ressources humaines, possédant plus de 40 ans d'expérience au sein de grandes organisations complexes. Elle a coordonné les besoins en ressources humaines avec ceux d'entreprises de nombreuses industries (Shell Canada, Quality Safety Systems, Jannock, CIBC, KPMG et KPMG Global). Elle s'est occupée de changements organisationnels, de modèles de services, de programmes de rémunération, de relations avec la clientèle et de l'évolution de la fonction des RH tout au long de sa carrière. Championne passionnée du changement et d'un leadership fort en RH, elle occupé plusieurs rôles de gouvernance, dont présidente du Conseil des gouverneurs, George Brown College; présidente du conseil, Dress for Success Toronto; et membre du conseil du chapitre torontois de Fibrose kystique Canada et de Lawn Summer Nights.

Nommée au conseil le 5 janvier 2015.

Son mandat actuel prend fin le 4 janvier 2018.

Michelle Savoy, ICD.D

Michelle Savoy est une administratrice de sociétés qui compte plus de 25 ans d'expérience dans le secteur des services financiers, notamment en ce qui a trait à la gestion des investissements et aux marchés des capitaux. Elle est actuellement membre du conseil d'administration de la Banque Laurentienne du Canada (LB-T), de Pizza Pizza Royalty Corp (PZA-T) et de Nav Canada. Elle a occupé divers postes de direction au sein de Capital Group of Companies, une organisation mondiale de gestion de placement, notamment à titre de présidente de Capital Guardian (Canada) inc. jusqu'à sa retraite en 2011. M[me] Savoy est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Nommée au conseil le 15 janvier 2016.

Son mandat actuel prend fin le 14 janvier 2019.

Anciens Membres du Conseil

M. David Brown
Appointment from October 2006 to October 2015.

M.E. (Peggy) Gilmour
Appointment from August 2009 to August 2015.

Shamira Madhany
Appointment from December 2010 to February 2015.

Répertoire du personnel clé

Dirigeants

Mark J. Fuller
Président et chef de la direction

Jill Pepall
Vice-présidente directrice et chef des placements

Peter Shena
Vice-président directeur et chef des rentes

Valerie Adamo
Chef de la technologie

R. Paul Edmonds
Chef des services juridiques et de la gouvernance

Gayle Fisher
Chef de l'administration

Michel J. Paradis
Chef des services financiers

Glenn Hubert
Directeur général, Obligations de sociétés fermées

Tanya Lai
Directrice générale, Marchés publics

Sean Macaulay
Directeur général, Marchés privés

Brian Whibbs
Directeur général, Immobilier

Mila Babic
Vice-présidente, Service à la clientèle

Kevin Clinton
Vice-président, Affaires juridiques

John McNair
Vice-président, Gestions et analyse des risques de placement

Glossaire

Actif de risque – Tout actif qui comporte un degré de risque supérieur aux obligations du gouvernement du Canada. Les actifs de risque, comme les actions, les produits de base et les titres à revenu fixe, sauf les obligations gouvernementales de qualité, sont généralement assortis d'un degré de volatilité plus élevé.

Actions de sociétés fermées – Les actions de sociétés fermées représentent le capital-actions des entreprises non-cotées en bourse. Ces actions sont moins liquides et sont considérées comme des placements à long terme.

Actions de sociétés ouvertes – Les actions de sociétés ouvertes désignent une participation à une entreprise qui négocie ses actions sur une bourse publique.

Année du placement – Désigne l'année où un investisseur effectue son premier placement dans une société de portefeuille ou, pour un fonds de placement, l'année où celui-ci effectue son premier de plusieurs investissements.

Co-investissement – Structure de propriété en vertu de laquelle certains détenteurs d'un fonds du marché privé (co-investisseurs) investissent en parallèle avec le fonds, par l'intermédiaire d'un véhicule distinct régi par une convention de co-investissement, dans le but d'accroître leur participation dans un actif de qualité et, dans certains cas, y acquérir une participation majoritaire.

Composition de l'actif – La composition de l'actif désigne la catégorisation des éléments d'actif au sein du portefeuille du régime de retraite (ex. liquidités, actions canadiennes, immobilier, etc.). Chaque catégorie est pondérée en pourcentage de la juste valeur de l'ensemble du portefeuille.

Co-propriété – Structure de propriété en vertu de laquelle les investisseurs (co-propriétaires) détiennent une participation majoritaire indivise dans un actif des marchés privés. Les droits et obligations des copropriétaires et des gestionnaires de l'actif sont régis par une convention des co-propriétaires.

Courbe en J – Ce terme porte généralement sur les placements dans un actif privé. Certains fonds privés ont tendance à produire des rendements négatifs au cours de leurs premières années, lorsque les frais de placement versés aux gestionnaires externes excèdent les rendements obtenus pendant la période de placement initiale.

Excédent à risque – Il s'agit du risque d'une diminution du ratio de capitalisation (c.-à-d. résultat de la division de l'actif et du passif) sur une période déterminée. La Commission lui attribue un niveau de probabilité de 5 % (c.-à-d. qu'elle s'attend à ce que cela survienne une fois au cours d'une période de 20 ans). Par exemple, un excédent à risque de 10 % signale la possibilité d'une diminution de 10 % du ratio de capitalisation sur une période de 20 ans.

Hypothèses – Il s'agit de l'estimation du niveau de certaines variables – comme les taux d'intérêt, le taux de rendement des placements et les taux de mortalité – dans l'avenir. Les hypothèses sont utilisées pour déterminer le coût futur des rentes et la valeur future des actifs de retraite.

Indice de référence - Point de repère utilisé pour comparer le rendement et le risque du portefeuille. L'indice composé S&P/TSX et l'indice des obligations universelles FTSE/TMX sont deux des indices communément utilisés pour comparer le rendement et le risque du portefeuille d'actions canadiennes et du portefeuille de titres à revenu fixe, respectivement. La Répartition stratégique de l'actif de la Commission est un des points de référence comparativement auquel le Régime est évalué du point de vue du risque et du rendement.

Mandats spécialisés – Ces mandats sont créés lorsqu'une partie de l'actif détenu dans un actif particulier est investi dans un segment spécifique du marché. Exemples de mandats créés par la Commission : mandat d'actions de sociétés canadiennes à faible capitalisation, mandat d'actions américaines à rendement élevé, mandat aurifère et mandat d'obligations de sociétés en difficulté.

Marchés émergents – Les marchés émergents regroupent des pays (comme le Brésil, la Chine et l'Indice) qui connaissent une croissance économique et industrielle supérieure à celle des pays développés (tels que les États-Unis, le Canada et le Royaume-Uni). Ces marchés présentent souvent des risques de placement supérieurs en raison de l'instabilité géopolitique, de la fluctuation des devises et du fait que la réglementation financière y est encore à ses premiers balbutiements. En revanche, ils offrent aux investisseurs des rendements plus élevés en raison de leurs perspectives de croissance plus prometteuses.

Marchés privés – Le marché utilisé pour les actifs qui ne sont pas vendus ou inscrits sur un marché public, comme une bourse de valeurs. Les actifs négociés sur des marchés privés regroupent l'immobilier, les actions de sociétés fermées, les biens d'infrastructure et les hypothèques.

Marchés publics – Les marchés utilisés pour les actifs qui sont achetés ou vendus sur les marchés publics, comme les bourses de valeur.

Maximum des gains ouvrant droit à pension (MGAP) – Le niveau de salaire auquel les participants cessent de verser des cotisations au Régime de pensions du Canada. L'Agence du revenu du Canada établit ce niveau chaque année. En 2015, le MGAP s'élève à 53 600 $.

Obligations à long terme – Terme générique désignant les obligations qui viennent à échéance relativement loin dans l'avenir – généralement dans 10 ans ou plus, mais ce pourrait aller jusqu'à 50 ans dans certains cas. Les obligations à long terme sont des options intéressantes pour les régimes de retraite à prestations déterminées, parce que leurs longues échéances ont tendance à bien concorder avec la nature à long terme des obligations de ces régimes.

Obligations universelles – Portefeuille d'obligations dont les caractéristiques générales reflètent celles du marché obligataire canadien. Comme des milliers d'obligations de sociétés, d'État et autres sont en circulation à un moment donné, l'industrie des placements a accepté cet « univers » à titre de représentation du marché obligataire général. Le portefeuille forme également la base de l'indice des obligations universelles FTSE/TMX, qui est communément utilisé.

Préservation du capital – La préservation du capital prévient les pertes en capital durant les replis boursiers. Les portefeuilles qui adhèrent à une approche axée sur la préservation du capital affichent généralement un profil de risque inférieur, ce qui pourrait se traduire par une certaine contre-performance pendant les périodes haussières.

Rendement absolu - Ce terme désigne le gain ou la perte total d'un portefeuille ou d'un actif au cours d'une période définie. Ce gain ou cette perte peut être exprimé en dollars ou en pourcentage. On désigne souvent le rendement absolu à l'aide du terme « rendement ».

Rendements corrigés du risque – Mesure utilisée pour analyser le rendement d'un placement par rapport au risque assumé pour obtenir ce rendement. Le rendement corrigé du risque peut être utilisé pour comparer le rendement d'un portefeuille par rapport à un indice de référence doté d'un profil de risque et de rendement connu.

Répartition stratégique de l'actif (RSA) – Composition de l'actif à long terme ayant pour but de dégager le rendement le plus élevé pour verser les prestations de retraite courantes et projetées en fonction de la tolérance au risque et l'horizon de placement du Régime.

Répartition tactique de l'actif (RTA) - Stratégie de composition de l'actif qui fait appel à des facteurs fondamentaux et quantitatifs dans le cadre d'une approche systémique pour accroître ou réduire l'exposition au risque de la Commission à divers stades des cycles boursiers et tirer parti d'occasions de placement.

Risque de placement – Le risque de placement désigne l'incertitude liée au rendement des éléments d'actifs à la lumière des activités de placement (c.-à-d. que le rendement est inférieur aux prévisions).

Risque non récompensé – Un risque non récompensé est un risque de placement accepté qui ne produit pas des rendements suffisants pour les investisseurs.

Situation de capitalisation – Mesure du montant de l'actif que le régime de retraite détient pour être en mesure de verser ses prestations de retraite futures (valeur courant des prestations de retraite projetées). La situation de capitalisation est considérée comme une attestation de la santé d'un régime de retraite et est déterminée à l'aide d'une évaluation de la capitalisation.

Volatilité absolue – La quantité de risque ou d'incertitude dans l'ampleur de la variation de la valeur d'un placement. Généralement, plus la volatilité est élevée et plus le risque que le prix d'un titre fluctue radicalement est élevé. La volatilité est généralement mesurée à l'aide de l'écart-type des mouvements de prix de l'actif.

Vote par procuration – Les actionnaires ont le droit de voter à l'égard de certaines questions relatives à la gestion d'une entreprise, y compris la composition de son conseil et la rémunération des dirigeants. Bon nombre d'entre eux n'assistent pas aux assemblées annuelles ou extraordinaires que les sociétés ouvertes tiennent pour déterminer certains enjeux liés à leur exploitation. Plutôt, ils nomment quelqu'un pour voter en leur nom. Les investisseurs institutionnels fondent souvent leur vote sur certains critères prédéterminés, comme les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

La Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario
Rapport annuel 2015

OPB